

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 19 février 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale  
procès-verbal

Invités : M. Marcel Baerfuss, urbaniste pour Jura bernois. Bienne  
M. François Roquier, chargé de projet chauffage à distance pour TEI SA

M. Sébastien Wyss, président, ouvre cette première séance de l'année 2024 en saluant les membres du Conseil général, le Conseil municipal, les invités, les représentants de la presse et le public. Il souhaite en particulier la bienvenue à M. Romain Mathez, PLR, qui siégera dorénavant en remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2023.

### **1. Appel**

L'appel auquel procède M. Gabriel Yoder, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

Mme Audrey Châtelain, PS  
Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat

M. André Ducommun, CM  
Mme Karine Voumard, CM

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président fait état d'une demande du Conseil municipal pour ajouter une présentation du Plan directeur de développement durable (P3D) qu'il propose de placer en point 4 de l'ordre du jour afin de libérer l'intervenant rapidement. Il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023
4. Présentation du Plan directeur de développement durable (P3D)
5. Réponses aux interpellations
6. Suivi des motions et postulats par le CM

### **I. Décisions**

7. Commission agricole et des forêts, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR
8. Commission des Affaires sociales et Générations, nomination de M. Nicolas Chatelain comme membre spécialiste
9. Chauffage à distance – Demande de crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'augmentation du capital action de TEI SA et du cautionnement par la commune d'un prêt NPR sans intérêts de CHF 2'200'000.-
10. Règlement des écoles, révision partielle

11. Motion de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Installation de toilettes sèches sur les places de pique-nique et canapés forestiers »
12. Postulat de M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Centre du village, lieu de rencontre »
13. Postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Etude pour la création d'un service *Nature en ville* »
14. Motion de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Pour une maîtrise des coûts dans le domaine informatique »

## II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations du Conseil municipal

## III. Divers

16. Crédit d'engagement de CHF 1'099'968.45 TTC destiné à la réfection de la Rue Haute, décompte final
17. Crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC destiné au remplacement des tables et chaises de la Salle de la Marelle, décompte final
18. Résolutions
19. Motions – postulats
20. Interpellations
21. Petites questions
22. Correspondance au Conseil général
23. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2023 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### 4. Présentation du Plan directeur de développement durable (P3D)

Le président explique que la discussion sur le P3D sera limitée à 30 minutes, questions comprises. Il cède la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui fait la déclaration suivante :

« Je vous remercie de chambouler l'ordre du jour pour cet objet qui n'était pas prévu, mais le Conseil municipal a libéré le crédit récemment. Vu l'importance du projet, il semblait nécessaire de le présenter. C'est une réflexion de fonds que nous allons mener sur le Plateau des Lovières en établissant un Plan Directeur de Développement Durable, avec le soutien de l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B).

Cette réflexion, le Conseil municipal entend la conduire puisque différents facteurs nous y poussent : la présence d'entreprises locales qui cherchent à s'agrandir, d'autres qui cherchent à s'implanter, la présence de surfaces industrielles encore non bâties, la présence de nombreux acteurs œuvrant dans des domaines aux intérêts distincts : un quartier d'habitations, des entreprises, des infrastructures sportives communales, le CIP, le ceff COMMERCE, un home, le cimetière, un centre médical, des ambulances, le projet Fun Family en gestation et un pont qui sert de lien physique, piétonnier et routier avec le reste de la localité. Ceci dans le respect absolu d'une politique paysagère que l'Exécutif a voulue à travers une collaboration avec l'association du Parc Régional Chasseral et en collaboration avec le monde de l'agriculture avec lequel il est en discussion pour ne laisser personne au bord du trottoir.

Le projet qui vous est présenté est essentiellement axé sur la problématique de l'aménagement du territoire dans le secteur des Lovières, avec en point de mire un développement harmonieux et réfléchi du Pôle de Développement économique et une vision future de la mobilité dans la localité.

Il tente une réponse à la recrudescence du trafic routier sur l'axe de la Grand-Rue, objet sur lequel le P3D se penchera également et esquissera des pistes de solution.

Ce plan directeur sera de la compétence décisionnelle du Conseil municipal. Il sera contraignant pour les autorités communales et cantonales. L'approbation des éventuels crédits qui devraient découler de sa réalisation sera elle dépendante de la compétence des organes communaux telle que vous la connaissez.

Les prochaines démarches consisteront à présenter ce projet aux offices cantonaux concernés qui y apporteront ou pas des modifications d'ordre juridique.

Le Conseil municipal réunira ensuite un groupe de travail ad hoc auquel participeront des membres des commissions du Développement de la cité, dont le délégué à l'économie, du Développement territorial et de l'Environnement. Nous souhaitons également la présence des CJ, des Services techniques et dans l'idéal de l'OACOT, sections Pôle de Développement économique et Aménagement du territoire.

Nous souhaitons intégrer dans notre réflexion un maximum d'acteurs concernés par ce projet afin que tous puissent faire entendre leur voix et valoir leurs intérêts. Nous serons à l'écoute de l'économie, puisque le secteur accueille depuis 2008 un Pôle de développement économique. Mais aussi à l'écoute des milieux environnementaux, agricoles, touristiques et de la formation.

Un élément encore : nous avons garanti aux différents partenaires l'intégrité de la haie plantée le long de la parcelle n° 3428, parcelle à l'Est de l'entreprise ArteCad. Nous tenons à ce que cette particularité du patrimoine arboré de la localité soit préservé. Je laisse sans tarder la parole à notre invité pour la présentation en détails du projet. »

M. Marcel Baerfuss, urbaniste pour Jb.B, diffuse une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Le président remercie M. Baerfuss et ouvre la discussion.

M. Marc Froidevaux, PS, demande ce que ce plan a de durable. Il y voit plutôt l'annihilation d'une zone naturelle qu'on vient bétonner et sur laquelle on amène du trafic.

M. Baerfuss répond que dans « développement durable » il y a « développement », et que cela nécessite des surfaces. On tâche aujourd'hui de les consommer de façon plus intelligente, donc plus dense. Cette extension du PDE des Lovières ne se fera pas avec une succession de boîtes en tôles à un niveau et une surface de parking équivalente à côté. Il prend pour exemple la nouvelle unité de production d'EMP avec un stationnement entièrement au sous-sol et trois niveaux de plateaux de production. C'est vers cette densification qu'on tend. On vise aussi plus de mixité, par exemple avec Espace DEFI puisque le plateau est ouvert à plusieurs entreprises avec des surfaces modulables. M. Baerfuss rappelle que la population augmente globalement et que pour qu'elle bénéficie des meilleures conditions sociales et de santé cela nécessite des surfaces que Tramelan peut fournir à une échelle régionale. Il rappelle qu'à cette échelle il n'y a comme PDE que Les Lovières et La Clef à Saint-Imier. Ces deux plans de quartier, en l'état, arrivent au maximum de leur capacité, donc nécessitent des extensions qui seront prises, certes, sur des surfaces cultivées. De nombreux freins et éléments conditionnent l'extension de la zone à bâtir sur les zones agricoles avec la modification de la LAT en 2013. À l'échelle des quarante communes de notre arrondissement, sur les modifications des PAL depuis 2013, il n'y a pas eu un seul mètre carré mis en zone.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, demande si le Conseil général sera consulté.

M. Gullotti renvoie à la procédure prévue mais affirme la volonté d'intégrer un

maximum d'acteurs dans la discussion, notamment via le groupe de travail qui sera mis sur pied. Il ne s'agit pas de faire un projet unilatéral qui soit imposé à tous, mais qu'il obtienne une majorité d'adhésion dans sa réalisation. Pour l'heure on ne peut pas dire précisément à quel moment seront intégrés les différents organes communaux. Cela fait partie aussi du projet de gouvernance parallèle à l'étude pour lequel on fera intervenir les actuels partenaires sur place qui ont intérêt à ce que le quartier se développe harmonieusement.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie de la présentation mais trouve regrettable que ce point n'ait pas été prévu à l'ordre du jour au préalable vu son importance. N'étant pas urbaniste, il trouve tout de même surprenant dans le récit qui est fait du projet qu'on commence en parlant de développement durable et qu'ensuite le cœur du sujet soit la création de zones industrielles et d'activité. Ce sont celles-ci qui créent les problèmes et l'on cherche des solutions autour. On rejoint des choses déjà discutées au sein du Conseil général et l'on aura encore des occasions d'en parler, mais cela soulève de très sérieuses questions. Il tire un parallèle avec ce que propose la Conférence régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) de Jura bernois. Bienne qui est en phase d'information et de participation de la population. M. Gerber relève encore qu'on a construit une grande usine sans savoir actuellement le réel impact que cela aura. Que la zone en question surplombe le village avec un impact massif au niveau paysager. Que l'idée d'un parking aux Reussilles ne fait que déplacer le problème en créant des bouchons aux Reussilles. Cela fait des années qu'on parle de mobilité douce or il n'y a même pas de trottoir jusqu'au CIP pour les familles qui viennent avec des poussettes. Ce sont les meilleures terres agricoles de la commune. Pour M. Gerber, c'est un projet du passé qui ne répond pas du tout aux enjeux auxquels on doit faire face. Il demande, concrètement, si au-delà du plan directeur le changement d'affectation de zone sera de la compétence du Conseil général.

M. Baerfuss rejoint M. Gerber sur le fond de la question. Il explique néanmoins que dans ce projet on n'impose pas un développement de la zone à bâtir pour ensuite régler les problèmes induits. C'est l'inverse, on veut arriver avec des solutions pour pouvoir développer ce secteur d'activité. On peut parler d'économie globale sur des développements nécessaires à nos économies et nos cadres de vie de référence. À l'inverse, on irait vers une régression de ces éléments-là pour revenir à des choses plus préhensibles en termes de durabilité de notre environnement. En l'occurrence le développement se fait en apportant des réponses et des solutions avant d'amener le problème face auquel il faudrait sinon bricoler des soupçons de solutions. Quant au questionnement sur les mises en zone potentielles que cela peut induire, il y aura des occasions d'en discuter entre le Conseil municipal et le Conseil général par rapport aux pistes qui seront développées et aux solutions potentiellement retenues qui seront soumises préalablement à toute décision.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, demande si quelque chose est prévu au niveau de l'artisanat. Ces dernières années plusieurs entreprises locales se sont approchées de la Municipalité pour s'agrandir, pour construire quelque chose. Elles se sont vu répondre qu'il n'y avait pas de place pour elles car on voulait créer des zones à haute valeur ajoutée. Certaines sont parties, d'autres ont trouvé des solutions passables. Quelque chose est-il prévu pour que l'artisanat local puisse continuer de se développer et d'être concurrentiel sur le marché ?

M. Gullotti répond que la question de l'artisanat est en cours de réflexion au sein du Conseil municipal. Il regrette que des solutions n'aient pas été envisagées depuis que la discussion est sur la table. Le sujet sera pris à bras le corps, mais on ne peut pas s'avancer sur des solutions dans le P3D. C'est un problème dont le Municipal est conscient. Des artisans ont été rencontrés récemment pour y réfléchir ensemble.

La discussion n'étant plus demandée, le président remercie les intervenants pour la présentation et les explications, puis clôt le sujet.

## 5. Réponses aux interpellations

### M. François Rüfli, PLR (Eclairage public – heures et uniformité de l'enclenchement ?)

Réponse de M. Mathieu Chagnat, CM : « Pour répondre aux questions légitimes de l'interpellateur, il est nécessaire de prendre le temps d'expliquer comment fonctionne l'extinction nocturne.

#### **Remise en contexte :**

L'extinction nocturne de l'éclairage public de 0h30 à 5h30 a été mis en place progressivement depuis octobre 2020. Cette extinction est une volonté politique, votée par le Conseil général. A l'époque, les défauts étaient connus. Même si Tramelan était dans les premières communes à l'appliquer, aujourd'hui, la pratique s'est généralisée particulièrement dans le périmètre du Parc régional Chasseral. Il n'y a pas de volonté politique de la remettre en question.

#### **3 générations de points lumineux :**

Les lampadaires de la commune sont équipés de 3 générations d'éclairage différentes. Toutes s'allument et s'éteignent à partir du point d'impulsion des BKW situé aux Reussilles. C'est aussi ces impulsions qui donnent le « La » à 0h30 et 5h30 pour l'extinction nocturne. Il n'est pas possible de changer ces horaires sans provoquer des coûts importants. Toutefois, nous suivons les évolutions techniques avec le fournisseur et rien ne dit que sur le long terme une gestion plus sectorielle des points lumineux ne soit pas possible. Aujourd'hui, entre l'allumage des lampes le soir et leur arrêt le matin, chacune des 3 générations réagit de manière différente. Voici une tentative d'explication sans entrer trop dans la technique :

Pour la plus ancienne : pas de problème particulier, elle réagit simplement aux moments des impulsions BKW.

Pour la génération intermédiaire dite « crépusculaire » : c'est bien celle-ci qui est l'objet des discussions. Cette technologie équipe actuellement 170 candélabres dans plusieurs secteurs du village. Des décalages temporaires d'extinction et d'allumage sont signalés. Le phénomène se produit à l'approche de l'hiver avec la diminution de la durée du jour, au mois d'octobre. Il est particulièrement visible et problématique avant le changement d'heure. Cette technologie fixe elle-même le « minuit », non pas en fonction de nos horaires officiels, mais en fonction de différents facteurs. Dans la réalité le « minuit » de ces lampadaires est sans doute plus « juste » que le minuit de nos montres, mais un décalage se crée et s'amplifie au fur et à mesure que nous arrivons au changement d'heure. La synchronisation se rétablit progressivement sur une durée d'environ un mois et demi.

Pour la plus récente : Depuis 5 ans environ, le service de l'électricité s'équipe d'une version qui ne pose plus de problème particulier. Les points lumineux sont équipés d'une carte SIM, ce qui permet de donner le « minuit » à l'heure juste.

#### **Corriger certains défauts**

Même si les décalages de la technologie crépusculaire étaient connus d'avance, le service de l'électricité a néanmoins été surpris par leur ampleur pouvant aller parfois jusqu'à 1h de temps. Le Conseil municipal a mandaté le service pour changer progressivement les points lumineux équipés de cette technologie. Le changement se déroulera sur plusieurs années. Les priorités tiendront compte de la sécurité, des chantiers planifiés à moyen terme, des budgets et des ressources humaines à disposition.

#### **Réponses aux questions de l'interpellateur :**

- Est-ce que l'enclenchement nocturne est uniforme pour tout le village ?

Cela dépend de la période de l'année. Comme indiqué précédemment, l'enclenchement de 170 lampadaires répartis dans l'ensemble de la localité est parfois décalé. Le phénomène est particulièrement problématique durant 1 mois juste avant le passage à l'heure d'hiver.

- Est-ce que l'enclenchement et le déclenchement nocturne tiennent compte des horaires été/hiver ?

La réponse est toujours identique. 20% des luminaires ne tiennent pas compte des horaires été/hiver

- Est-ce possible d'adapter ces horaires pour qu'ils coïncident avec les horaires des transports publics (premier train à 5h30) ?

Pas pour le premier train, l'enclenchement de 5h30 ne pouvant pas être changé. Par contre, les changements de technologie planifiés permettront d'améliorer sensiblement la situation, notamment à la Rue de la Combe-Aubert qui est empruntée par nombre d'usagers des transports publics se rendant à la gare. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

**M. Christophe Vienat, PLR (Nous demandons à savoir si quelque chose est entrepris afin d'améliorer le trafic dans le village)**

**ET**

**M. Christophe Vienat, PLR (Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village)**

**ET**

**M. Vincent Vaucher, PS (Route cantonale – 30 km/h au centre de Tramelan)**

**ET**

**M. Vincent Vaucher, PS (Etat des lieux sur l'aménagement du centre du village et de l'introduction du 30 km/h sur ce tronçon)**

Réponse de M. Christophe Gagnebin, CM : « Le Conseil municipal répond conjointement aux interpellations déposées par M. Christophe Vienat, PLR, et à celles de M. Vincent Vaucher, PS.

Depuis l'ouverture de l'autoroute A16, force est de constater que le trafic de transit a fortement augmenté dans notre localité, de nombreux automobilistes en provenance ou à destination des Montagnes neuchâteloises, de France ou même du Haut-Vallon de Saint-Imier privilégiant désormais un itinéraire via Tramelan pour rallier Bienne, la Suisse alémanique ou Delémont/Bâle. La bonne santé de l'économie régionale induit également une augmentation du trafic pendulaire. Par ailleurs, l'importance du trafic interne à notre cité n'est pas à sous-estimer non plus.

Cette augmentation du trafic entraîne bien évidemment d'importants désagréments en termes de sécurité des piétons, de pollution et de bruit. On rappellera que la Grand-Rue est une artère cantonale et que c'est par conséquent à l'Office des Ponts et Chaussées qu'incombent son aménagement et son entretien.

- Le Conseil municipal a demandé à l'OPC la création d'un groupe de travail chargé d'étudier le réaménagement de la Grand-Rue. Il incombe à l'OPC de rédiger le cahier des charges de ce groupe de travail. En raison d'une surcharge de travail, l'OPC a pris un retard important. En outre, les travaux de réaménagement de la Grand-Rue au centre de la localité devront être coordonnés avec les travaux de réaménagement de la gare, qui provoqueront une fermeture de la ligne 237 et impliqueront le remplacement des trains par des bus.
- Ce nonobstant, le réaménagement de la Grand-Rue doit, dans l'esprit du Conseil municipal, répondre aux exigences suivantes :

- Amélioration de la sécurité et du confort pour les usagers de la mobilité douce et pour les personnes à mobilité réduite en particulier (les trottoirs ne sont actuellement plus conformes aux normes en la matière)
  - Amélioration de la qualité de vie pour les riverains
  - Renforcement de l'attractivité pour les commerces et établissements publics
  - Amélioration de la convivialité
- La tâche du groupe de travail sera complexe et devra sans doute tenir compte de diverses contraintes, mais aussi de souhaits souvent exprimés :
    - La mise en valeur des terrasses comme élément de typicité de l'urbanisme tramelot et de convivialité. Rappelons que ces terrasses sont essentiellement des propriétés privées.
    - L'élargissement et l'aménagement des trottoirs de manière à ce qu'ils répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite et des usagers de la mobilité douce, ou encore des parents avec voiture d'enfant.
    - L'amélioration de la qualité de vie pour les riverains (réduction du bruit et de la pollution notamment)
    - Le confort et la sécurité des cyclistes
    - Le maintien des places de parc et l'aménagement de places de parc pour cycles.
  - Dans ce contexte, la question de la limitation de la vitesse au centre de la localité se posera tout naturellement. Rappelons que de telles limitations ont récemment été introduites sur des artères d'importance comparable, à Bienne ou à Saint-Imier par exemple. D'autres demandes en ce sens ont été déposées. Il faut cependant également constater que ces mesures sont contestées par certains milieux.
  - Le Conseil municipal entend associer les milieux les plus divers (commerçants, riverains, écoles, etc.) au réaménagement de cet axe dans le cadre d'une démarche largement participative.
  - Concernant le secteur de la Rue de la Printanière, à la hauteur des supermarchés Coop et Migros, les observations faites tendent à démontrer que la cohabitation entre les piétons et les véhicules qui roulent naturellement relativement doucement à cet endroit, fonctionne plutôt bien. Ceci étant, une éventuelle réduction de la vitesse autorisée, voire la création d'une zone de rencontre, est actuellement examiné par la Commission du développement territorial dans le cadre de ses réflexions portant sur la création d'une « Zone 30 ». La commission présentera son rapport durant la première moitié de l'année en cours, probablement au mois de juin.
  - En collaboration avec le Parc Chasseral, Jb.B et les entreprises EMP et Precitrame, des réflexions sont en cours quant aux moyens à mettre en œuvre (navettes, promotion de la mobilité douce), etc. pour réduire le trafic pendulaire à destination / au départ de Tramelan.
  - Le projet « Traverses » mené conjointement avec le Parc Chasseral a pour ambition de favoriser la mobilité douce à l'intérieur de la cité et de sécuriser, en particulier, les débouchés sur les artères principales.
  - Malheureusement, les nouvelles dispositions législatives édictées par la Confédération interdisent le recours à des élèves pour assumer la fonction de patrouilleurs scolaires, et il n'est guère aisé de trouver des adultes disposés à assumer cette tâche pour sécuriser les passages piétons.
  - Concernant la demande de piquets ou plots à certains endroits, cela ne paraît pas optimal. En effet, il est constaté que les véhicules qui stationnent à cet endroit sont directement liés aux commerces du lieu (dépôt / chargement) : Par ailleurs,

les poids lourds en provenance de la rue de la Printanière seraient entravés pour leurs manœuvres au moment de s'engager sur la Grand-Rue.

De manière plus générale, le Conseil municipal soutient toute mesure que prendraient les autorités régionales, cantonales et fédérales pour favoriser un transfert modal de la route vers le rail et vers les transports publics. »

Le président interroge les interpellateurs. M. Vincent Vaucher, PS, se déclare « en partie satisfait » alors que M. Christophe Vienat, PLR, se déclare « en partie insatisfait » de la réponse.

## **6. Suivi des motions et postulats**

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle qu'un tour d'horizon a été fait lors de la séance du 27 novembre 2023. Il signale le fait nouveau suivant :

- « Tramelan 2028 – en marche pour le 850ème » : le Conseil municipal va proposer la création d'un groupe de travail.

Pour le reste, un tableau de suivi sera dorénavant mis à disposition sur le site internet communal pour permettre aux conseillers d'accéder à la liste à volonté et éviter de prendre trop de temps durant les séances.

## **I. DECISIONS**

### **7. Commission agricole et des forêts, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Romain Mathez, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2023.

Le président remercie M. Mathez pour sa disponibilité et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de la commission.

### **8. Commission des Affaires sociales et Générations, nomination de M. Nicolas Chatelain comme membre spécialiste**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président se réfère à la proposition du Conseil municipal et donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement cette nomination.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général nomme M. Nicolas Chatelain en qualité de membre spécialiste de la commission citée en titre avec effet immédiat.

### **9. Chauffage à distance – Demande de crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'augmentation du capital action de TEI SA et cautionnement par la commune d'un prêt NPR sans intérêts de CHF 2'200'000.-**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole à M. le maire.

M. Hervé Gullotti, maire, explique que la démarche vise à montrer la volonté des autorités communales à soutenir le projet de chauffage à distance. La banque a besoin



que la commune montre sa volonté d'aller dans le sens de la réalisation du projet. TEI SA a d'ores et déjà accordé un crédit de CHF 800'000.-.

Il signale une petite modification par rapport au contenu du message : l'investissement de CHF 500'000.- sera fait sans amortissement pour des raisons comptables.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

Le président donne la parole à François Roquier, conseiller général et chargé de projet « chauffage à distance » pour TEI SA. Ce dernier diffuse une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Le président remercie M. Roquier et ouvre la discussion.

M. Vincent Vaucher, PS, calcule que 16'000 m<sup>3</sup> de copeaux nécessaires annuellement, cela représente 44 m<sup>3</sup> livrés par jour, soit environ un camion.

M. Roquier confirme qu'en hiver, il pourra y avoir 3-4 camions par jour, deux jours par semaine. Une réserve d'environ 600 m<sup>3</sup> est prévue dans la centrale. En été, plutôt un camion par semaine.

M. Vincent Glauser, CM, s'interroge sur le prix.

M. Roquier confirme que la taxe est de CHF 100.- au kW. Il explique que la chaudière est souvent surdimensionnée. Le calcul est fait sur la base du type d'utilisation. Par exemple dans un immeuble, si l'eau est chauffée par le mazout ou par l'électricité, cela va changer le calcul.

M. Georges Juillard, UDC, bien que favorable aux énergies renouvelables et au chauffage au bois, se demande avec quoi on se chauffera dans 20 ans, quand il n'y aura plus de sapins.

M. Roquier répond que la gestion des forêts est faite de manière à les préserver en faisant évoluer les essences. On ne peut pas promettre qu'il y ait encore beaucoup de sapins dans 20 ans, mais on peut assurer que dans notre région les forestiers font tout ce qui est en leur pouvoir pour conserver une forêt bien exploitée et efficace. Ce seront peut-être d'autres essences que de l'épicéa. Il souligne encore qu'il y a aussi une réflexion qui commence sur les énergies alternatives avec Région énergie et Jb.B, par exemple pour le développement du biogaz qui pourrait être un apport intéressant pour ce type d'installation.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, s'interroge sur la santé financière de TEI SA, puisqu'il est question d'augmenter son capital-actions. Ne faudrait-il pas une information au Conseil général quant à la solvabilité de l'entreprise ?

M. Gullotti prend note de la question.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 33 voix favorables et 2 abstentions, le Conseil général préavisent favorablement le crédit d'engagement de CHF 500'000.- pour l'augmentation du capital action de TEI SA et le cautionnement par la commune d'un prêt NPR sans intérêts de CHF 2'200'000.- à destination du corps électoral.

La votation populaire est fixée au 9 juin 2024.

## **10. Règlement des écoles, révision partielle**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui s'expriment tous en faveur des modifications proposées.

Le président procède à l'examen des articles soumis à modification, un par un.

La discussion n'étant pas demandée, le président soumet les modifications au vote en bloc.

A l'unanimité, le Conseil général accepte la révision partielle du Règlement des écoles, sous réserve du référendum facultatif.

L'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> avril 2024.

## **11. Motion de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Installation de toilettes sèches sur les places de pique-nique et canapés forestiers »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, rappelle que Conseil municipal propose la transformation en postulat. L'Exécutif n'est pas convaincu par la mesure et a l'impression qu'il faut travailler sur les comportements plutôt que sur la pose de toilettes de ce genre. Il n'est néanmoins pas opposé à essayer via une période test pour voir si la pose de « ToiToi » pourrait convaincre les gens d'adapter leur comportement.

Le président demande au dépositaire s'il souhaite prendre la parole.

M. Jacques-Eric Favre, PS, n'est pas satisfait par la solution proposée par le Conseil municipal. Il maintient sa motion mais propose néanmoins de passer de quatre à deux toilettes, c'est-à-dire deux pour les places de pique-nique mais aucune pour les canapés forestiers.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes. L'UDC, le PLR et le Groupe Débat s'expriment en faveur de l'acceptation de la motion. Le PS est favorable à la transformation en postulat.

Le président ouvre la discussion.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, se souvient qu'une interpellation a été déposée en 2021 exactement sur le même sujet, et rien n'a été fait malgré les promesses. C'est principalement pour cette raison qu'il est souhaité de garder la forme d'une motion pour le caractère plus contraignant. D'autre part le Groupe Débat n'est pas convaincu par la proposition de mettre des ToiToi à l'essai. Il faudrait plutôt essayer des toilettes sèches type Kompotoi ou autres sortes qui fonctionnent sur le même principe. C'est ainsi qu'on verra si cela convainc les gens ou pas. Les ToiToi sont quelque chose de différent, l'essai ne serait pas pertinent. En résumé, un essai est volontiers accepté mais avec de vraies toilettes à compost et uniquement pour les places de pique-nique comme proposé par M. Favre. Si les écoles ne voient pas la nécessité d'avoir des toilettes sèches il ne faut pas les imposer.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 27 voix favorables et 8 abstentions, le Conseil général accepte le contenu de la motion avec la modification proposée, soit deux toilettes sèches pour les places de pique-nique.

**12. Postulat de M. Gabriel Yoder, PS, intitulé « Centre du village, lieu de rencontre »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal est favorable à ce postulat. C'est une problématique récurrente qui revient au moins une fois par législature. On a vu qu'il faut une fois pour toute prendre une décision par rapport à ce centre. La commission du Développement territorial y travaille comme vous l'avez entendu ce soir. Nous avons également constitué un groupe de travail sur les « vitrines vides », soit l'animation du centre du village en période de Noël notamment. La question du centre y est apparue comme évidente et nous espérons pouvoir désigner un endroit qui sera aménagé progressivement en fonction des priorités financières de la Commune. Nous sommes donc favorables au postulat. »

Le président demande au dépositaire s'il souhaite prendre la parole.

M. Gabriel Yoder, PS, est favorable à cette proposition de créer un groupe de travail, espérant qu'il y aura des bonnes volontés et que des pistes se dégagent.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS, le Groupe Débat et le PLR s'expriment en faveur de l'acceptation du postulat. L'UDC laisse la liberté de vote.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Par 29 voix favorables et 6 abstentions, le Conseil général accepte le postulat.

**13. Postulat de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Etude pour la création d'un service *Nature en ville* »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal s'excuse auprès des dépositaires pour la réponse très brève. Ce n'est pas intentionnel, il y a eu un problème de communication dans les services donc nous n'avons pas eu beaucoup de temps y répondre. Nous sommes plutôt favorables à la proposition, dans l'esprit en tout cas. D'une part nous savons que certaines villes réfléchissent à des solutions pour s'adapter aux changements climatiques. Même si l'on ne peut pas se comparer à des villes comme Yverdon qui ont carrément mis en place des plans directeurs, nous pensons qu'il y a une réflexion à mener. Nous sommes plus dubitatifs sur la création d'un service. Nous ne pensons pas avoir les ressources pour cela mais nous savons que la commission de l'Environnement travaille sur des solutions. Nous pensons qu'il faut aussi responsabiliser les chefs de service qui sont confrontés à ce type de problématique. En résumé nous soutenons le postulat mais pas forcément la solution telle que proposée. »

Le président demande aux dépositaires s'ils souhaitent prendre la parole.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, se réjouit surtout de recevoir la proposition promise d'ici fin 2024 pour pouvoir en débattre et avancer sur ce thème.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes. Le Groupe Débat préavise favorablement l'acceptation du postulat. L'UDC, le PLR et le PS s'expriment négativement sur le contenu du postulat.

Le président ouvre la discussion.

M. Sylvain Riard, PS, est d'accord qu'il y a des choses à faire et à réfléchir sur la

question de l'environnement et de la nature. Mais ce postulat ne semble pas être une bonne réponse au problème pour le groupe socialiste. Cela va ajouter de la lourdeur administrative, de gestion ou financière pour la création d'un service. Des outils existent déjà, notamment des commissions dont les cahiers des charges sont actuellement en révision. Il y a sans doute des éléments à y mettre pour savoir qui est en charge de ces réflexions et faire attention à ce que les zones vertes et la nature aient leur place dans notre cité. En plus de cela on vit dans un village est placé dans la nature, qui ne fait que quelques centaines de mètres de largeur. Tous les citoyens peuvent profiter de la verdure, de la forêt en faisant quelques pas. Pour ces raisons, cela ne semble pas judicieux au PS de déposer un postulat dans ce sens.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, se déclare surpris. Dans les campagnes électorales, quand il s'agit de mettre en avant son engagement pour la nature, pour la biodiversité tout le monde est là, quand on veut des mesures concrètes il n'y a plus personne. On s'inquiète de l'avenir des arbres on l'a entendu tout à l'heure, mais quand on propose des mesures concrètes cela coûte trop cher. Forcément, oui, cela a un coût. En guise d'historique sur ce postulat, il rappelle qu'une première interpellation a été déposée en janvier 2023 suite à des arbres qui ont été coupés sous la Violette, en partie sur terrain communal. Des arbres qui étaient sur des allées protégées devant faire l'objet d'une demande auprès de la préfecture avant de pouvoir être abattus. Cela continue et récemment encore, d'autres arbres ont encore été abattus. Ce n'est pas parce que l'on a une forêt alentour que l'on peut faire n'importe quoi avec notre patrimoine arboré d'autant plus avec les conditions climatiques, on sait que les arbres souffrent. C'est maintenant qu'il faut se demander comment remplacer les frênes qui meurent aujourd'hui, pas dans dix ans. La réponse du Municipal convient aux dépositaires, la mesure n'était qu'une proposition. Créer un service était proposé car il y a des enjeux, avec l'entretien du cimetière par exemple. La forme du postulat a été choisie pour encourager à travailler ensemble dans cet esprit-là, pour se préoccuper de l'avenir du patrimoine arboré.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, est étonnée que le Conseil général veuille refuser une étude. Aucune solution concrète n'est encore proposée par le Conseil municipal donc on ne sait pas encore si c'est quelque chose qui va coûter plus, si cela va juste être une réorganisation proposée pour qu'il y ait une véritable responsabilité du patrimoine arboré dans la Commune. Il y a manifestement un problème de gestion des arbres, des allées d'arbres, des zones vertes, du cimetière. Il n'y a pas de claire responsabilité ni de claire compétence dans le personnel communal car il y a toujours des choses plus importantes à faire que soigner correctement nos arbres. On sait qu'à l'avenir il y aura toujours plus de problèmes pour essayer de les maintenir. Ce postulat essaie de trouver des solutions proposées par le Municipal, qui soient applicables, pas forcément plus chères. Pour le moment il n'y a rien, donc on ne peut pas refuser quelque chose pour des questions de coûts alors qu'on ne les connaît pas. On parle juste d'une réflexion qui doit être menée à l'interne par les services communaux pour savoir comment ils peuvent mieux s'organiser avec les ressources humaines et monétaires disponibles. Ce n'est pas forcément une multiplication des services mais juste allouer autrement les ressources, les gens, les responsabilités pour améliorer la gestion du patrimoine arboré. C'est dommage qu'on ne veuille pas de cette réflexion. Fin 2024, quand on nous amènera le résultat de la réflexion, on pourra toujours dire que cela ne nous convient pas, que cela coûte trop cher ou que ce n'est pas une bonne solution. Refuser le postulat, c'est refuser de réfléchir. C'est dommage alors que le Conseil municipal dit être prêt à réfléchir à cette question qui est vraisemblablement un problème dans la Commune.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 10 voix favorables, 15 défavorables et 6 abstentions, le Conseil général refuse le contenu du postulat.

#### **14. Motion de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Pour une maîtrise des coûts dans le domaine informatique »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, se réfère à la proposition faite dans le message et rappelle qu'en principe ce type de motion est de la compétence du Municipal puisque c'est lui qui détermine le cahier des charges de ses employés. Mais sur le fond il est d'accord avec l'esprit de la motion. Le nouvel informaticien a commencé à travailler, on est en train d'établir son cahier des charges aussi en fonction des constats qu'il pose. Il est proposé d'accepter le texte sous forme de postulat pour laisser la marge de manœuvre nécessaire à l'employé. Le Municipal prend toutefois note des demandes du motionnaire qui paraissent aller dans la direction souhaitée.

Le président demande au dépositaire s'il souhaite prendre la parole.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, s'exprime en faveur de la transformation de la motion en postulat.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes. Le PS, le Groupe Débat et l'UDC s'expriment en faveur de la transformation de la motion en postulat. Le PLR n'est pas favorable à la transformation en postulat.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, par 26 voix favorables, 8 défavorable et 1 abstentions, le Conseil général accepte de changer la motion en postulat.

## **II. Projets en cours du Conseil municipal**

### **15. Informations**

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, indique que suite à la motion de M. Gabriel Yoder « État des lieux de la forêt communale [...] », Valforêt organisera une journée d'information pour les membres du Conseil général et du Conseil municipal. Rendez-vous est donné le samedi 15 juin 2024 à 10h devant le CIP. Il est prévu d'effectuer une marche de 1,8 km dans la forêt avec divers postes et l'accompagnement de Jean-Marc Friedli.

M. Sommer signale une autre date à retenir. M. le maire a demandé à la commission agricole d'organiser une journée de rencontre entre agriculteurs et citoyens. Celle-ci se déroulera le samedi 19 octobre 2024.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle que l'étang de la Marnière est artificiel, ce qui ne l'empêche pas de figurer à l'inventaire fédéral des sites protégés, ce qui implique pour la Commune l'obligation de l'entretenir et d'en prendre soin. Il s'agit d'une zone à l'hydrologie particulièrement complexe. Des travaux de nettoyage avaient été entrepris il y a quelques années pour éviter que l'étang ne s'atrophie. Le périmètre de protection avait aussi été étendu. En septembre 2022, peut-être en lien avec un tremblement de terre, le niveau de l'étang a baissé de manière importante et subite. Dès lors des travaux ont été accomplis, notamment l'ajout de mètres cube de marne et au printemps dernier la pose d'une bâche sur tout le secteur de la digue avec l'espoir de permettre à l'étang de retrouver un niveau normal. Pendant les travaux d'importantes mesures de revitalisation et de restauration des berges ont été entrepris par la société de pêche qui est liée à la Commune par une convention. Différents aménagements ont aussi été réalisés en faveur de la biodiversité. L'été et l'automne ont été secs, le niveau est resté bas

pendant longtemps et remonté à la faveur des pluies et de la neige du mois de novembre. Dès lors que les précipitations ont cessé, on a malheureusement constaté que le niveau avait de nouveau rapidement et très sensiblement baissé, sans qu'on ait aucune explication. Depuis la surface on ne voit pas de tourbillon ou de mouvement d'eau qui puisse permettre de localiser la fuite. Une rencontre est agendée à la fin du mois avec le service de protection de la nature du Canton de Berne. D'autres spécialistes ont d'ores et déjà été contactés pour déterminer quelles mesures peuvent être prises pour protéger ce site. Il est vraisemblable qu'une demande de crédit au Conseil général sera nécessaire.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que le samedi matin 20 avril 2024 le service de l'eau potable organisera une visite libre du réservoir des Fraises.

Du côté du service de l'électricité, M. Chaignat informe de l'installation de 500 compteurs intelligents cette année. Il faudra en installer au total plus de 3000 sur plusieurs années. Il précise que Tramelan fait partie d'un groupement de sociétés qui permet l'achat de compteurs très bon marché.

### III. Divers

#### **16. Crédit d'engagement de CHF 1'099'968.45 TTC destiné à la réfection de la Rue Haute, décompte final**

M. Mathieu Chaignat, CM, explique que c'est un décompte qui est ancien. Il a été très difficile de contrôler car on a changé de système comptable. Il renvoie aux explications contenues dans le message. L'idée était de stopper le chantier pour correspondre à la réalité actuelle. Si l'on devait refaire des travaux à la Rue Haute, un nouveau projet serait fait.

#### **17. Crédit d'engagement de CHF 166'659.30 TTC destiné au remplacement des tables et chaises de la Salle de la Marelle, décompte final**

M. Pierre Sommer, CM, annonce au décompte final un crédit non-utilisé de CHF 1'249.35.

#### **18. Résolutions**

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

#### **19. Motions – postulats**

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole à la depositaire.



Mme Deborah Kläy, UDC, présente la motion intitulée « Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité ? » qui demande ce qui suit : « La commune de Tramelan possède un grand patrimoine bâti et bons nombres de ces bâtiments sont vieillissants. Avons-nous réellement besoin de tout ça ? Sont-ils rentables ? Et du côté de l'énergie ? Il est temps d'avoir une vision claire de l'utilité de ces bâtiments, des charges qu'ils engendrent, des rendements et des pertes énergétiques. Chaque année, nous devons voter pour des crédits de rénovation plus ou moins onéreux mais ces travaux n'apportent pas grand-chose de plus.

Il y a deux problèmes différents mais incontestablement liés. Le premier est que la commune possède beaucoup trop de bâtiments qui ne sont pas administratifs.

Le deuxième est que les services communaux sont dans plusieurs bâtiments différents et vieillissants. Malgré des rénovations par ci par là, ils ne sont toujours pas idéals, ni fonctionnels aux besoins des employés.

Le projet de rénovation de l'hôtel de ville mis en votation en 2021 n'avait grandement pas convaincu la population, cela montre qu'elle ne veut plus de rafistolage mais d'un nouveau projet.

Avec un nouveau bâtiment plus fonctionnel et opérationnel, les employés pourraient travailler sous le même toit et ils gagneraient en communication et en efficacité. Les besoins en conciergerie seraient diminués, les citoyens auraient un accès facilité et tant d'autres avantages pour les employés que pour la population.

Deux points différents, mais l'un ne va pas sans l'autre ; Une analyse du patrimoine bâti de la commune est nécessaire pour réaliser un nouveau projet immobilier. Certes, un investissement conséquent est à prévoir mais en compensation financière, des bâtiments pourraient être mis en vente.

En conclusion nous demandons que le Conseil Municipal ainsi que la commission des bâtiments créent un groupe de travail qui se projettent sur l'avenir de notre patrimoine bâti en se penchant sur une vision à long terme de leur réelle utilisation, analyser les besoins, la rentabilité et suite à cela, se lancer dans un nouveau projet immobilier pour l'administration communal. »

## 20. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, intitulée « Décharge Combe Bernard » : « La décharge communale de la Combe Bernard est bien visible depuis Tramelan. Ces dernières années, d'importants volumes de matériaux y ont été déposés. Plusieurs questions se posent quant à l'exploitation de cette décharge :

- Quelles entreprises de Tramelan ont un accès à ce site pour mise en décharge de matériaux et à quelles conditions ?
- Quels types de matériaux peuvent être mis en décharge, voire déposés provisoirement et à quelles conditions ?
- Quels contrôles sont mis en place pour s'assurer que les quantités, la qualité et la provenance des matériaux mis en décharge soient conformes aux directives ?
- Durant quel laps de temps la décharge peut-elle être utilisée ?
- Qui est responsable de l'arrachage des mauvaises herbes (chardons, rumex...) qui poussent sur le site ? »



Interpellation de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « "Délégué-es" : c'est-à-dire ? » : « La commune a récemment annoncé la création de poste et la nomination d'un « délégué à l'économie ». Ce « mandat inédit » n'est pas sans soulever certaines questions. Précisons bien que ce qui suit ne concerne aucunement la personne nommée, mais bien le mandat en lui-même. Selon le communiqué de la commune, le délégué à l'économie « soutiendra stratégiquement l'Exécutif et la commission dans ses décisions économiques ». Or, la Commission de promotion économique pour sa part, ne dispose pas de compétences décisionnelles. S'agissant de l'Exécutif, il est prévu que les préavis à ses décisions économiques soient donnés, justement, par la Commission.

- Dès lors, pourrait-on avoir une clarification sur la base légale et sur l'articulation des tâches entre le délégué et la Commission, le premier étant de surcroît membre de la deuxième ?
- Si le mandat consiste à soutenir « stratégiquement l'Exécutif [...] dans ses décisions », l'Exécutif peut-il préciser en quoi cela diffère d'un travail de lobbying et comment il évite les conflits d'intérêt ?
- De manière générale, pourrait-on avoir des clarifications sur le statut d'un délégué-e par rapport à celui du personnel communal et sur sa fonction dans l'organigramme révisé l'an passé ?

En outre, il est intéressant de relever que les communes qui disposent de postes de délégué-es n'ont en général pas simplement un-e seul-e délégué-e dans un seul domaine : elles connaissent différents postes de délégué-es, dans divers dicastères – il paraît en effet aller de soi que si une telle fonction s'avère pertinente, elle ne saurait se cantonner au seul domaine économique. Pour prendre l'exemple de la ville de Bienne, on y trouve, selon son organigramme :

Un-e délégué-e à la sécurité ;

Un-e délégué-e à l'intégration ;

Un-e délégué-e à la culture ;

Un-e délégué-e au sport ;

Un-e délégué-e au 3e âge ;

Un-e délégué-e à l'environnement.

D'autres mandats encore seraient bien sûr envisageables (p. ex. délégué-e à la jeunesse, etc.). Au vu des objectifs adoptés par Tramelan dans son Agenda 2040, il serait sans aucun doute utile à la commune, si elle précise le statut d'une telle fonction, d'avoir des délégué-es dans différents domaines, prioritaires politiquement et pour la population. Dès lors :

- Quels mandats de délégué-es la commune prévoit-elle de créer ou non à moyen terme, dans quels domaines concernés et selon quels critères ? »

## **21. Petites questions**

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Vincent Vaucher, PS, se souvient qu'il y a quelques années un repas des bénévoles avait été organisé par la Commune. Est-il prévu de refaire ce type de repas ou autre activité ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'effectivement la question des bénévoles interpelle le Municipal qui sait que les associations chargées de s'occuper gratuitement de la collectivité publique manquent de personnes prêtes à s'engager. L'organisation d'un repas est vraisemblable et le programme de législature qui sera présenté en avril prévoit la création d'une plateforme des bénévoles pour inciter la population à s'engager dans les domaines qui l'intéressent.



Mme Deborah Kläy, UDC, évoque la place de pique-nique derrière l'étang de la Marnière. Au printemps passé l'entreprise Creajardin avait ajouté de nouveaux copeaux et l'entreprise Roy avait refait la couverture de la cabane. Mais depuis ce moment-là il n'y a plus de cheneau correcte et lors de fortes averses l'eau passe derrière et abîme à nouveau une partie des copeaux. Est-il prévu de remettre la gouttière pour éviter les détériorations ?

M. Pierre Sommer, PS, répond que oui, le problème est connu et l'entreprise Roy a été mandatée pour remettre une cheneau.



M. Blaise Bernard, PS, demande si dans le cadre de la réfection de la Grand-Rue, à hauteur de l'entreprise Juillard, il est prévu d'élever le trottoir pour l'arrêt des bus ? Actuellement il y a un panneau « arrêt de bus » et lors des futurs travaux de la gare on peut imaginer que les bus s'arrêteront là. On pourrait en profiter pour mettre des bordures granit plus hautes.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond par l'affirmative.





Mme Deborah Kläy, UDC, demande ce qu'il en est de l'entretien des lieux comme le Gôt. Qui entretient cela, est-ce que les employés communaux y vont régulièrement, est-ce dans leur cahier des charges ? Très souvent il y a des déchets, des détritrus dans le cours d'eau, c'est vraiment dommage sachant qu'on avait déboursé plus de CHF 800'000.- pour refaire tout le Gôt et qu'il n'est absolument pas entretenu.

M. Pierre Sommer, CM, répond que c'est en principe dans le cahier des charges des employés de la voirie.



M. Georges Juillard, UDC, dit qu'on parle de mobilité et de chemins piétonniers mais qu'en est-il de l'accès à la piscine ? Le fameux chantier à la Rue du Château 16 gêne l'accès et le long de la route jusqu'au camping n'est pas entretenu, il y a des orties par exemple.

M. Pierre Sommer, CM, n'a pas de réponse actuellement, il doit se renseigner.

## **22. Correspondance au Conseil général**

Le président informe d'une correspondance parvenue à l'intention du Conseil général.

- Courriel de M. David Filippini du 31.01.24 concernant une demande pour des cartes journalières dégriffées à des prix promotionnels. Le bureau a préparé une réponse présentée par le secrétaire. M. Gabriel Yoder explique que le bureau a décidé d'encourager le citoyen à prendre contact avec l'un des groupes parlementaires afin que sa demande puisse être entendue, présentée et si besoin défendue auprès des autorités compétentes.

## **23. Divers**

Le président invite les conseillers à récupérer leur enveloppe de forfait annuel en monnaie locale (art. 18 du Règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions) auprès de la chancellerie.

Le président lève la séance à 21h50.

### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss                      Lucie Noirat

Annexes ment.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale  
procès-verbal

Invités : M. Nicolas Rousseil, responsable administratif Domaines publics  
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

Le président salue l'assemblée et souhaite particulièrement la bienvenue à Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, qui siégera dorénavant en remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, démissionnaire au 15 mars 2024.

### 1. Appel

L'appel auquel procède Mme Myriam Tellenbach, secrétaire adjointe, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Jean-Philippe Joubert, PS  
M. Pascal Mercier, PS  
M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)  
Mme Monika Sommer, UDC

M. Christophe Gagnebin, CM

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Le président indique que le bureau du Conseil général propose d'ajouter un point pour la nomination de sa nouvelle secrétaire en remplacement du membre démissionnaire. Il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024
4. Réponses aux interpellations

### I. Décisions

5. Bureau du Conseil général, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, secrétaire
6. Commission des Affaires sociales et Générations, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR
7. Rue du Collège, remplacement de la conduite principale d'eau potable et nouvelle canalisation pour évacuation des eaux de surface, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 1'35'000.-
8. Adaptation des réseaux en lien avec la réfection de la route cantonale entre les Reussilles et La Paule, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 2'832'000, préavis au corps électoral
9. Rapport 2023 de la commission de gestion

## II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Présentation du programme de législature 2023-2026
11. Mise en place d'une structure d'accueil durant les vacances scolaires
12. Informations du Conseil municipal

## III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### 4. Réponses aux interpellations

#### Mme Valérie Piccand, Groupe Débat (Décharge de la Combe Bernard)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « En préambule, la décharge communale de la Combe Bernard bénéficie dans sa situation actuelle d'un permis de construire délivré par la Préfecture du Jura bernois en date du 11 février 1993. La nature des travaux porte sur un remodelage de terrain par déversement de matériaux afin de combler en partie une dépression naturelle. Seuls des matériaux d'excavation, déblais non pollués et roche excavée sont autorisés à être mis en place de manière définitive.

Le site est utilisé pour les besoins des chantiers communaux ; comme par exemple, le volume d'excavation à la suite d'une fuite d'eau. Très ponctuellement et de manière coordonnée, certains chantiers communaux nécessitent également un entreposage temporaire de matériaux. Par définition, seules les entreprises mandatées par les services communaux sont autorisées à y accéder. À cet égard, le site est clôturé et fermé par un portail muni d'un cadenas.

Toutes les entreprises mandatées et ayants droit d'accès sont nantis du type de matériaux autorisés. Des contrôles de conformité sont au demeurant opérés par le service communal commanditaire. À noter que le canton procède également à des contrôles inopinés. La gestion générale et l'entretien de la décharge est donc placée sous le dicastère Domaines Publics avec en particulier l'implication du service des Travaux Publics.

Les attraits de la décharge Combe Bernard pour la Municipalité sont notables. On peut citer notamment la maîtrise foncière des lieux et donc son accessibilité en tout temps, ainsi que des économies substantielles en termes de taxe de décharge.

L'usage de la décharge n'est pas formellement limité en termes de durée mais bien en potentiel de volume à mettre en place. Ce volume est naturellement contraint par les plans sanctionnés lesquelles définissent le périmètre et le profil de terrain remodelé.

En guise de perspective, lors du dernier relevé topographique réalisé en 2013, le volume théorique encore disponible correspondait à un solde d'environ 37'000 m<sup>3</sup>. Actuellement, un solde d'environ 25'000 m<sup>3</sup> peut être évoqué. »

L'interpellatrice se déclare « partiellement satisfaite » de la réponse.

## I. DECISIONS

### 5. Bureau du Conseil général, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, secrétaire

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PS, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, en qualité de secrétaire du bureau du Conseil général, avec effet immédiat, en remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, démissionnaire au 15 mars 2024.

Le président remercie Mme Koqinaj Coçaj pour sa disponibilité et lui souhaite la bienvenue au sein du bureau.

### 6. Commission des Affaires sociales et Générations, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Malika Greder, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2023.

Le président remercie Mme Greder pour sa disponibilité et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de la commission.

### 7. Rue du Collège, remplacement de la conduite principale d'eau potable et nouvelle canalisation pour évacuation des eaux de surface, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 135'000.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique qu'il s'agit du plus grand chantier communal pour l'année 2024. Il est coordonné entre les services des eaux, des routes et des eaux usées. Il cède la parole à M. Nicolas Rousseil qui présente le projet en détails via une présentation PowerPoint qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Le président ouvre la possibilité de poser des questions.

M. Werner Liechti, Groupe Débat, demande si le marché du samedi matin pourra avoir lieu durant les travaux. Il rappelle que l'espace avait été entravé par des dépôts de matériel lors de chantiers précédents.

M. Rousseil répond qu'en principe on n'empiètera pas sur la zone du marché. Moyennant d'informer dûment l'entreprise et d'être vigilants, il ne devrait y avoir aucune entrave.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, demande premièrement où le container semi-enterré sera déplacé. Deuxièmement, les travaux étant prévus pour le mois de juin, dans quels délais il est prévu d'informer les enseignantes et les parents pour éviter que les enfants se retrouvent soudainement devant un chantier sans s'y attendre ?

M. Rousseil répond que le container sera à l'Est du projet, à l'extrémité des places de parc bleues, vers le restaurant kebab. Les trois places seront conservées. Pour ce qui est de l'information, une fois le crédit octroyé, des panneaux seront mis sur place, des informations communales envoyée dans les médias et les services communaux prévenus, y compris les écoles. Le trafic général sera interrompu. Tant que faire se peut, on conservera l'accès pour les riverains. Il est demandé à l'entreprise mandatée de garder le chemin piétonnier tout au long du chantier, de manière sécurisée.

Mme Monti Charmillot insiste sur le fait qu'il y a eu des précédents. Lors de la réfection de la Rue des Prés et du chemin qui descendait sur le collège, il y a eu des fermetures du jour au lendemain et les enfants ont dû passer par la Grand-Rue ou d'autres trajets. Il est donc important qu'il y ait un suivi pour que les enfants soient en sécurité.

M. Rousseil le comprend et en prend bonne note.

M. Sylvain Riard, PS, demande si le chemin piétonnier actuellement pavé sera remplacé par du bitume ?

M. Rousseil répond par l'affirmative. M. Mathieu Chagnat, CM, précise que c'est lié à une question de coûts.

M. Blaise Bernard, PS, se demande si le trottoir est à la bonne place. Il le verrait plutôt du côté Sud, et en profiterait pour le prolonger en direction du kebab, le flux des élèves se faisant plutôt dans cette direction que sur les escaliers qui montent vers la Grand-Rue.

M. Rousseil répond qu'au Sud, il y a des places de parc, mais pas au Nord. C'est pourquoi on propose de mettre le trottoir là. Si on le met au Sud, la mise en place de places de parc ne sera plus possible. Au niveau du cheminement, on a un lien avec la volée d'escaliers qui envoie au passage piétonnier marqué sur la route cantonale. Le cheminement piétonnier s'effectue de fait de ce côté-là.

M. Bernard estime qu'il y a plus de monde qui vient sur le kebab que sur les escaliers.

M. Rousseil insiste sur le fait qu'un trottoir au Sud implique une suppression non souhaitable des places de parc.

M. Chagnat indique que le cheminement piétonnier n'a pas été considéré comme problématique. Ce n'est pas une rue très circulante, il faut l'améliorer avec le trottoir mais on garde la rue telle quelle finalement.

M. Rousseil ajoute qu'on ne parle pas d'un trottoir à hautes bordures, le gabarit de la rue ne le permet pas. Sinon, on devrait faire un sens unique. Par contre, on améliore vraiment la situation avec une délimitation matérielle.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit d'engagement.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote sur l'acceptation du crédit.

Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité, le crédit d'engagement de CHF 135'00.- TTC pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable et la nouvelle canalisation d'évacuation des eaux de surface à la Rue du Collège.

**8. Adaptation des réseaux en lien avec la réfection de la route cantonale entre les Reussilles et La Paule, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 2'832'000, préavis au corps électoral**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole :

« Le crédit d'investissement qui vous est soumis pour préavis répond à deux impératifs qui pourraient être considérés presque comme une dépense liée :

Premièrement, nous avons l'obligation de sortir nos infrastructures, eau potable et réseau électrique, de l'emprise du chantier à venir de la route cantonale.

Deuxièmement, à l'instar d'autres secteurs hors du village, il est impératif de sécuriser l'approvisionnement électrique en rapprochant la moyenne tension des consommateurs. Il s'agit également de renforcer le réseau pour répondre aux demandes.

L'étude a mis à jour d'autres problématiques, par exemple dans la défense incendie et la faiblesse de la conduite d'eau. Le dicastère Énergies et Réseaux a cherché toutes les synergies possibles afin de proposer le projet le plus économique possible. Des solutions moins onéreuses sur le court terme sont peut-être possibles, mais elles ne répondent pas à la résolution des difficultés et ne font que répercuter des coûts dans les années futures avec des solutions techniques insatisfaisantes.

Le crédit dépasse largement les prévisions prévues au plan d'investissement. Toutefois, les dicastères techniques proposeront dans les semaines à venir un aménagement de ce dernier afin d'alléger un maximum la charge financière en 2025. Il est prévu notamment de redéployer le grand chantier de réfection « Méval » ou de reporter le début des travaux de réfection du réservoir de la Printanière. Cela aura aussi des conséquences sur la temporalité de l'application des plans généraux d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux. Cela limitera aussi en partie l'investissement dans d'autres projets communaux. Il est finalement également prévu de mettre à jour les dossiers « anciens » qui figurent dans ce plan d'investissement afin d'éviter autant que faire se peut ce type de mauvaise surprise.

Toutefois, il ne faut pas se voiler la face, le réseau d'eau potable comme celui de l'électricité n'ont pas bénéficié des investissements nécessaires il y a 20 à 30 ans lorsque la Commune était dans de grandes difficultés financières. Nous en subissons aujourd'hui un peu les conséquences. Nous ne pourrions sans doute pas rattraper le retard pris. Il s'agit surtout pour les autorités actuelles, exécutives ou législatives, de ne pas baisser la garde et continuer d'investir régulièrement et sans relâche.

Pour l'eau potable, les financements spéciaux tant pour l'équilibre de la tâche que pour le maintien de la valeur sont bien pourvus et permettent de réaliser ces travaux sans trop de soucis. A l'avenir, le défi majeur sera de réviser le plan général d'alimentation en eau potable qui définit les investissements à réaliser.

Il est vrai que les changements extrêmement rapides dans le monde de l'électricité imposeront des investissements très importants. Le service de l'électricité estime très grossièrement un montant de 7 millions sur les cinq prochaines années. Il s'agit principalement de renforcement des capacités dans des quartiers qui sont à la limite comme Chautenatte, Jeanbrenin, Méval, Cernil ou de remplacer plusieurs stations moyenne tension vétustes.

Cet état de fait sur lequel le Conseil municipal travaille avec assiduité nécessite des réflexions à plusieurs niveaux :

- La Commune va vraisemblablement devoir s'endetter pour couvrir les montants des assainissements précités. Le Service financier et le Service de l'électricité travaillent avec rigueur pour différer au mieux ces emprunts.
- Le plan d'investissement communal doit être continuellement adapté, être plus réactif et plus précis. Le Conseil municipal en est conscient. Il y travaille deux fois par année, en début d'année pour anticiper les dépenses sur l'année à venir et en fin d'année pour constater les dépenses réalisées et celles reportées.
- C'est un exercice de priorisation auquel le Conseil municipal doit s'astreindre. L'Agenda 2040 et le Programme de législature fixent des jalons mais le Conseil municipal devra toutefois augmenter la pression pour maintenir une situation saine.

Je conclus en rappelant que la situation financière de la commune est bonne à ce jour. Le passif du bilan au 31.12.2023 fait ressortir que  $\frac{3}{4}$  des fonds propres sont communaux.

Cela nous appelle à conserver de la sérénité dans le traitement de ces lourds dossiers, mais cela ne doit pas nous endormir. »

M. Mathieu Chaignat, CM, et M. Philippe Wastian présentent conjointement un PowerPoint qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Le président ouvre la possibilité de poser des questions.

Mme Audrey Châtelain, PS, tenant compte du fait que les montants du plan d'investissement sont censés être révisés chaque année pour le plan soit mis à jour, demande comment expliquer cette soudaine explosion des coûts (plus de quatre fois le montant initial) ?

M. Chaignat rappelle que les prix ont été calculés il y a vingt ans. Déjà rien qu'avec l'inflation, on n'était plus juste. Par ailleurs, le coût ne prévoyait que le remplacement de la conduite sur la moitié du projet actuel. On n'était pas non plus à jour au niveau des besoins et normes pour l'électricité qui ont beaucoup changé. Par exemple, on ne pensait pas enterrer la ligne.

M. Wastian ajoute que pour l'eau, quand on a mis le projet au plan d'investissement, on n'avait compté qu'une traversée de route. Maintenant on change 2,7 km. En effet, ça n'a pas été recalculé correctement quand ça a été mis en plan d'investissement, mais ce changement de tracé est extrême et n'était pas prévu. A l'époque on avait une conduite de 60 ans, aujourd'hui elle en a 80, il n'aurait pas été logique de ne pas en tenir compte dans le plan d'investissement.

M. Chaignat précise que le plan d'investissement est un outil de travail, quand on constate ce type de chose on change la planification d'autres projets, on déplace des choses de manière à rester dans les limites demandées par le service des finances.

Mme Châtelain constate que dans le message il y avait deux variantes envisagées. Elle demande pourquoi la seconde a été écartée et qu'est-ce que cela aurait changé.

M. Wastian répond que les deux variantes ont été proposées aux commissions qui ont préavisé l'objet. La variante initiale est celle présentée ici. Quand on a vu les montants, on a tout fait pour trouver une variante moins chère. On a réalisé qu'en faisant des concessions, on pouvait diminuer les prix, mais que pour arriver au résultat souhaité on aurait dû prévoir plusieurs phases et que l'ensemble aurait finalement coûté plus cher. Cette variante n'a pas été retenue par les commissions, c'est pourquoi elle n'a pas été présentée ici. Par exemple, on aurait pu ne changer qu'une partie de la conduite d'eau, mais il aurait fallu changer le reste lors d'une phase suivante, puisque cette conduite a tout de même 80 ans.

M. Chaignat ajoute qu'on avait aussi envisagé de sortir du projet la ligne électrique entre la Paule et la ferme, mais on sait qu'elle est en bout de course et qu'il aurait fallu la changer dans une année ou deux. Autant tout enterrer.

M. Wastian émet la conclusion que la seconde variante aurait finalement été plus élevée financièrement et moins aboutie techniquement.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit d'engagement.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général préavise favorablement à destination du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 2'832'000.- TTC pour l'adaptation des réseaux en lien avec la réfection de la route cantonale entre les Reussilles et La Paule.

La votation populaire est fixée au 22 septembre 2024.

## **9. Rapport 2023 de la commission de gestion**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole à M. Georges Juillard, UDC, vice-président de la commission de gestion. Ce dernier rappelle les points traités dans le rapport et se tient à disposition pour toute question.

Le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du rapport de la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion.

M. François Roquier, Groupe Débat, se déclare surpris de certaines remarques, dans le chapitre sur l'ambiance au sein de la voirie. Il relève la phrase suivante : « une ambiance particulière règne au sein de ce service, notamment mue par le côté très masculin des personnes travaillant dans ce service ». Cette formulation, peut-être inappropriée, laisse planer un doute sans vraiment donner d'explication. Il demande que dans les rapports ultérieurs les choses qui doivent être dites le soient clairement.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le rapport 2023 de la commission de gestion au vote du Conseil général qui l'approuve à l'unanimité.

## **II. Projets en cours du Conseil municipal**

### **10. Présentation du programme de législature 2023-2026**

Le président donne la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Vous avez pu prendre connaissance du Programme de législature 2023 – 2026 que le Conseil municipal s'est donné pour la présente période. Ce document a été établi dans la foulée de l'Agenda 2040 qui vous a été présenté lors de la séance du 27 novembre 2023. Cela explique son arrivée plus tardive que ce qui pourrait être attendu.

Ce Programme de législature est une concrétisation des objectifs fixés dans l'Agenda 2040 dont il reprend les huit grands chapitres pour catégoriser ses projets. Le Conseil municipal tient à souligner ici le fil rouge qui conduit l'ensemble de ses travaux, à savoir s'inscrire dans une politique de développement durable qui sert les intérêts communs de l'ensemble des partenaires de la localité. Chaque dicastère a travaillé en ce sens et continuera à le faire, avec conviction et à l'écoute de la population.

Dans les grandes lignes, ce programme de législature est à l'image de l'ambition que le Conseil municipal s'est donné, à savoir proposer des projets à court et moyens termes, privilégiant la qualité de vie pour toutes les tranches d'âge de la population. Ce programme de législature présente également une série de projets à plus longs termes qui devraient marquer la décennie à venir, dans le cadre d'une politique durable et participative, à l'aune des finances qui seront sollicitées par des engagements importants.

Ce programme de législature ne vend pas du rêve. Il invite à se retrousser les manches. Il appelle à la discussion autour de thématiques parfois émotionnelles mais qui nécessitent la participation de toutes et tous, sans frein dogmatique, avec l'ouverture d'esprit nécessaire.



Le Conseil municipal souhaite mobiliser les esprits, donner envie à la population de s'engager pour, ensemble, dessiner l'avenir de notre localité. Nous avons décidé de ne pas présenter le programme point par point puisqu'il a été mis à disposition, mais le Conseil municipal se tient à disposition pour toute question.

La discussion n'est pas demandée par l'assemblée.

### **1.1. Mise en place d'une structure d'accueil durant les vacances scolaires**

M. Vincent Glauser, CM, rappelle qu'en 2021 une motion a été déposée par M. Pierre-Alain Basso et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Prendre de véritables mesures pour l'accueil durant les vacances scolaires ». Ayant repris le dicastère concerné l'an passé, M. Glauser a réalisé un sondage auprès des parents des classes de 1H à 7H.

Le sondage compte 76% de taux de participation. Du côté des intéressés, 89 enfants pourraient être inscrits aujourd'hui à cette prise en charge durant les vacances scolaires. Il en faut 20 pour que ce soit viable, c'est donc bien plus qu'espéré. M. Glauser a expliqué clairement aux parents ce qui est proposé, soit une prise en charge durant 6 semaines supplémentaires. Il ne reste donc que 5 semaines à assurer pour les parents qui travaillent.

Prise en charge proposée :

- 3 semaines durant les vacances d'été (hors vacances horlogères)
- 1 semaine durant les vacances d'automne
- 1 semaine durant les vacances de Noël
- 1 semaine durant les vacances de printemps

La prise en charge peut être d'une demi-journée ou d'une journée.

De toutes les EJC contactées qui ont introduit ce programme, aucune n'a dû revenir en arrière, c'est donc viable. Mais il y a des différences dans la facturation.

Pour cet accueil, le canton de Berne préconise un montant minimum de CHF 106.- par journée entière, plus le prix du repas, soit environ CHF 10.- (calcul établi sur la base de 20 enfants).

Si nous devons partir sur un montant forfaitaire, cela pourrait correspondre par enfant à :

- CHF 30.- à charge du canton
- CHF 30.- à charge de la commune
- CHF 65.- à charge du ou des parent(s)

La comparaison avec les autres EJC montre qu'on est dans la norme avec CHF 65.- demandés aux parents. On pourrait descendre à CHF 60.- mais il ne resterait plus grand-chose pour financer les activités.

Nous n'avons pas d'employés aujourd'hui pour assurer cette prise en charge. On engagerait des gens qui ne seraient pas payés comme ceux de l'EJC, donc on n'entrerait probablement pas dans le système kiBon car on serait trop bas. Plus tard, on pourrait envisager de refaire les contrats du personnel de l'EJC pour inclure la prise en charge durant les vacances scolaires, et ainsi descendre les tarifs. Ce serait alors viable de passer par le système kiBon.

La mise en place pourrait être en 2025-2026, éventuellement au 1<sup>er</sup> janvier mais cela dépendra de l'avancée des travaux. Cela doit d'abord être discuté au sein de la commission de l'Instruction publique qui est la mieux placée pour discuter du résultat du sondage. Il y a un règlement et une ordonnance à modifier.

M. Glauser présente le questionnaire qui a été envoyé aux parents.

La réalisation de ce sondage répond à la motion citée initialement. Les prochaines étapes sont la discussion en commission, puis la présentation d'un projet concret comprenant le budget (estimé à environ CHF 80'000.-).

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie M. Glauser pour l'avance faite sur ce dossier. On voit Pour une famille avec deux enfants, un coût de CHF 600.- par semaine est assez cher. Il demande si dans le système kiBon il y a un système dégressif en fonction du nombre d'enfants pour une même famille ? Est-ce moins cher pour le 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> enfant ?

A priori, à la connaissance de M. Glauser, non. C'est basé sur les revenus des parents. C'est donc dégressif plutôt pour les bas revenus. Mais il a vu dans les réponses des parents que certains envisagent le placement pour quelques jours seulement, pas pour toute la semaine. C'est plutôt un dépannage pour deux ou trois jours par semaine qui est attendu.

M. Marc Froidevaux, PS, demande si le recrutement de personnel supplémentaire sur ces périodes de vacances est réaliste ?

M. Glauser répond que c'est réalisable à son avis. Il espère trouver des gens parmi le personnel de l'EJC. Mais ils ont déjà des horaires irréguliers, alors cela ne leur sera pas imposé. Le personnel qui le souhaite pourra participer avec un contrat séparé, si cela les intéresse. Le recrutement d'autres personnes sera effectivement compliqué, mais semble jouable vu le salaire horaire prévu. La règle est qu'il faut une personne pour 8 enfants, et en permanence quelqu'un ayant des connaissances pédagogiques. Cela représente une dizaine de personnes en tout. Cela sera payé CHF 35.-/h sans fonction pédagogique, CHF 45.-/h avec fonction pédagogique.

Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, demande quelle sera la structure porteuse du projet ?

M. Glauser répond que cela se déroulera dans les locaux de l'EJC, peut-être aussi dans la maison de paroisse s'il y a beaucoup d'enfants. Il espère pouvoir compter sur quelques professionnels pour soutenir le projet.

## **12. Informations**

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, donne des indications sur la visite de la forêt qui aura lieu le 15 juin 2024. C'est une journée réservée le matin aux membres de l'exécutif et du législatif. Rendez-vous est donné à 10h00 au sud du CIP. L'après-midi est réservé à la population, à 13h30 au même endroit. Les démarches ont eu lieu suite à l'impulsion d'une motion de M. Gabriel Yoder. Cette journée est organisée en collaboration avec Jean-Marc Friedli, garde-forestier à ValForêt. Il expliquera les enjeux liés aux forêts communales. Pour les membres du Municipal et du Conseil général, le CIP est disposé à faire quelques grillades pour une douzaine de francs par personne. Il encourage l'assemblée à participer, c'est important !

M. André Ducommun, CM, informe que la commission Sports Tourisme organise pour le mois de mai le Duel intercommunal proposé à l'échelon national par la Coop. Un tout-ménage parviendra ces prochains jours chez les habitants. Il y a plusieurs façons de participer, individuellement ou via les activités proposées par les sociétés sportives. Nous allons affronter la commune de Tavannes en duel. Toutes les informations pour participer figurent sur [tramelan.ch](http://tramelan.ch) et sur l'application mentionnée dans le tout-ménage. Le but est de faire bouger la population.

M. Mathieu Chaignat, CM, invite les conseillers à une visite publique du réservoir des Fraises le samedi 20 avril de 9h00 à midi. C'est aussi l'occasion de rencontrer les

membres du personnel du service de l'eau potable qui présenteront les enjeux à venir pour le réseau d'eau. Il demande seulement aux gens qui viendraient de se parquer à la gare des Reussilles et de prendre la navette.

M. Chaignat enchaîne par la déclaration ci-après. En date du 24 février dernier, la rupture d'un câble moyenne tension situé entre les stations « Rue de la Gare » et « Damas » a provoqué une coupure d'électricité plongeant une grande partie du village dans le noir. Bien que la situation ait été rétablie après quelques heures, le câble qui occupe une place centrale dans le réseau de distribution doit être remplacé dans les plus brefs délais. Les travaux de remplacement qui s'étendent sur une distance approximative de 400 mètres sont estimés à un montant de CHF 194'000.-. Un tel montant est de la compétence du législatif. Au vu des délais impératifs et de la disponibilité des entreprises, le Conseil municipal a décidé d'agir par une procédure de « dépense liée ». Les raisons suivantes ont motivé cette décision :

- Assurer la réparation dans le délai le plus court possible (bouclage du réseau interrompu).
- La disponibilité immédiate des entreprises de génie civil rendue plus compliquée dès avril avec la reprise des grands chantiers.
- Le chantier devant se faire en partie sur la route cantonale, il était impératif de l'effectuer avant la reprise des travaux de réfection de la Grand-Rue.

Les travaux de génie civil ont été adjugés à l'entreprise Huguelet pour un montant de CHF 162'248.-. L'achat du câble à l'entreprise Nexans pour un montant de CHF 26'015.-. Un montant de CHF 5'000.- en matériel divers de raccordement du SET s'ajoutent encore à la facture pour un montant total TTC de CHF 194'000.-. Conformément aux articles 34 et 101 de l'ordonnance cantonale sur les communes et à l'article 23 du règlement d'organisation de la commune de Tramelan, l'annonce de la dépense liée a été publiée dans la feuille d'avis du district de Courtelary n°13 du vendredi 5 avril. Les recours peuvent être adressés à la préfecture durant les trente jours suivants la publication.

M. Vincent Glauser, CM, avait été interpellé par Mme Deborah Kläy concernant les frais liés à l'école de Jean-Gui. Cette école située à La Tanne est partagée entre trois communes (Tavannes, Sonceboz, Tramelan). Corgémont y a également des élèves mais ne participe pas de la même façon. On y a actuellement six élèves tramelots.

Ce qui coûte très cher, c'est le bâtiment, dont les trois communes sont propriétaires. Il est ancien, il y a des travaux dessus, qui sont répercutés sur les communes. Quand il n'y en a pas, les frais ne coûtent pas plus que pour un autre élève de Tramelan.

Dans une école de Tramelan, il faut compter environ CHF 5'000.- pour l'école et CHF 4'500.- pour la structure, donc un total de CHF 9'500.-. A Jean-Gui, on est à CHF 12'000.- au total. Si on décidait d'arrêter, on perdrait nos parts dans l'immeuble, donc tous les investissements réalisés seraient perdus. En tant que président de l'école Jean-Gui, M. Glauser va demander que les frais liés au bâtiment, par exemple le changement de la chaudière cette année, soient étalés.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que suite à la question soulevée par M. Jean-Charles Juillard lors d'une précédente séance, il a été décidé de mettre le bilan de TEI SA dans le rapport de gestion afin d'informer sur la santé financière de la société. Celle-ci va bien, elle est porteuse d'un gros projet soumis prochainement à votation, il semble normal d'être transparent.

D'autre part, M. le maire indique qu'on mettra sur le site internet communal le tableau des interventions parlementaires qui ont été déposées pour pouvoir suivre le processus d'application des interventions qui ont été acceptées.

### **III. Divers**

#### **13. Résolutions**

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

#### 14. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de 2 motions et 1 postulat. Il cède la parole aux dépositaires.



M. Thierry Gagnebin, PS, présente la motion déposée conjointement avec M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Motion urgente » : « Lors de la séance du Conseil général du 19 février 2024, le Conseil municipal a présenté un projet de développement du secteur du Plateau des Lovières (Plan Directeur de Développement durable, P3D). Ce projet est salué par les groupes sous-signataires pour son intention, à savoir lancer une réflexion à long terme sur le développement de la localité. Présenté sous l'égide de l'association Jura bernois.Bienne dans le cadre d'une procédure d'information et de participation de la population relative à la Conception régionale des transports et de l'urbanisme 2025, il a soulevé des interrogations d'une partie de la population quant à sa finalité. Des réactions ont été enregistrées, laissant transparaître des questionnements au sujet du sort de l'actuelle zone agricole qui devrait accueillir un Pôle de développement économique cantonale à l'étude depuis 2008 et de toute la partie à l'Ouest du CIP qui potentiellement devrait également être aménagée. De nombreuses spéculations ont été diffusées dans les médias et sur les réseaux sociaux qui pour l'heure ne sont que le fruit de l'imagination. Toutefois, conscients de l'enjeu, les partis signataires souhaitent que ce projet soit mis sur les rails dans un cadre donné. Non seulement les travaux doivent être élaborés dans le strict respect des procédures urbanistiques existantes, mais aussi avec la participation la plus ouverte possible de la population et en respectant une politique de préservation de l'environnement dans laquelle l'Exécutif s'est engagé jusqu'à présent à maintes reprises (Agenda 2040, programme de législature 2023 - 2026). Une politique agricole claire et respectueuse des exploitations actuelles doit également être intégrée dans la réflexion.

Parallèlement, les partis sous-signataires appellent expressément le Conseil municipal à s'astreindre à trouver des solutions qui permettront de réduire les nuisances liées au trafic routier en constante augmentation et qu'un développement incontrôlé du secteur des Lovières ne ferait qu'accroître. Ils demandent au Conseil municipal d'une part une concertation régionale sur cette problématique pour trouver des solutions régionales et d'autre part de développer une politique de mobilité douce contraignante sur l'ensemble du territoire communal, ceci en intégrant également les CJ dans la réflexion.

Le projet P3D qui potentiellement dessinera les contours de Tramelan en 2040 voire 2050 doit se réaliser avec le consentement d'une grande majorité de la population.

Les groupes socialistes et PLR demandent donc au Conseil municipal de :

1. Définir des modalités claires pour le développement du projet P3D qui incluront une politique de participation active de la population de la localité ;
2. Respecter les procédures urbanistiques en vigueur ;
3. Penser le secteur du Plateau des Lovières également en termes de politique de l'environnement, agricole et de mobilité ;
4. Organiser à l'issue de la réflexion une votation populaire qui sanctionnera le destin du P3D dans son ensemble (projet urbanistique et environnemental). »

M. Gagnebin ajoute que l'idée est de donner un cadre suffisamment clair dans les réflexions à venir, mais aussi d'aller au bout de l'étude. Ce qui a été présenté le 19 février est un avant-projet, une esquisse et non un projet abouti. Il s'agit d'aller au bout de cette réflexion et de pouvoir se positionner à son terme, après consultation des commissions.



M. Christophe Vienat, PLR, présente la motion intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village » : « En lien avec l'interpellation soumise au CG du 02.10.2023 et ceci toujours afin de favoriser la sécurité des piétons au centre du

village, le PLR-T soumet une motion afin de réaliser des aménagements peu onéreux et réalisables dans un court laps de temps qui favoriseront grandement la sécurité de toutes et tous. Le but de cette motion étant de renforcer la visibilité des piétons à la grand-rue, entre les numéros 151 et 163 (croisement Rue de la Printanière/Virgile Rossel et Grand-rue). Le PLR-T remercie le CM pour sa réponse fournie lors du CG du 19.02.2024. Dans cette réponse, le CM a confirmé que ce trottoir accueillait des véhicules qui stationnaient pour des raisons directement liées aux commerces du lieu (dépôt / chargement). Dans cette même réponse, il y était écrit que les manœuvres des poids lourds seraient entravées lors de leur engagement sur la Grand-rue. Suite à cette confirmation d'état de fait par le CM, le PLR-T dépose la présente motion avec quelques pistes d'améliorations afin de satisfaire d'une part les piétons et d'autre part, les livreurs :

- Installation de bornes empêchant le parage physique sur le trottoir en question, *0.5 m à l'intérieur du trottoir*
- Réserver une place de parc en case jaune « *LIVRAISONS* » devant le N° 138 de la Grand-rue

Dans un souci de « bien-vivre ensemble », le PLR-T se réfère à la bienveillance du CM pour la mise en place de mesures améliorant la sécurité au centre de notre village. »



M. Vital Gerber, Groupe Débat, présente le postulat intitulé « Carte journalière dégriffée Commune à Tramelan » : « En date du 31 janvier, un courriel a été adressé au Conseil général par David Filippini, citoyen tramelot, qui rappelait la nouvelle offre des CFF aux communes suisses depuis le 1er janvier 2024, pour l'achat de cartes journalières dégriffées à prix promotionnel ; il se disait « *fort surpris qu'une commune comme Tramelan qui se dit proche de ses habitants n'offre pas ce service attrayant, écologique et surtout à caractère social* » et demandait à connaître la position du Conseil général à ce sujet. Lors de la séance du 19 février, le Bureau du Conseil général a informé de cette correspondance et de sa décision d'y répondre en se contentant « *d'encourager le citoyen à prendre contact avec l'un des groupes parlementaires* » (Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 février 2024, pt. 22). Afin de donner une véritable suite à cette question, et d'entente avec le citoyen à l'origine de cette initiative, nous aimerions relayer de manière officielle la proposition de rejoindre cette offre des CFF. La « carte journalière dégriffée Commune » est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Toutes les communes suisses participantes ont accès au même contingent. Disponibilités, prix et conditions sont accessibles sur le site [www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch). Contrairement à l'ancien système, les cartes CFF ne doivent plus être commandées et payées par la commune en avance : avec ce système actuel de centralisation des cartes, le travail administratif est moindre et beaucoup plus simple. De nombreuses communes voisines, y compris Tavannes ou Mont-Tramelan par exemple, proposent déjà cette offre. Il semble aller de soi qu'un village qui inscrit la mobilité douce dans ses objectifs de développement ne saurait rester à l'écart de cette possibilité d'utilisation facilitée des transports publics. Par le présent postulat, nous invitons les services compétents de la Commune de Tramelan à entreprendre les démarches nécessaires pour rejoindre cette offre des CFF dans les meilleurs délais. »

## 15. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Pose de 2 miroirs aux carrefours Migros Grand-Rue et 943 Grand-Rue » : « Mesdames, Messieurs, J'ai dernièrement été interpellé par 2 habitants de Tramelan au sujet de la dangerosité de 2 carrefours débouchant sur la Grand Rue. Je me suis renseigné et durant ces 10 dernières années il y a

eu au même endroit environ une dizaine d'accidents dus à une mauvaise visibilité dont 2 de ces accidents avec des blessés graves. Un miroir serait indispensable à ce carrefour ; vers le bâtiment « Donzé » afin de voir les véhicules montants. Il existe déjà un miroir pour les véhicules débouchant de la rue Virgile Rossel en direction de la Grand Rue. Pour ce qui est du 2<sup>ème</sup> carrefour, il s'agit de la rue du Collège qui passe devant le restaurant de la place en direction de Tavannes, il y a ici la barrière métallique qui obstrue la visibilité du trafic venant des Reussilles. Un miroir placé vers le bâtiment qui fait l'angle entre la Grand rue et la rue Haute serait un outil pour une sécurité accrue. Au vu de ce constat, il est demandé au Conseil municipal qu'elles sont les mesures envisageables et dans quel délai ? »

## 16. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, étant donné que toutes les réponses n'ont pas été fournies dans le traitement de son interpellation sur la Combe-Bernard, demande qui est responsable de l'arrachage des mauvaises herbes, notamment les chardons, qui s'envolent dans les pâturages avoisinants. Il serait bien, à partir de cette année, qu'il ne puisse plus y avoir de chardons qui se disséminent dans les pâturages depuis la décharge.

M. Pierre Sommer, CM, répond que ce sont les Travaux publics qui sont en charge de cela.



M. Thierry Gagnebin, PS, indique avoir été interpellé par des citoyens concernant des chiens non tenus en laisse sur des places de jeu. Il a pu le constater lui-même. Peut-on mettre des panneaux d'interdiction aux chiens dans les parcs ?

M. Pierre Sommer, CM, en prend bonne note.



M. Marc Froidevaux, PS, relève qu'avec l'arrivée des beaux jours des travaux fleurissent dans Tramelan, impliquant diverses nuisances et limitations de la circulation. Existe-t-il des procédures, des contraintes pour assurer une certaine efficacité sur ces travaux, pour qu'ils durent le moins longtemps possible occasionnant ainsi les nuisances les plus courtes possibles ?

M. Mathieu Chaignat, CM, répond que les services ont aussi tout intérêt à ce que les travaux durent le moins longtemps, en termes de coûts. Mais il y a aussi des périodes où des entreprises sont en vacances, donc ce n'est pas toujours possible.

M. Hervé Gullotti, maire, assure que l'urbanisme veille à la coordination entre les entreprises de génie civil pour prêter le moins possible les usagers de la route et les piétons.



Mme Nicole Favre, PS, a été interpellée concernant le cimetière, pour savoir si l'on peut faire un mur ou une paroi pour mettre des plaques commémoratives pour les personnes enterrées dans le jardin du souvenir ou dans la fosse commune.

M. Pierre Sommer, CM, en prend note et la question sera discutée à la prochaine séance de la commission du cimetière.



Mme Isabelle Evalet, PLR, demande où en est-on avec le hangar à copeaux se trouvant à la carrière ? Apparemment, les trajets sont réguliers vers Court. Cela interroge sur le coût et la pollution engendrés par les camions.

M. Pierre Sommer, PS, répond que les copeaux qui viennent de Court sont dépoussiérés. Les copeaux produits ici ne sont pas supportés par tous les chauffages qui sont obstrués par la poussière. Et parfois il y a un manque, à Court il y a plus de stock.



Mme Nicole Favre, PS, a été interpellée concernant la piscine. Les personnes qui habitent dans les bungalows à l'année auraient des abonnements à prix réduits, mais pas celles qui ont un logement secondaire. Pourraient-elles aussi avoir ce privilège ? Par ailleurs, y a-t-il un arrangement entre la piscine et le camping ? Dans certains campings, l'accès à la piscine compris dans le prix.

M. André Ducommun, CM, répond qu'il n'existe rien de ce qui a été cité. Les tarifs ont été publiés, il n'y a aucune réduction pour les résidents du camping, quels qu'ils soient.

Mme Favre estime que cela pourrait être un petit plus pour le camping.



Mme Nicole Favre, PS, rebondit sur les horaires de la piscine car il y a eu des mécontentements l'année passée car l'ouverture était jusqu'à 20h en mai, mais jusqu'à 19h en août quand l'école reprenait. Une discussion a-t-elle eu lieu pour prolonger les horaires le soir en août quand il fait plus chaud, au besoin en fermant plus tôt en mai pour équilibrer les horaires du personnel ?

M. André Ducommun, CM, répond que c'est très compliqué car le personnel a beaucoup d'heures et qu'il y a aussi de la remise en place à faire après fermeture. En revanche, on va ouvrir une semaine plus tard que d'habitude en mai pour pouvoir fermer une semaine plus tard en septembre, quand il fait meilleur. Mais on ne changera pas les horaires.

Mme Favre insiste sur le fait que les soirées sont encore chaudes à fin août.

M. Ducommun répond que ce n'est pas si simple que cela, c'est un problème de planification du personnel.



Mme Déborah Kläy, UDC, regrette de n'avoir jamais reçu de réponse concernant son questionnement d'octobre 2023 sur la prévention routière. Lors de la rentrée scolaire, les banderoles de prévention pour les écoliers n'avaient pas été posées. La rentrée 2024 approchant, Mme Kläy demande ce qu'il en est.

M. Vincent Glauser, CM, répond qu'étant absent lors de la séance où la question a été posée on la lui avait transmise, mais que cela concerne la police administrative et pas les écoles. Cela a été redirigé vers le bon service qui se chargera de la prévention pour la rentrée 2024.



M. Vincent Vaucher, PS, évoque qu'à la Place du 16-Mars on a parlé plusieurs fois de la possibilité de mettre un rond-point. C'était apparemment un fantasme, il n'y avait pas assez de place, etc. On n'est donc jamais allé plus loin avec ça. Par contre, on constate régulièrement que des gens font des demi-tours sur cette place. Y a-t-il la possibilité de poser un panneau d'interdiction de faire demi-tour ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on étudiera la question, mais que cela semblerait étonnant.



Mme Audrey Châtelain, PS, revient sur la planification des horaires de la piscine. Elle se demande si l'on ne pourrait pas imaginer tout de même une prolongation des horaires jusqu'à 20h en soirée quand il fait chaud, même si ce n'est pas encore pour cette année. Au mois de mai, on n'a pas forcément envie de rester au-delà de 19h. Ne peut-on pas gérer cela de façon différente au niveau de la planification ?

M. André Ducommun, CM, va étudier les possibilités avec la commission Sports Tourisme, mais il répète que la situation est vraiment compliquée. On y a déjà réfléchi, mais il ne faut pas oublier le travail en-dehors des heures d'ouverture et le personnel cumule les heures supplémentaires durant cette période. De plus on manque toujours de gardes-bain, on a essayé de mettre en place une collaboration avec l'ensemble des piscines de la région pour pouvoir maintenir les piscines ouvertes grâce aux synergies. Vu ce contexte difficile on risque plutôt de se diriger vers des restrictions au niveau des horaires. On manque de personnel par rapport aux obligations de sécurité. Mais on prend note des questions et s'il y a une possibilité, on la mettra en place.

#### **17. Correspondance au Conseil général**

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

#### **18. Divers**

M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose une déclaration commune du Groupe Débat et du Groupe UDC. En introduction, il rappelle qu'après la séance du Conseil général du 19 février, le Groupe Débat s'est approché de tous autres partis pour proposer une votation consultative populaire. Certains partis n'en ont pas voulu. Tous les partis se sont alors mis d'accord pour réunir une séance extraordinaire du Conseil général. Il s'étonne alors de voir déposée une motion urgente, pour laquelle tous les partis n'ont pas été approchés, qu'il ne peut recevoir autrement que comme un court-circuitage de ce qui a été décidé. Ce n'est pas de cette manière-là qu'on fera avancer une réflexion commune sur l'avenir des Lovières et de notre village. Il s'étonne aussi que cette motion propose une votation tout à la fin de la procédure. Autrement dit on veut bétonner la procédure pour que la population ne puisse pas s'exprimer jusque-là. Or des clarifications sur la procédures sont justement demandées également.

La présente déclaration a donc été rédigée indépendamment de cette motion, pour poser les attentes en vue de cette séance extraordinaire.

M. Gerber donne lecture de la déclaration de Mme Valérie Piccand, Mme Saralina Thiévent, M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de Mme Deborah Kläy, M. Georges Juillard, M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Avenir des Lovières » : « La présentation du Plan Directeur de Développement durable (P3D) et du Pôle de développement économique (PDE) des Lovières par Jb.B lors de la séance du Conseil général du 19 février a suscité de vives réactions, à juste titre. Courrier politique dans la presse, séances extraordinaires des fractions et du Bureau du Conseil général, échanges avec le Conseil municipal notamment, montrent leur ampleur exceptionnelle. Pour notre part, nous répétons ici que nous regrettons en effet la forme : un tel point aurait dû être inscrit à l'ordre du jour. Et surtout, nous regrettons le fond : ce qui nous a été présenté ne fonctionne pas. Nous n'en voulons pas. Le Bureau prévoit de convoquer une séance extraordinaire du Conseil général consacrée à ce dossier. En vue de cette séance, nous réaffirmons notre volonté de porter avec détermination les préoccupations citoyennes de la population tramelote. Nous regrettons en effet le discours ambigu servi jusqu'ici : d'une part, on dit que « rien n'est décidé », qu'il s'agit d'une « feuille blanche » ; d'autre part, le CM dit qu'il n'a « pas le choix », inscrit la « réalisation du PDE » à son



programme de législature. Et dans le même temps, la Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation (CRTU) du Jura bernois, en cours de révision, présente déjà des plans bien réels – qui ont reçu par ailleurs de nombreuses prises de position défavorables. Nous n'accepterons pas qu'on nous dise indéfiniment « c'est trop tôt pour se prononcer », jusqu'à ce qu'on nous dise à un moment donné « c'est trop tard ». Ce que nous voulons, c'est que la population puisse décider de l'avenir qu'elle veut donner à son village. Nous attendons de la part du Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire, des éléments clairs ; autrement dit, qu'il expose clairement :

- Ce qui, à ce stade, est décidé et ce qui ne l'est pas.
  - En tant que Conseil municipal, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas.
  - Quelles sont les différentes procédures : qui aura à décider quoi à quel moment ?
- En bref : nous exigeons des informations sur la base desquelles nous soyons en mesure de nous prononcer et de décider des suites à donner. Des informations sur la base desquelles puissent avoir lieu le débat et les décisions démocratiques. Dès maintenant. »

Le président informe de la tenue d'une séance extraordinaire le lundi 13 mai 2024 à 19h00, tenant compte des textes déposés ce soir. Il demande au Conseil municipal si ce procédé lui convient.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que le Conseil municipal est favorable au débat démocratique, donc évidemment cela lui convient. Il attend du bureau de lui dire ce qui est attendu et quel est le cadre. Il rappelle que le projet est à un stade de prémisses. La discussion est bienvenue, mais sur les détails du projet qui n'existe pas encore, il sera difficile de présenter les choses.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat et membre de la commission du Développement territorial, suggère de saisir l'opportunité de réunir les trois commissions qui travaillent sur le plan de quartier.

Le bureau va se retrouver, débattre des demandes et fixer le cadre de la séance.

Le président lève la séance à 21h35.

#### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss                      Lucie Noirat

Annexes ment.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire tenue le 13 mai 2024 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale  
procès-verbal

Invités : M. Patrick Linder, directeur de la Chambre d'Economie publique du Jura bernois (CEP)  
M. Yann Rindlisbacher, ATB SA  
M. André Rothenbühler, Association Jura bernois.Bienne (Jb.B)  
Délégation de la Chambre d'Agriculture du Jura bernois  
M. François Comina, responsable administratif Développement territorial

### **Pour la commission Domaines publics**

M. Roland Guerne, membre  
M. Cyrille Müller, membre  
M. Nicolas Rousseil, secrétaire

### **Pour la commission Développement de la cité**

M. Sébastien Bühler, membre  
M. Richard Vaucher, membre  
M. Nicolas Wyss, membre

Le président salue l'assemblée et rappelle que la présente séance a été convoquée par le bureau du Conseil général suite à la présentation du P3D en séance du 19 février 2024. C'est pour faire suite à cette présentation et aux diverses interventions exprimées à ce sujet que se tient cette séance extraordinaire mise sur pied en collaboration avec le Conseil municipal et la chancellerie. Cette séance a pour but de présenter les procédures à venir et de ne pas les mélanger et les confondre. Il n'y a aucune décision à prendre ce soir, c'est une présentation avec questions et réponses.

Le président précise que le Parc Chasseral a été invité à participer à la séance de ce soir. Celui-ci a décliné l'invitation, ne souhaitant pas participer à un débat politique.

Il souhaite la bienvenue à Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, qui siège dorénavant en remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, démissionnaire au 30 avril 2024.

### **1. Appel**

L'appel auquel procède Mme Myriam Tellenbach, secrétaire adjointe, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37.

Sont excusés :

M. Wilfrid Gérémia, Groupe Débat  
M. Jean-Philippe Joubert, PS  
M. Elvis Lehmann, PLR  
M. Pierre Von Allmen, UDC

M. Mathieu Chaignat, CM  
M. Vincent Glauser, CM

## 2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour

### I. **Présentation du Conseil municipal (45 min.)**

3. Introduction
4. Trois procédures urbanistiques en cours, par ATB et Jb.B
  - a. Révision du Plan d'aménagement local
  - b. Plan de quartier Les Lovières
  - c. P3D
5. Présentation de la CEP
6. Points de vue des présidents des commissions Développement territorial, Domaines publics et Développement de la cité

### II. **Questions-réponses**

7. Discussion

### III. **Conclusion**

8. Mot du président

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité moins deux abstentions.

## I. **PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### 3. Introduction

Le président donne la parole à M. le maire qui fait la déclaration suivante :

« Je me permets quelques considérations avant de laisser la parole aux spécialistes qui présenteront les différents plans urbanistiques pour lesquels vous êtes là ce soir. Il faut pouvoir faire la différence entre les procédures qui sont en cours avec les différentes temporalités en cours. C'est important de pouvoir distinguer le Plan d'aménagement local (PAL), la procédure concernant le Plan de quartier des Lovières (PQ), et ce que nous prévoyons dans le cadre du Plan directeur de développement durable (P3D). Nous aborderons également quelques considérations concernant le Pôle de développement économique (PDE).

Le Conseil municipal a été surpris par les réactions qu'il a pu lire dans la presse et sur les réseaux sociaux. Nous sommes contents que la population et les partis prennent position sur les objets qui concernent la commune, c'est la preuve qu'il y a de l'intérêt. Nous avons été surpris dans la mesure où tout ce qui a été présenté le 19 février n'est pas quelque chose de nouveau. Depuis qu'on réfléchit au PAL, qu'on réfléchit à Tramelan dans 10, 20 ou 30 ans, on réfléchit à comment on peut développer la localité. Je vous invite notamment à consulter le « **Territoire 2050** » dans les documents officiels.

Tout ce qui est présenté ce soir, ce sont des pistes de réflexion. Rien n'est entériné, nous réfléchissons simplement à comment l'on imagine Tramelan dans 10, 20 ou 30 ans.

La volonté du Conseil municipal est de pouvoir poursuivre cette réflexion car nous estimons important de lutter contre les forces d'inertie. Nous souhaitons réfléchir à l'avenir avec les contraintes et les opportunités qui se présentent aujourd'hui. Il est sûr qu'on ne conçoit pas un PDE de la même façon en 2024 qu'à la fin des années 90.

Notre objectif est d'entamer des discussions larges. Le projet présenté par Jb.B comprend une notion de gouvernance. Nous ne sommes pas seuls à décider de l'avenir du secteur des Lovières. Il y a des gens qui y vivent, qui travaillent sur place. Il y a des institutions de diverses natures avec des intérêts divers. L'objectif de ce P3D est de pouvoir rassembler un maximum, si c'est souhaité, les intérêts dans un but commun.

Notre objectif n'est pas d'opposer l'industrie à l'agriculture, l'artisanat ou l'environnement. C'est de trouver des solutions communes pour l'avenir de notre localité.

De plus, ce projet de P3D est inscrit dans notre Agenda 2040. Le Conseil municipal se soucie de travailler sur une politique environnementale et d'intégrer ces réflexions dans les réflexions concernant le PDE. L'importance de celui-ci pour Tramelan sera présentée dans un contexte global, sans prendre position pour ou contre, par la Chambre d'économie publique (CEP).

Nous sommes conscients qu'à côté de ces réflexions il y a aussi d'autres enjeux essentiels pour la localité, notamment la réglementation du trafic routier. On ne pourra pas imaginer développer une nouvelle zone industrielle sans réflexion sur le trafic ou sans une réflexion sur l'agriculture locale. Tramelan est la plus grande commune exploitante, il y a une cinquantaine de fermes sur le territoire. Et pour être fidèles à la politique que nous menons depuis une quinzaine d'années, il faut réfléchir en termes de politique environnementale.

Le Conseil municipal vient ici dans un objectif de discussion, nous ne pensons pas que quelqu'un ait raison ou tort. Il s'agit de réfléchir ensemble. »

#### **4. Trois procédures urbanistiques en cours, par ATB et Jb.B**

##### **a. Révision du Plan d'aménagement local (PAL)**

M. Yann Rindlisbacher, ATB SA, présente un diaporama joint au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Il est précisé que le PAL n'a rien à voir avec ce dont il s'agira dans la suite de la séance, notamment le PDE. La révision du PAL est un toilettage, il ne s'agit pas d'étendre quoi que ce soit.

##### **b. Plan de quartier Les Lovières**

M. Rindlisbacher poursuit sont exposé par la présentation du plan de quartier, au moyen du même document.

##### **c. P3D**

M. André Rothenbühler, directeur de Jb.B, présente un diaporama joint au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

#### **5. Présentation de la CEP**

M. Patrick Linder, directeur de la CEP, présente à son tour un diaporama joint au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

#### **6. Points de vue des présidents des commissions Développement territorial, Domaines publics et Développement de la cité**

Le président donne la parole à M. Christophe Gagnebin, CM et président de la

commission Développement territorial (DT), qui fait la déclaration suivante :

« Les commissions du DT et de l'Environnement, que je préside toutes deux, ont été associées et ont préavisé la révision du PQ et la réalisation de la 3<sup>e</sup> étape du PAL en particulier. Ce sont deux projets actuellement à bout touchant qui devraient être déposés encore avant la pause estivale. Elles ont moins discuté du P3D puisque la décision de remettre ce dossier au goût du jour et d'avancer dessus est beaucoup plus récente. On est au début d'une procédure à laquelle ces commissions seront étroitement associées.

Quant au contexte général dans lequel ces réflexions se tiennent, il y a au centre des réflexions l'Agenda 2040 avec la volonté de concilier le développement économique, le développement social et le développement environnemental. Le Conseil municipal croit en l'avenir de l'industrie ici à Tramelan. C'est notre ADN, c'est notre histoire, c'est notre avenir. L'industrie est pourvoyeuse d'emplois, notamment d'emplois qualifiés et à haute valeur ajoutée. C'est ce qui permettra à Tramelan de pérenniser son tissu démographique qui demeure fragile. Il faut, pour pouvoir financer les infrastructures sportives et culturelles, avoir un tissu démographique suffisant. Également pour pouvoir développer nos propres transports publics. Mais nous voulons un développement industriel qui soit bien pensé. Nous voulons qu'il s'inscrive dans une volonté d'utiliser au mieux les terres, pour certaines peut-être sacrifiées. On y est plutôt bien parvenu jusqu'ici si l'on parle en termes d'emplois au mètre carré. L'industrie telle que nous l'avons dans notre région est somme toute peu gourmande en terrains par rapport à ce qu'on a pu voir se développer le long des autoroutes notamment sur le plateau suisse. Nous voulons un quartier bien pensé en termes environnementaux, en termes énergétiques, en termes d'équipements communs, en termes de desserte en transports publics. En bref, un quartier où les emplois créés puissent générer une certaine fierté. D'autre part, nous voulons un quartier qui soit bien pensé en matière environnementale, énergétique, du bien commun, de la desserte en transports publics. »

Le président passe la parole à M. Pierre Sommer, CM et président de la commission des Domaines publics et de la commission agricole, qui s'exprime en ces termes :

« Notre mission est de préserver les surfaces agricoles. Il est néanmoins important de rechercher des compromis. Les autres secteurs économiques ont aussi le droit de se développer, pas seulement le nôtre. Cela fait un quart de siècle qu'il y a une idée pour cette zone. Les changements vont tellement vite, surtout maintenant, qu'on n'a pas d'autre choix que de trouver des compromis. »

Le président donne finalement la parole à Hervé Gullotti, maire et président de la commission du Développement de la cité, qui déclare ceci :

« Nous n'avons pas pris de décision au sein de la commission mais avons échangé sur le sujet, car il y a des avis qui divergent par rapport à la nécessité de développer l'industrie dans notre village. Il s'agit également de savoir si l'on considère toujours le PDE de la même façon. Ce qui est surtout ressorti de la discussion, c'est la nécessité de trouver des pistes ensemble, avec les différents partenaires qui seraient intégrés dans la réflexion. La commission du DC a pour tâche de réfléchir à l'avenir de la localité, elle est vraiment sensible au fait qu'il est nécessaire de trouver des solutions ensemble qui satisfassent à la fois l'agriculture et le développement économique de la cité. Ce développement a marqué l'histoire de la localité depuis de nombreuses décennies. »

## II. QUESTIONS - REPONSES

### 7. Discussion

Le président ouvre la session de questions-réponses.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, demande à M. Patrick Linder quelle est la position de la CEP par rapport aux friches industrielles qu'il y a dans le territoire du Jura bernois mais aussi dans le Jura. Il y a des bâtiments vides dans le Jura bernois, difficilement louables. Y a-t-il des actions les concernant, afin de ne pas sacrifier des secteurs agricoles pour construire ? Ce serait peut-être une solution de « recycler » le bâti. Que fait-on dans ce cadre-là et est-ce intégré aux réflexions actuelles ?

M. Linder répond que la stratégie 2030 du Jura bernois décrit la nécessité de revaloriser le bâti industriel dans le but de l'adapter à de nouvelles utilisations car il y a des locaux qui ne correspondent plus aux standards actuels. Il y a une mission fondamentale à mener et c'est une réflexion qui déborde des possibilités de la CEP. Un collectif va s'en occuper car il y a une dimension cantonale, une dimension régionale et une dimension communale. C'est une nécessité d'aller dans cette direction et cela peut contribuer au renforcement des équilibres qui nous singularisent, entre travail à proximité de l'habitation et qualité de vie dans les villages. C'est un travail de fond qui ne doit pas se faire au détriment du développement industriel dans des zones dédiées.

Mme Déborah Kläy, UDC, revient sur le fait qu'on dit qu'il y a de la demande pour construire, que les agriculteurs doivent trouver des compromis pour laisser de la place à l'industrie. Mais finalement, quels projets a-t-on pour ces agriculteurs ? A force de toujours grignoter de la surface, certes il y a de la demande dans plusieurs domaines, mais que va-t-on faire concrètement pour eux ?

M. André Rothenbühler répond que par rapport à la problématique du P3D, la question de la prise éventuelle de terres agricoles si l'extension du PDE se réalise devra être posée. Il faudra alors discuter des compensations exigées par le monde agricole. C'est clair qu'il y aura concertation. Par la suite, pour la gouvernance à mettre en place, il faudra aussi bien sûr consulter le monde agricole comme les acteurs industriels et les acteurs de services.

M. Hervé Gullotti, maire, précise que si le projet de P3D se fait, un groupe de travail sera mis sur pied avec tous les partenaires concernés. Tout le monde aura voix au chapitre.

M. Christophe Gagnebin, CM, ajoute que d'une part, il y aura dans la révision du PAL des zones actuellement en zone industrielle qui seront retirées, notamment la zone dite « Sur le Crêt ». Deuxième chose, c'est une problématique très difficile dont on parle, on n'y a certainement pas assez songé avant. À l'échelle du plateau suisse, on a galvaudé de très bonnes terres agricoles. Ici on aurait peut-être dû déjà penser autrement l'habitat il y a 20-30 ans. On a peut-être construit trop d'habitations individuelles. Néanmoins on doit avoir un développement industriel et économique possibles dans cette région, le mieux pensé possible, avec une meilleure utilisation du sol. C'est aussi pour cela que dans le plan de quartier tout ce qui est parking doit être souterrain et pouvoir être construit par-dessus. On essaiera au maximum d'éviter l'emprise sur les terres agricoles.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande une clarification par rapport au plan de quartier « Fin des Lovières ». Est-il bien prévu qu'il soit approuvé par le Conseil général comme cela avait été confirmé en séance du 27 novembre 2023 ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que formellement le Conseil municipal serait compétent en la matière, mais que si le Conseil général le souhaite il pourra s'exprimer et valider le plan de quartier.

M. Gerber poursuit en déclarant que l'assemblée a reçu beaucoup d'informations, qu'il est vrai que c'est un sujet qui a beaucoup préoccupé ces derniers temps et qu'il n'est pas évident de réagir sur l'ensemble des questions que cela soulève. Une chose qui l'interroge et qu'il regrette est la prépondérance du discours économique. Il est clair que c'est un enjeu et que ce discours-là a aussi sa place. Mais ce narratif industriel monopolise le discours. Sans remettre en cause l'attachement et l'engagement sincères pour la région de ces personnes, il lui semble que les enjeux sont plus larges et qu'ils ne sont que peu représentés ce soir. C'est surtout le PDE qui pose problème, la pilule qui ne passe pas, qui pose des questions pour la population. En termes de péjoration au niveau de la qualité de vie, de paysage, ce qui est prévu interroge. Quel autre village en Suisse prévoit de construire une zone industrielle en surplomb de tout le village ? C'est un impact massif. Cela pose aussi des questions en termes de mobilité, qui ne sont pas résolues actuellement. Mais aussi des questions par rapport aux besoins et aux défis auxquels Tramelan doit déjà faire face. Et quelle énergie et quels moyens veut-on mettre dans un projet comme celui-là alors qu'il y aurait d'autres besoins et priorités actuellement. Est-ce un projet responsable financièrement ? Par rapport à l'agriculture et l'environnement, la question se pose aujourd'hui différemment qu'à la fin des années 90. On devrait effectivement se demander plutôt ce qu'on fait du bâti existant, des zones bétonnées existantes. Peut-on se permettre pour les générations à venir de continuer à bétonner ? En matière de démographie, veut-on aller par-là, va-t-on garder nos habitants en développant quelque chose comme cela ? Si on parle d'emploi, qui vient travailler là ? Cela a-t-il du sens en 2024 de faire se déplacer autant de personnes ? On est déjà actuellement dans une situation problématique. À 16h30, essayez de traverser la Grand-Rue. C'est un réel problème, qu'a-t-on comme solutions par rapport à cela ? C'est une réflexion globale à avoir avant de s'engager dans des coûts qui pourraient être conséquents, dans un projet comme celui-là. La question posée est : Quelle est la vision du Conseil municipal ? Qu'est-ce qu'on fait par rapport aux défis qu'on a évoqués ici depuis une dizaine d'années en termes de dynamisation, de centre du village ? Les commerçants sont inquiets. Les commerces ferment. La dernière bijouterie va fermer, on va produire des pièces sans pouvoir encore remplacer son bracelet de montre à Tramelan. Veut-on une Grand-Rue déserte traversée par des navettes électriques, pour fabriquer des montres que les Tramelots ne peuvent pas s'offrir ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond qu'on peut effectivement rêver de décroissance. Dans l'ensemble il faudrait inventer quelque chose de différent mais il ne lui semble pas que l'échelle locale ou même l'échelle régionale soit pertinente. La Suisse joue toujours le jeu de la sous-enchère fiscale pour les entreprises qui veulent s'implanter. Comme dit, on doit avoir des perspectives de développement et des perspectives d'emploi dans la région qui s'appuient sur des compétences extraordinaires. C'est fabuleux de se dire que dans une région comme celle-ci on a un tel niveau de savoir-faire, on doit le garder. Cela doit justement pouvoir contribuer à la résolution de nos problèmes et pas être un obstacle à l'environnement. Si on réfléchit vraiment ensemble, on doit pouvoir trouver quelque chose de cohérent. M. Gagnebin regrette évidemment la disparition des petits commerces, mais en aucun cas la décision éventuelle d'arrêter le développement industriel ne permettrait de renforcer ou développer le petit commerce.

M. Hervé Gullotti, maire, comprend bien qu'il y ait des préoccupations partisanes dans le Conseil général. Chacun vient défendre son point de vue, c'est normal et il le respecte. C'est aussi pour cela qu'on cherche des solutions qui conviennent à tout le monde, c'est ça le devoir du Municipal. Face à des perspectives sombres dans plusieurs domaines, est-ce qu'on va s'arrêter à ce constat ou est-ce qu'on essaie de trouver des solutions ? Le travail du Conseil municipal est de trouver des solutions, en essayant d'être ouverts à un maximum d'idées qui doivent être acceptées par la majorité de la population. On sait que les vitrines se vident dans le village, on a un créé un groupe de travail sur cette problématique. On sait que les artisans ont besoin de terrains pour leurs activités économiques, on y réfléchit. Le monde idéal n'existe pas, c'est le travail du Conseil municipal de trouver des solutions au niveau local et régional. Sur le problème du trafic, on prend des contacts avec les communes voisines, on essaie de trouver des solutions, on a bien

senti que le parking aux Reussilles ne fait pas l'unanimité mais ce n'est qu'une piste, on en étudie d'autres. On réfléchit par exemple à travailler avec les entreprises. C'est une réalité, il n'y a pas assez de main-d'œuvre pour nos entreprises dans la région. La frontière est là, elle génère du trafic. Il faut trouver comment le réduire, on en est tous conscients, mais ce n'est pas en fermant des entreprises qu'on y arrivera. En tout cas ce n'est pas une solution pour l'emploi dans la région. On y travaille, mais il faut y travailler ensemble. On ne veut pas que ce projet soit clivant, il a une dynamique propre qui est très intéressante. Pour autant que le projet se fasse, on va faire participer les partenaires pour trouver des solutions communes.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, se permet de dire qu'il ne s'agit pas de parler de décroissance dans les interventions qui ont été faites, mais de se demander quel type de développement on souhaite. Concernant les coûts du P3D, on a parlé d'une participation aux coûts de 50% de l'OACOT, mais a-t-on un ordre de grandeur de ce que cela coûtera à la Commune ? On a des moyens limités dans la commune, doit-on les utiliser dans ce type de réflexion ou doit-on les utiliser ailleurs ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on a signé un contrat de prestation avec Jb.B de CHF 20'000.- pour faire le concept du P3D. Pour le projet lui-même, on est projeté sur une réalisation éventuelle dans les années 2030-2040, ce n'est pas chiffré. Il ajoute encore une fois que ce projet est un concept composé de fiches de mesures qui seront travaillées par un groupe de travail qui sera composé de membres de différentes commissions. Le Conseil municipal y tient, et tient également à ce que la population soit intégrée à ces réflexions même si à ce stade on ne peut pas dire quand. C'est un projet qui implique l'avenir de la localité. Une fois le concept réalisé, en fonction des problématiques qui auront été soulevées, notamment foncières, on verra si on peut et si on souhaite aller de l'avant ou pas.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, demande s'il y a un calendrier ou des étapes-clés déjà fixés pour l'avancement du projet.

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'il est prévu de réaliser le concept avant la fin de la législature en 2026. Mais il y a une motion et une déclaration déposés, sans doute que le Conseil général va en rediscuter, donc la vitesse de réalisation dépendra aussi du Législatif.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, souligne avoir beaucoup entendu dire « si cela se fait », « si le projet se réalise », etc. Qu'est-ce qui va faire que le projet se concrétise ou non ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que ce sont les décisions successives par les organes qui seront consultés. A priori le P3D est de la compétence du Conseil municipal mais on le soumettra au Conseil général puisque cela engage beaucoup plus qu'une vision du Conseil municipal, cela engage l'avenir de la localité. Si à ce moment-là le Conseil général veut qu'on soumette au peuple, on le fera. Mais on aimerait idéalement avoir une solution consensuelle avant d'en arriver là.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, précise qu'il ne s'agit pas d'être opposé à l'industrie horlogère ni de s'engager dans un « pour ou contre » stérile, mais de savoir, si l'on construit, où est-ce que l'on construit ? Cet endroit-là est-il pertinent, viable, responsable ? L'industrie fait effectivement partie de l'histoire de Tramelan, mais l'agriculture aussi. Avoir un beau paysage, c'est du travail, c'est de l'entretien 365 jours par an par des agriculteurs. Les terrains du PDE sont agricoles, sauf erreur ils appartiennent à la commune, on entend que les contrats ne seront pas forcément renouvelés. Qu'en est-il et qu'est-il prévu ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que ces terrains n'appartiennent pas à la commune. Pour ce qui est de la zone du PQ des Lovières, ce sont bien des propriétés entre TEI, la



commune et le canton. Mais pour les développements futurs dans la zone du PDE, ces terrains sont propriété privée.

M. Christophe Gagnebin, CM, ajoute que la configuration du terrain est ce qu'elle est. Tenant compte de la nécessaire continuité du bâti d'une part et de la qualité de desserte en transports publics d'autre part, il n'y a pas d'autre option que nous jugeons réaliste. Nous avons l'intention d'en faire le meilleur usage possible. Tout le monde doit y trouver son compte. L'agriculture sait aussi que son avenir dans ce pays dépend d'une économie florissante.

### III. CONCLUSION

#### 8. Mot du président

En guise de conclusion, le président demande à M. Hervé Gullotti, maire, de répondre à la motion et à la déclaration qui ont été déposées concernant le P3D en séance du conseil général du 15 avril 2024. Celui-ci annonce en préambule que les réponses n'ont pas été rédigées en concertation avec les autres membres du Conseil municipal, puis fait la déclaration suivante :

« La motion commune PS / PLR demandait de :

- **Définir des modalités claires pour le développement du projet P3D qui incluront une politique de participation active de la population de la localité** : Nous y avons répondu en montrant qu'il y a cette phase d'information et de participation de la population prévue dans le processus. Le groupe de travail qui sera mis en place pour réfléchir aux fiches de mesures pourra aussi être composé de citoyens, selon modalités à définir pour intégrer un maximum de personnes.
- **Respecter les procédures urbanistiques en vigueur** : C'est une évidence, nous serions même ouverts à faire participer des organes supérieurs au moment des décisions.
- **Penser le secteur du Plateau des Lovières également en termes de politique de l'environnement, agricole et de mobilité** : Cela a été confirmé par M. Christophe Gagnebin par le renvoi à l'Agenda 2040. On espère aussi que le Parc régional Chasseral, avec lequel nous collaborons sur d'autres projets dans le secteur, ou Pro Natura, notamment pour la haie, seront également engagés dans le processus de réflexion. Il est aussi prévu de travailler sur un système de gouvernance. Les partenaires situés sur le plateau des Lovières auront leur mot à dire quant à la manière par exemple de mutualiser les transports publics.
- **Organiser à l'issue de la réflexion une votation populaire qui sanctionnera le destin du P3D dans son ensemble (projet urbanistique et environnemental)** : Il est trop tôt pour le dire, mais le Conseil municipal est ouvert à la discussion.

Concernant la déclaration commune Groupe Débat / UDC :

- **Ce qui, à ce stade, est décidé et ce qui ne l'est pas** : Vous avez vu que les deux procédures urbanistiques du PAL et du PQ des Lovières sont à bout touchant. En ce qui concerne le PDE, nous avons évoqué les questions de possession du fond et des transports publics qui sont pour le moment plutôt des éléments ralentissant la réalisation. Mais le Canton nous a tout de même maintenus dans le programme cantonal. Pour le P3D, nous avons donc libéré un crédit de CHF 20'000.- pour entamer les premières démarches du projet.
- **En tant que Conseil municipal, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas** : Vous aurez compris que nous voulons un projet auquel la population adhère au maximum pour trouver une solution qui satisfasse pour l'avenir de la localité.
- **Quelles sont les différentes procédures : qui aura à décider quoi à quel moment ?** On les a vues dans les présentations ce soir.

Le président clôt la séance en espérant que chacun aura reçu les informations et précisions nécessaires à travers les différentes présentations et discussions. Au nom du bureau du Conseil général, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette séance.

Le président lève la séance à 20h40.

**Au nom du Conseil général**

Le Président :                    La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss                Lucie Noirat

Annexes ment.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 24 juin 2024 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière  
procès-verbal

Invités : M. Thierry Niederhauser, conducteur de travaux, KD Architecture SA  
M. Yann Rindlisbacher, ingénieur, directeur de succursale, ATB SA  
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux  
M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances

## **1. Appel**

L'appel auquel procède Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Amaury Habegger, PLR  
M. Vincent Glauser, CM  
M. Werner Liechti, Groupe Débat  
Mme Karine Voumard, CM

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024
5. Réponses aux interpellations

## **I. Décisions**

6. Bureau du Conseil général, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, 1ère vice-présidente
7. Commission des Finances, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat
8. Commission des Finances, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS
9. Commission du Développement territorial, remplacement de Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS
10. Commission Energies et Réseaux, remplacement de Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS
11. Promenade 3, réfection de la dalle au nord, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 1'78'300.-
12. Zone 30 km/h, concept de circulation sur l'ensemble du village, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 371'200.-
13. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS et M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée "Motion urgente" (P3D)
14. Motion de Mme Deborah Kläy, UDC, intitulée "Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité"
15. Comptes 2023, adoption

- 16. Rapport d'activités 2023 du Conseil municipal
- II. Projets en cours du Conseil municipal**
- 17. PDComE
- 18. Informations du Conseil municipal

### **III. Divers**

- 19. Résolutions
- 20. Motions – postulats
- 21. Interpellations
- 22. Petites questions
- 23. Correspondance au Conseil général
- 24. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### **4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### **5. Réponses aux interpellations**

#### **M. Vital Gerber, Groupe Débat (« Délégué-es » : c'est-à-dire)**

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : « Le Conseil municipal remercie le dépositaire de l'interpellation pour sa demande qui lui donne l'occasion de fournir quelques éclaircissements sur la démarche proposée par la commission Développement de la Cité. Il se félicite de pouvoir compléter et affiner l'information officielle qui a été faite au moment de la nomination par l'Exécutif de M. Richard Vaucher en tant que délégué, bien que la démarche ait été faite en parfaite transparence.

Le Conseil municipal est conscient que la démarche n'est pas habituelle dans le processus courant du fonctionnement d'une commune. La Ville de Moutier a ouvert la voie en 2010 en nommant un « délégué à la promotion économique » dans le but de promouvoir la place commerciale et industrielle prévôtise. L'intention du Conseil municipal de Tramelan est plus modeste et a été décidée de manière circonstancielle, en lien avec la personne qui s'est mise à disposition spontanément.

L'initiative de désigner par la Municipalité un « délégué à l'économie » a été réfléchi par la commission Développement de la Cité et a été saluée par le Conseil municipal à plusieurs égards.

D'une part, le délégué est membre de la commission. Cela facilite la transmission d'informations à la commission, chargée de soutenir l'Exécutif dans les questions liées à l'économie au sens large mais aussi au développement de la localité dans une acceptation toute aussi large de la définition.

D'autre part, la Municipalité profite de l'expérience et du réseau de M. Vaucher, dont le parcours professionnel et associatif a une résonance avec le développement de la région de Grand Chasseral.

Dans le détail, le mandat de M. Vaucher est défini comme suit : M. Vaucher, libéré de ses occupations professionnelles et associatives principales, il s'est mis à disposition de la Municipalité de son propre chef dans le but d'offrir une partie de sa nouvelle disponibilité au service de la communauté. Il est actif pour Tramelan de manière bénévole, sans engagement communal fixe, ni contrat de travail. M. Vaucher offre de son temps et de son expérience selon son bon vouloir, sans contrepartie pécuniaire et sans en tirer un quelconque avantage. M. Vaucher n'est affilié à aucun parti politique et n'a pas d'intérêt financier dans une quelconque entreprise établie à Tramelan. Dénuée de pouvoir décisionnel, son action se veut constructive et orientée vers un développement harmonieux de la cité, dans l'esprit des options et des objectifs définis par le CM et la commission Développement de la cité.

M. Vaucher est principalement actif sur demande de la Mairie, du Conseil municipal ou du conseil d'administration de Tramelan Economie Industrie SA. Il conseille et fait le lien avec le Conseil municipal selon les besoins de ce dernier. Il participe de manière consultative à des démarches entreprises par la CM et son objectif est avant tout d'apporter un consensus sur des projets communaux d'envergure et de créer des liens entre les différentes parties prenantes.

Un descriptif de poste pour ce rôle est prévu dans le cahier des charges de la commission, qui n'a toutefois pas été élaboré. La commission qui s'est donnée elle-même cette tâche ne conçoit pas pour le moment la nécessité de le rédiger dans la mesure où l'action de M. Vaucher est ponctuelle.

Le Conseil municipal n'exclut pas la nomination d'autres « délégués ». Il s'agit d'une question d'opportunités et de besoin de l'Exécutif. Les conditions-cadre d'engagement sont également à observer, de sorte de ne pas tomber dans l'écueil du lobbysme que craint l'interpellateur. La question se posera certainement prochainement au Conseil municipal qui a été adopté en séance du 30 avril 2024 le projet d'établissement d'un Plan directeur de l'énergie qui l'engage dans différentes mesures à prendre d'ici 2035 et qui propose d'une part la constitution d'un groupe de travail « énergie » et d'autre part la nomination d'un « délégué à l'énergie ».

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait » de la réponse.

**M. Jacques-Éric Favre, PS (Pose de 2 miroirs aux carrefours Migros Grand rue et 943 Grand rue)**

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : « La Police administrative s'est rendue sur place avec l'OPC pour étudier la faisabilité. L'OPC confirme que la pose de miroirs peut être justifiée pour la sécurité au débouché de la rue du Collège sur la Grand-Rue et également de la Rue de la Printanière sur la Grand-Rue.

Suite à cette approbation de l'OPC, la Police administrative va demander un devis pour la pose de ces miroirs et les budgéter pour l'année 2025. Sauf contrainte inattendue, la demande est donc en bonne voie pour recevoir une réponse favorable. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

## I. DECISIONS

6. **Bureau du Conseil général, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, 1ère vice-présidente**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Groupe Débat, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, en qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente du bureau du Conseil général avec effet immédiat, en remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, démissionnaire au 30 avril 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Piccand au sein de ce bureau.

**7. Commission des Finances, remplacement de Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Groupe Débat, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Saralina Thiévent, démissionnaire au 30 avril 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Piccand au sein de cette commission.

**8. Commission des Finances, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Parti Socialiste, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, démissionnaire au 15 mars 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Koçinaj Coçaj au sein de cette commission.

Remarque : M. Quentin Landry, UDC, rejoint la séance à 19h15.

Remarque : Le Président indique que la majorité absolue est désormais fixée à 18.

**9. Commission du Développement territorial, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe Parti socialiste le Conseil général nomme à l'unanimité Liridona Zenelaj Bujari, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, démissionnaire au 20 juin 2024.

Le président souhaite beaucoup de plaisir à Mme Liridona Zenelaj Bujari au sein de cette commission.

**10. Commission Energies et Réseaux, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe Parti socialiste le Conseil général nomme à l'unanimité M. Jacques-Eric Favre, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, démissionnaire au 20 juin 2024.

Le président remercie M. Favre pour sa disponibilité.

**11. Promenade 3, réfection de la dalle au nord, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 178'300.-**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, précise que toutes les informations se trouvent dans le message mais que M. Thierry Niederhauser du bureau d'architecture Kipfer est à disposition pour toutes questions techniques.

Le président donne directement la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 178'300.- TTC pour la réfection de la dalle au nord du bâtiment de la Promenade 3.

**12. Zone 30 km/h, concept de circulation sur l'ensemble du village, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 371'200.-**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, explique que ce rapport est le fruit d'une motion qui a été transmise du Conseil général au Conseil municipal. Ce dernier a par la suite chargé la commission du développement territorial de son élaboration. Il rappelle que cela s'inscrit aussi dans la lignée du rapport CITEC qui entendait améliorer la sécurité des enfants sur les cheminements piétonniers à destination des écoles. Ce projet a également pour but de donner réponses à différentes demandes et pétitions qui sont parvenues au Conseil municipal de plusieurs quartiers, notamment des Dolaises et de la Rue du 26-mars. L'objectif du 30 km/h est quadruple : d'une part, il s'agit de renforcer la sécurité sur les routes communales qui ont été pour beaucoup d'entre elles construites et élaborées à une époque où le trafic motorisé était réduit voire même pour certaines d'entre elles, inexistant. Il s'agit aussi d'améliorer la convivialité et la qualité de vie dans nos différents quartiers, de contribuer à la protection de l'environnement et aussi de promouvoir la mobilité douce. Le principe général de cette introduction du 30 km/h est de veiller à ce que le respect des limitations de vitesse se fasse assez naturellement pour qu'il n'y ait pas de contraintes excessives, et d'autre part, le principe de clarté. L'automobiliste doit savoir à quelle vitesse il a le droit de rouler. Cela implique que l'on ne multiplie pas les changements de limitation. C'est la raison pour laquelle la commission est arrivée à la conclusion que la meilleure solution était l'introduction d'une zone 30 km/h généralisée sur les routes communales, exception faite pour la route cantonale qui elle ne dépend pas des organismes communaux. La question s'est posée de quelques exceptions, il est apparu que notamment sur l'axe Rue du Nord et Rue du 26-Mars/ Rue de la Paix, le nombre de véhicules en stationnement présentait des dangers (portière qui s'ouvre ou piétons qui débouchent entre les voitures). La Combe-Aubert dispose aussi d'un carrefour délicat et d'un cheminement piétonnier où beaucoup d'enfants doivent traverser la rue. Enfin, une demande du Home Oasis qui est situé à proximité et qui doit manœuvrer avec un bus pour s'engager sur la rue avec une très mauvaise visibilité. Les coûts concernent les dépenses minimales, c'est-à-dire les signalisations, marquage des rues, mobiliers urbains. D'autres mesures pourraient être prises dans le cadre de travaux de réaménagement ou de réfection de certaines de nos rues comme on l'a fait au cours de ces dernières années que ce soit à la Rue du 26-Mars,

à la Rue de la Printanière ou encore à la Rue des Prés. La commission a fait appel au bureau ATB. Elle s'est inspirée du rapport qui avait été établi à l'époque même si les exigences du droit supérieur en matière de zone 30 km/h sont moins grandes aujourd'hui qu'à l'époque. La commission des Finances et le Conseil municipal ont préavisé cet objet favorablement. Il y aura par la suite un délai référendaire et une mise à l'enquête publique qui permettra le dépôt d'oppositions. Pour bien clarifier les choses, il rappelle que le Conseil général se prononce ce soir sur le principe de l'introduction de la zone 30 km/h généralisée ainsi que sur son crédit. Il précise que le Conseil général ne se prononce pas sur les mesures d'aménagements de détails ou d'autres mesures préconisées dans le rapport qui concernent le secteur Chemin des Sources, Rue du Plan, du Stand, le quartier du Ténor, le Collège Ouest, la Rue de la Place ou d'autres emplacements sur lesquelles des dispositions complémentaires pourraient être prises. Ces mesures-là feront l'objet de décisions ultérieures et seront également soumises à une mise à enquête publique.

M. Gagnebin cède la parole à M. Yann Rindlisbacher, ingénieur, directeur de succursale, ATB SA, qui présente le projet.

Remarque : M. Elvis Lehmann, PLR, rejoint la séance du Conseil général à 19h35.

Remarque : M. Pierre Sommer, CM, rejoint la séance du Conseil général à 19h35.

Le président remercie pour la présentation dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PS, le Groupe Débat et le PLR préavisent favorablement l'objet. L'UDC en revanche préavisé négativement l'objet.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande si la variante choisie par le Conseil municipal est bien celle munie de quatre zones, trois rues, et les Reussilles et non la variante, huit zones ou la Rue de la Printanière et la Combe-Aubert restaient en zone 50 km/h.

M. Rindlisbacher répond qu'il s'agit bien de la variante énoncée.

Pour M. Quentin Landry, UDC, sa fraction UDC estime qu'un changement aussi important et qui impacte fortement la mobilité du village devrait passer en votation populaire. Les dépenses sont scindées en plusieurs étapes alors que le montant réuni dépasserait les CHF 500'000.- de la compétence du Conseil général. Il ajoute que d'un point de vue personnel, on a toujours tendance à ajouter des restrictions dans plusieurs domaines alors qu'on a tous une responsabilité individuelle. Il y a des choses bien dans ce projet mais il serait préférable d'investir cet argent sous la route et non au-dessus, selon lui.

M. Quentin Landry, UDC, propose un amendement.

M. Rindlisbacher précise que les coûts supplémentaires, hors crédit, ne sont pas du tout nécessaires pour que le projet fonctionne. Il soulève qu'en faisant quelque chose de très modeste dans un premier temps, le projet s'améliorera au fur et à mesure des années. La commune a utilisé le dossier de 2011 pour mettre en pratique certains éléments passés dans des crédits de rues. Il relève que si l'on veut joindre l'esthétique, la sécurité et l'efficacité c'est autour du million et non CHF 300'000.- qu'il faut tabler. Il parle uniquement de l'aspect technique.



Mme Audrey Châtelain, PS, relève que cela fait 15 ans qu'il y a eu le rapport concernant la sécurisation des routes dans le village. Un projet est maintenant présenté avec la possibilité de sécuriser les enfants qui emprunteront ces routes où les véhicules circuleront à des vitesses qui seront adaptées. Elle estime qu'au vu des coûts et des aménagements pour les piétons et écoliers, il y a tout avantage pour le Conseil général d'aller de l'avant dans ce projet. Il est temps que la commune puisse offrir ça aux écoliers ainsi qu'à la population.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que le choix de soumettre cet objet au référendum obligatoire est une décision qui regarde la fraction UDC. La question est de savoir si cette décision est vraiment plus importante qu'une autre. Il rappelle qu'il existe le référendum facultatif pour cet objet. M. Gagnebin s'oppose à l'idée d'ajouter CHF 200'000.- supplémentaires. Le projet tient en compte la situation financière communale et se contente de prendre des mesures qui doivent être prises pour que le projet puisse fonctionner. Il estime que cela serait faux de faire voter d'emblée CHF 200'000.- de plus, car ce qui est intéressant, c'est de d'abord tirer les expériences sur les mesures prises dans un premier temps et de corriger le tir en fonction de ce qui est respecté ou non. Il faut aussi tenir compte de la législation. Peut-être que des choses deviendront nécessaires et d'autres ne le seront plus puisque ces travaux seront accomplis dans un horizon de 5 voire 10 ans, au fur et à mesure aussi de la réfection de certaines rues. Il pense qu'il est beaucoup plus sage d'intégrer ces mesures-là aux futurs crédits routiers sur lesquels le Conseil général et le peuple devront toujours se prononcer.

M. Quentin Landry, UDC, se met à la place du citoyen qui aurait voté non il y a 10 ans. Le projet est relancé sans l'avis du peuple.

M. Gagnebin répond que l'objet n'est jamais passé en votation populaire.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, relève que les retours de la population ont été reçus par différents moyens, notamment, via le rapport Citec qui a été envoyé à tous les parents d'enfants des différentes écoles. Il y a eu de nombreuses interpellations, motions ou autres quant à la mobilité et à la problématique liée à la Grand-Rue. Elle indique que la commission du développement territorial a essayé d'amener une approche pragmatique qui réponde rapidement aux interrogations et aux soucis des citoyens. Elle recommande, par conséquent, au Conseil général d'accepter l'objet et insiste sur le fait que le projet a beaucoup été réfléchi au sein de la commission et n'a pas été élaboré à la légère.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, annonce que sa fraction se réjouit de voir ce projet arriver à bout touchant et qu'il puisse entrer dans sa phase de concrétisation. Effectivement, les questions de sécurité sont des interrogations récurrentes qui viennent aussi de la part du Conseil des parents de manière très régulière. Il relève que ce n'est vraiment pas un montant élevé par rapport à ce que l'on gagne en matière de sécurité des écoliers, notamment. Il relève encore une fois que dans ce crédit, un montant de CHF 100'000.- est indépendant de la limitation de vitesse 30 km/h, qu'il s'agit simplement de mesures de sécurisation. Il est tout à fait justifié que le Conseil général accepte ce crédit ce soir. Le Conseil général se prononce de manière globale sur le projet ce soir mais il est aussi bon d'entendre la préoccupation des citoyens afin qu'ils ne fassent pas résistance sur des points précis et comme évoqué précédemment, le quartier du Ténor a émis des demandes pour être entendu depuis 2022. De ce fait, quelles sont les intentions du Conseil municipal pour prendre en compte les préoccupations citoyennes ?

M. Gagnebin répond que les préoccupations citoyennes sont contradictoires. Pour l'instant, ce qui a été pris comme décision pendant la durée des travaux sur la Grand-Rue cet été, c'est de mettre en bordiers autorisés les rues du Stand/du Plan et chemin des Sources pour éviter un report du trafic transit. Cette mesure devait être élaborée rapidement car elle est limitée à six mois. Cette décision a été prise d'entente avec les services compétents de la Police cantonale et de l'Office des Ponts et Chaussées du Canton de Berne. Par la suite, le problème de cet axe demeure. C'est effectivement une rue qui n'est

pas adaptée pour accueillir un trafic important, que ce soit en raison de deux virages serrés et du fait que les issues des immeubles débouchent immédiatement sur la route elle-même. Cette rue a été construite à l'époque où il n'y avait pas de trafic motorisé. La solution serait peut-être de trouver une voie qui permette de maintenir le passage des habitants du Ténor, tout en freinant néanmoins le trafic de transit en provenance des Lovières ou alors le trafic de transit qui servirait à contourner des embouteillages qu'il y aurait sur la Grand-Rue. La commune analysera ce qui pourrait être possible mais M. Gagnebin soulève que cet exercice n'est pas facile. Une décision peut être pas consensuelle devra être prise par la suite. Il ajoute qu'un nouveau problème vient s'ajouter à l'exercice avec la réfection du passage à niveau du Jeanbrenin, jugé non conforme par l'Office fédéral des Transports.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande s'il est possible d'ajouter bordiers et vélos autorisés sur les panneaux car il serait dommage de pénaliser le trafic cycliste dans le cadre de ces restrictions.

M. Gagnebin rappelle que c'est bien le trafic motorisé qui est interdit. Ce qui veut dire qu'avec un vélo c'est autorisé.

M. Quentin Landry, UDC, dépose l'amendement suivant : soumettre l'objet en votation populaire : 6 voix favorables, 29 voix défavorables et 2 abstentions. L'amendement est donc rejeté.

Le Président passe ensuite au vote le crédit d'engagement de CHF 3'71'200.- TTC pour établir un concept de circulation sur l'ensemble du village en zone 30 km/h qui est accepté par 28 voix favorables, 2 voix défavorables et 5 abstentions.

### **13. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS et M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée "Motion urgente" (P3D)**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Le Conseil municipal est conscient que la décision vous appartient. Les débats ont eu lieu dans ce cénacle à deux reprises maintenant. Il attend votre décision par rapport au sort que vous ferez à cette motion. Il aimerait rappeler néanmoins que cette motion engage l'avenir de la cité. Le Conseil municipal regretterait qu'il y ait de la part du Conseil général une forme de soutien à l'inertie par rapport à ce qui est proposé dans la motion. Le Conseil général rappelle que tout est ouvert encore une fois et qu'il y a des enjeux locaux, régionaux, cantonaux dans ce texte. « Il est extrêmement important pour vous aussi de savoir ce que vous voulez de votre avenir à Tramelan », lance-t-il. Bien-sûr que le Conseil municipal se pliera à la décision mais il vous invite à soutenir cette motion ».

Le président cède la parole à M. Thierry Gagnebin, PS.

Les motionnaires souhaitent maintenir cette motion et se réjouissent que le Conseil municipal la soutienne également. L'industrie horlogère, la micromécanique est au cœur de notre village, fait partie de son ADN et a influencé grandement le développement et le caractère de Tramelan. En acceptant cette motion, nous nous engageons à une réflexion approfondie et à une stratégie respectueuse et appropriée pour notre communauté. Renoncer à un développement, voire appeler à la décroissance est un très mauvais signe pour les employeurs déjà implantés et pour ceux qui pourraient s'installer ici. Bien que le développement économique connaisse des hauts et des bas, il faut souligner que les friches industrielles sont rares, voire inexistantes, dans notre commune. Cela témoigne de notre engagement de longue date envers un développement économique rationnel. D'ailleurs l'industrie joue aussi un rôle en rénovant l'existant à l'exemple de la Sulzer,

Ergas, des anciennes usines. Elle a créé des emplois qui ont permis de fidéliser et de réaugmenter la population qui était en chute libre jusqu'au début des années 2000. Ce n'est pas que des frontaliers qui travaillent dans la commune ! La population a augmenté de 400 habitants en 20 ans. Pour la petite anecdote, les frontaliers ont rapporté CHF 350'000.- d'impôts en 2023, ce qui n'est pas négligeable. Ce revirement de notre économie depuis les années 2000 a permis de remettre les finances communales à flot. Avant d'attendre que Tramelan bénéficie d'un nouvel essor, les finances communales présentaient même un découvert au bilan, autant dire à mon avis que le développement de la zone des Lovières en particulier de la ZPo4 « Fin Les Lovières » mais aussi l'extension du ceff COMMERCE et du haut des Lovières ne sont pas étrangers à cette évolution positive. L'amélioration des transports publics, la pérennisation de ceux-ci qui doivent amener à une augmentation du nombre d'usagers de ces transports publics passent par de tels projets et même si tout ne se fait pas par le train, nous préférons voir demain un bus électrique tourner à droite ou à gauche en allant sur le Pont de la Formation, ce qui symboliserait ainsi un projet d'avenir prometteur plutôt que de voir le trafic individuel s'intensifier encore tout en ne faisant que traverser notre village pour se rendre dans la zone industrielle d'une autre commune, ceci sans retombée favorable pour la commune de Tramelan. Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil général à accepter cette motion.

Le Président remercie M. Thierry Gagnebin, PS, pour ce complément d'information.

La fraction Groupe Débat, par la voix de Mme Manila Monti-Charmillot, laisse la liberté de vote.

Les fractions PS et PLR préavisent favorablement le projet. Le Parti UDC préavise quant à lui négativement la motion.

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe débat, rapporte que le Parti a eu de la peine à savoir quoi décider avec cette motion. Il avoue ne pas très bien comprendre sur quoi le Conseil général est censé voter ce soir et a donc une série de questions. La première question concerne le titre « motion urgente ». Comme vous le savez, la législation communale ne prévoit aucune intervention parlementaire urgente, formellement, l'urgence ne peut pas être demandée. Ici, il s'agit apparemment du titre mais la motion désigne en même temps le mode d'intervention, il y a donc une certaine ambiguïté. Cette motion a été déposée alors que le Conseil général avait décidé d'agender une séance extraordinaire qui a été déposée avant. Entre temps, cette séance extraordinaire a eu lieu, qu'est-ce que ça veut dire « urgent » ?

M. Thierry Gagnebin, PS, répond que l'urgence vient de la réaction qu'il y a eu très rapidement après la présentation qu'avait faite le bureau ATB au Conseil général. C'est lié à une réaction très émotionnelle, et il leur est apparu urgent dans le même cadre que le débat sollicité lors d'une séance extraordinaire que cet objet puisse être traité rapidement. L'idée d'urgence était de ne pas laisser tarder cet objet afin de ne pas permettre à l'aspect émotionnel de s'étendre et que de mauvaises informations circulent dans le village.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rebondit sur les fausses informations, et relève que dans la motion, on parle de « spéculation qui ne serait que le fruit de l'imagination ». M. Gerber n'arrivait pas à bien comprendre car le lien est fait avec la CRTU (conception régionale des transports et de l'urbanisation). Dans cette CRTU il y a des plans qui existent. Qu'est-ce qui est du fruit de l'imagination ? Est-ce les plans de la CRTU qui sont les fruits de l'imagination ou les citoyens qui ont pris la peine de les consulter et qui sont incapables de les comprendre et qui donc n'expriment que le fruit de leur imagination ?

Selon M. Thierry Gagnebin, PS, pour eux, motionnaires, l'idée est d'aller au bout d'un projet pour pouvoir se positionner sur quelque chose d'abouti. Ce qui a été présenté était un avant-projet qui doit être développé et qui nécessite encore un certain nombre d'études complémentaires, de phases de consultation et autres. Tout stopper à ce stade ne permet pas d'avoir une vision suffisamment aboutie pour pouvoir se positionner. La CRTU émettait des hypothèses et autres, ce n'est pas quelque chose d'inscrit dans le marbre. Ce sont des choses qui doivent encore être adaptées, finalisées et améliorées.

Le Président demande à M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'il a encore beaucoup de questions. Il presse ce dernier car il ne souhaite pas y consacrer toute la soirée.

M. Gerber remercie le président pour sa neutralité.

M. Gerber note qu'avant-projet est l'équivalent « à fruits de l'imagination ». Il se dit mal à l'aise car il a l'impression qu'en lisant cette motion, on pourrait lire un texte du Conseil municipal. Il est aussi mal à l'aise d'entendre les arguments qui sont présentés. On parle comme s'il s'agissait de voter avec cette motion si on est pour ou contre ce projet, ce n'est pas ce que M. Gerber lit dans les décisions pour lesquelles le Conseil général est censé se prononcer. Ceci l'interroge, est-ce le rôle du Conseil général de faire du copier-coller de ce que veut le municipal pour en faire une motion et pour ensuite, voter, l'autorisation du Conseil municipal à faire ce qu'il voulait faire.

Pour entrer plus en détail, sur les 4 points sur lesquels le Conseil général doit se prononcer : le point 2 dit : « respecter les procédures urbanistiques en vigueur », on fait une motion pour respecter les procédures mais si l'on n'accepte pas la motion, les procédures ne sont pas respectées ? Ou alors c'est une motion inutile ? La 3<sup>e</sup> question est un problème relatif au point 4 : cela va au-delà des procédures puisque le P3d est du ressort du Conseil municipal mais si on demande d'aller au-delà des procédures, est-ce que l'on doit voter pour les procédures ou pour aller au-delà des procédures. Dernière question, pour tout regrouper en une seule intervention, tout ce qui est demandé depuis le début, c'est justement qu'il puisse y avoir le débat, et maintenant, mais pas quand on aura investi des dizaines de milliers de francs pour essayer de faire un emballage à cette pilule, ça ne passe pas forcément. Cela le gêne que l'on demande l'urgence pour voter ce soir dans une procédure où la population n'est appelée à se prononcer que tout à la fin quand tout sera ficelé, alors qu'au fonds, on voit bien que c'est maintenant que le débat devrait avoir lieu. Le Conseil général a aussi eu la présentation de la Chambre d'économie publique lors de la séance extraordinaire. Le Conseil général a aussi vu ce qui a changé au moment où ce Pôle de développement économique a été décidé et c'est là-dessus que le débat devrait avoir lieu. Est-ce que l'on veut une extension du pôle de développement économique ? On a entendu de la part de la Chambre d'économie publique, qu'il y avait, il cite « des changements de la structure industrielle régionale avec l'émergence de grande quantité », donc ce qui est en projet c'est des projets de 10'000 m<sup>2</sup> et ce qu'on nous cite en exemple c'est les champs-de-Boujean, ce n'est pas le fruit de son imagination, il renvoie à la présentation de la Chambre d'économie publique. Au fonds, le débat ça devrait être celui-là. Est-ce qu'on veut transformer Tramelan en champs-de-Boujean ?

M. Hervé Gullotti, maire, se permet de prendre la parole car le Conseil municipal a été pris à partie dans l'intervention de M. Gerber. Il explique que tout d'abord le Conseil municipal ne dicte pas les interventions qui sont déposées ici au Conseil général. Il rappelle qu'il y a des discussions et des échanges de points de vue en séance de fraction. Il n'est pas impossible que certains membres du Conseil général nourrissent leurs interventions et leurs remarques que les conseillers municipaux sont autorisés à faire en séance de fraction. Nous n'avons pas dépensé des milliers de francs pour ce projet qui est présenté ce soir. Il a déjà été dit et il le rappelle, nous avons libéré un crédit de CHF 20'000.- pour que le bureau puisse accomplir cette étude pour autant que la motion passe la rampe ce soir. Finalement, il demande aux membres du Conseil général de dépassionner ce débat. Effectivement, il n'y a pas eu beaucoup de débat et c'est regrettable.

Ce que l'on entend ne provient que d'une direction et il le regrette. Si le Conseil général accepte cette motion cela donnera une direction à suivre au Conseil municipal. Il réitère sa demande de dépassionner ce débat car ce n'est pas comme ça que nous allons construire un projet auquel les citoyennes et citoyens de la commune pourront s'identifier.

Le Président remercie M. Hervé Gullotti, maire, pour ces précisions.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, souhaite préciser deux choses. La première c'est que l'on peut être opposé à cette motion ou même au projet de PDE sans être pour autant décroissant voir passéiste, c'est important de le citer car ça été plusieurs fois faussement dit. D'autre part, ce qui est important c'est que si l'on souhaite sacrifier 8 hectares de terres agricoles il faut que ce soit un projet qui soit voulu par la population et c'est pour ça qu'elle souhaiterait que la population soit intégrée, plus intégrée dès le début pour savoir quel développement elle veut pour la commune. Cela veut dire soit avec un PDE et des entreprises externes que l'on ne pourra pas forcément choisir ou est-ce que ce sera une autre forme de développement qui soit économique ou autres. C'est pour ça qu'elle aimerait bien que la population soit appelée à se prononcer par un vote ou une consultation maintenant et pas quand le projet est terminé et ficelé et que l'on a fait en sorte que ce P3D soit acceptable. C'est pour ça qu'elle ne soutiendra pas cette motion, non pas parce qu'elle est contre le débat ou contre le développement, c'est parce qu'elle le veut d'une autre manière.

M. Sylvain Riard, PS, a de la peine à comprendre l'idée d'aller à l'encontre d'un projet comme ça pour le moment. C'est vrai qu'il y a beaucoup de questions, il y a des choses qui peuvent être de l'imaginaire ou pas. Des solutions ont été proposées, elles ne sont peut-être pas optimales actuellement. Il y a déjà des problèmes de trafic dans le village dont le Pont de la Formation. L'avantage avec une étude comme celle-ci, c'est qu'on va pouvoir amener un projet avec une réflexion qui va au-delà de juste 8 hectares sacrifiés. Aujourd'hui si on va vis-à-vis de la population en demandant est-ce que vous êtes d'accord de sacrifier 8 hectares pour l'industrie, ce n'est pas la même chose que si on arrive avec quelque chose qui tient la route ou on a réfléchi dans l'ensemble tant au niveau de la circulation et des problèmes que l'on rencontre déjà au village afin d'arriver avec des solutions. L'avantage de pouvoir proposer, de pouvoir réfléchir et de mettre en place une étude c'est que ça permet aussi de réfléchir à des problèmes qu'on a déjà maintenant et qui vont encore s'accroître avec ce qui a été construit dernièrement.

Le Président remercie M. Sylvain Riard, PS.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe l'objet au vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 18 voix favorables, 12 voix défavorables et 5 abstentions la réponse à la motion « Motion urgente" (P3D) ».

#### **14. Motion de Mme Deborah Kläy, UDC, intitulée "Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité"**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, prend la parole : « Le service des Infrastructures remercie le Parti UDC pour la motion déposée. Elle va permettre de revoir la rentabilité de nos bâtiments communaux, de revoir l'ensemble des investissements qui ont été fait, de revoir la valeur immobilière, la valeur AIB mais ceci prendra un temps considérable pour son élaboration. C'est pourquoi le service des Infrastructures a proposé au Conseil municipal de transformer cette motion en postulat et d'ensuite travailler avec les différentes commissions comme cela a été demandé. Enfin il propose de créer un groupe de travail une fois que le service a pu établir l'ensemble des bâtiments de ce patrimoine de 110 millions et

de travailler sur l'étude de rentabilité afin de pouvoir proposer quelque chose. Je vous recommande de respecter le choix du Conseil municipal de transformer cette motion en postulat ».

Le Président cède la parole à Mme Déborah Kläy, UDC, motionnaire.

Mme Déborah Kläy, UDC, déclare que le Service des Infrastructures a été mis au courant de cette motion. Malheureusement, la commission des Infrastructures, elle, n'a pas été nantie. Le thème n'a pas été présenté ni débattu au sein de ladite commission. Ceci est regrettable. Les motionnaires décident par conséquent de maintenir la motion et de ne pas la transformer en postulat.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole aux rapporteurs de groupe.

L'UDC et le PLR préavisent favorablement le maintien de la motion.

Les fractions Groupe Débat et PS préavisent négativement le maintien de la motion, la jugeant trop contraignante pour le Parti socialiste.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Déborah Kläy, UDC, déclare qu'ils comprennent que c'est un dossier très conséquent et qu'il implique beaucoup de personnes mais il s'agit d'un sujet important qui doit être pris à bras le corps. Ils souhaitent maintenir la motion pour qu'elle puisse finalement aboutir à quelque chose de constructif.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, indique que sa fraction tout comme le Parti socialiste ont eu beaucoup de discussions à ce sujet et auraient aimé que la motion soit transformée en postulat pour les raisons évoquées par M. Ducommun. Elle estime dommage que cette motion finisse par être refusée alors qu'elle part d'une bonne idée. Elle invite le Conseil général à transformer la motion en postulat.

Mme Déborah Kläy, UDC, propose une interruption de séance à 20h25. La motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

La séance reprend à 20h32.

Le Président demande la prise de position des motionnaires.

Mme Déborah Kläy, UDC, prend la parole et explique que le premier sentiment qu'ils ont eu après avoir reçu la réponse du Conseil municipal, c'est que cette motion ne semblait pas importante à leurs yeux car elle n'avait même pas été présentée au sein des commissions. Après discussion avec M. André Ducommun, CM, et le Parti UDC, il a été constaté que ce projet tient à cœur au Service, et ce malgré sa charge. Par conséquent, ils acceptent la transformation de la motion en postulat.

Le Président passe au vote l'objet.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, la motion est acceptée et changée en postulat.

## **15. Comptes 2023, adoption**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole à M. le maire.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Ce sont des comptes 2023 très positifs que nous vous soumettons ce soir, avec un bénéfice au compte général de CHF 106'646.54 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 500'500.-.

Vous avez pu le lire dans le rapport explicatif au compte global, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif de 3.25 % à CHF 9'263'300.-. Le bonus sur l'estimation quote-part 2022 du décompte des Œuvres sociales présente également un excédent de revenus de CHF 383'800.-.

Les comptes 2023 présentent en outre une réserve de politique financière de CHF 3'455'476.30 et une fortune nette de CHF 3'358'416.78, avec CHF 38'585'435.27 de capitaux propres sur un passif qui s'élève à CHF 50'161'675.33.

Les financements spéciaux en page 191 se portent également bien, ce qui permet de dire sans rougir que les finances communales ont les reins solides. Nous n'avons pas dû prélever sur ces fonds pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

Ceci ne doit pas cacher le fait que nous attendons des années 2026 et 2027 plus compliquées lorsque la réserve de réévaluation liée au passage du MCH1 au MCH2 sera entièrement dissoute (2025). Depuis 2021, elle permet aux comptes communaux de bénéficier d'une alimentation annuelle de CHF 1'461'809.79.

La commune est en outre confrontée à des investissements importants à venir sur le réseau électrique, la construction du hangar des pompiers et la réfection de la Route cantonale dans le secteur de La Paule. Dans son plan d'investissements 2024 – 2029, la commune prévoit CHF 5'440'000.- en 2025, CHF 3'968'000.- en 2026, etc..., soit un total de CHF 61'288'000.- pour les prochaines années, dépenses pour lesquelles il faudra prévoir des amortissements totaux qui vont grever les budgets successifs : CHF 374'000.- en 2025 ; CHF 506'000.- en 2026, etc. Mais on le sait : la commune ne dépense jamais autant annuellement qu'elle le prévoit. En 2024 par exemple, les autorités ont déjà accepté des crédits d'investissement pour 4'334'000.-. Elle n'en a payé que CHF 1'723'828.06 qui contient aussi des dépenses de crédits antérieurs à 2024.

A noter encore que la part communale au décompte de l'aide sociale et la part communale au salaire des enseignants du secondaire I ne cesse d'augmenter. Pour cette dernière par exemple, elle est passée de CHF 1'467'900.- en 2013 à CHF 2'557'700.- en 2023, soit une hausse de CHF 1'110'000.- en dix ans. Une machine financière qui s'emballe et contre laquelle les communes ne font que subir. Un clin d'œil à nos députés qui pourraient intervenir à Berne.

Tout ceci n'est que projections qui ne signifient pas que tous ces investissements se feront. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Le Conseil municipal a lissé son programme d'investissement au maximum de façon à répartir les dépenses d'investissement au plus

urgent sur les cinq prochaines années. En outre, fin 2027, la commune aura achevé l'amortissement du patrimoine administratif existant qui charge annuellement le budget de CHF 659'086.70.

En conclusion, le Conseil municipal invite le Conseil général à réfléchir sur une stratégie financière à long terme, à laquelle il s'associe volontiers. Le Législatif a d'ores et déjà débuté avec la motion de votre collègue Deborah Kläy sur l'avenir des bâtiments communaux. Concernant le financement de l'exploitation des infrastructures communales, sachez qu'une motion interpartis a été déposée au Grand Conseil qui demande au canton une conception des installations sportives communales d'importance régionale (au même titre que ce que connaît la culture) ainsi que la création des conditions d'octroi de

subventions étatiques à la planification, à la construction, à la transformation et à la rénovation desdites par le canton, ce qui n'existe pas pour le moment. Avec sa piscine et sa patinoire, Tramelan pourrait ainsi bénéficier à l'avenir, si le texte passe la rampe, de soutiens financiers pour leur exploitation.

Je vous remercie de votre attention ».

Le président laisse les rapporteurs de groupe s'exprimer.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'adoption des comptes communaux 2023.

Le président ouvre la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

Point 25, 2 Formation

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe, Débat, demande ce qui est compris dans le budget Quarta ? Qu'est-ce qui n'a pas été utilisé ?

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, répond qu'il s'agit des élèves qui suivent leur 11<sup>e</sup> année à Bienne.

Mme Monti Charmillot précise qu'elle souhaite savoir si le budget est basé sur une estimation du nombre d'élèves.

M. Chappuis ne reçoit pas d'informations, il budgète cinq personnes à CHF 8'000.-

Mme Monti Charmillot constate une forte augmentation des frais des salaires des enseignants. Est-ce que ceci peut être aussi dû à davantage de demandes en matière de logopédies ou de ce genre d'exemples dans le système scolaire ?

M. Chappuis répond par la négative. La logopédie ou autres ne sont pas inscrits dans le même compte. Les mesures OMPP sont dans le coût des enseignants, ce qui augmente le compte.

M. Chappuis informe que la charge totale des coûts des enseignants est dans un pot commun du canton et vient réparti en nombre d'UTP (unité de travail à temps plein). C'est ainsi qu'on arrive et aussi en fonction des données des classes à Tramelan à des coûts qui en 10 ans ont pris l'ascenseur, pour le même nombre d'élèves. Il relève qu'en 2013, la commune comptait 515 écoliers qui fréquentaient l'école obligatoire. Il y en a un tout petit peu moins actuellement mais la commune paye un million de plus. Cela représente 3 dixièmes de quotité d'impôt. La commune ne peut malheureusement rien faire.

La discussion n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2023, avec remerciements à son auteur M. Raphaël Chappuis.

**16. Rapport d'activités 2023 du Conseil municipal**

L'entrée en matière n'étant pas contestée. Le président passe la parole au vice-président de la Commission de gestion (CoGest).

M. Georges Juillard, UDC, prend la parole : « Au nom de la CoGest, nous préavisons favorablement le rapport d'activités 2023 ».

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'objet.



Le président ouvre la discussion et passe en revue les chapitres du rapport.

Mme Audrey Chatelain, PS, regrette qu'il n'y ait pas de rapport provenant du bureau de coordination (anciennement bureau de mairie) qui réunit tous les chefs de service. Il avait été mentionné que cela serait fait. Est-ce qu'il en a été décidé autrement ? Pour quelle raison celui-ci n'y figure pas ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'effectivement le bureau de coordination a remplacé le bureau de mairie. Il n'a pas les mêmes fonctions que le bureau de mairie qui était à l'époque l'Office du personnel. Avec l'introduction d'un RH, son rôle est différent. Le Conseil municipal est tout à fait ouvert à l'idée d'introduire le bureau de coordination dans le rapport annuel bien que ce ne soit pas un véritable organe communal en tant que tel, c'est un endroit où maintenant les chefs de service ont la possibilité d'échanger sur de nombreux dossiers qui concernent des questions transversales ou du fonctionnement même de l'administration.

Pages 58, Domaines publics : M. Quentin Landry, UDC, relève qu'il est mentionné que les places de pique-nique font l'objet d'un mandat annuel forfaitaire auprès de deux entreprises locales pour l'entretien. Il a cherché à savoir à combien se monte le montant forfaitaire et qu'elle était le cahier des charges des entreprises. Il a obtenu réponse auprès du Conseil municipal avec un montant de quelques milliers de francs mais qu'il n'y avait pas de cahier des charges. M. Landry se fait la réflexion, est-ce bon de procéder par un montant forfaitaire ? Il se dit que cela serait peut-être une piste pour financer l'élaboration de toilettes sèches proposées en motion par M. Favre.

Commission des Finances : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, fait part de son étonnement de ne pas voir la commission des Finances figurée dans le rapport. C'est une commission du Conseil général au même titre que la commission de gestion, qui elle, figure dans le rapport. Elle suggère de l'intégrer dans le rapport à l'avenir, ne serait-ce que pour mentionner les membres, le nombre de séances et quelques informations supplémentaires.

Page 23, Chancellerie – Contrôle des habitants : M. Christophe Vienat, PLR, demande s'il n'y a pas possibilité pour une meilleure vue d'ensemble et compréhension des confessions, de fractionner la confession « autres » qui contient le plus grand nombre de personnes. Il suggère aussi de peut-être mettre les catholiques chrétiens dans « autres ».

M. Hervé Gullotti, maire, explique que le Contrôle des habitants utilise le système cantonal qui ne reconnaît que trois églises officielles dans le canton de Berne. Elles sont mentionnées dans les statistiques nationales mais pour le reste il n'y a pas de statistiques qui existent.

Page 30, Ressources humaines : M. Vital Gerber, Groupe Débat, se réjouit de trouver un paragraphe consacré à la question de l'égalité car la commune avait signé la charte pour l'égalité salariale il y a de cela quelques années. Il y avait été demandé que cela figure dans le rapport, ce qui est le cas cette année. Il se réjouit également que la Chancellerie prévoie de participer au monitoring proposé par la Confédération concernant les écarts salariaux. Il remercie la Chancellerie municipale pour cet élément.

Pas 37 et 38, Energies et Réseaux : M. Christophe Vienat, PLR, constate que la commune a dû faire des achats auprès du SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) en période sèche en 2023. À la fin du paragraphe, il est écrit que c'est pour cette raison que le service a démarré une réflexion pour trouver des alternatives. Quels types de réflexions et d'alternatives ont été évaluées pour améliorer la situation à l'avenir ?

M. Mathieu Chaignat, CM, indique qu'il y a eu un postulat quant à l'élaboration d'un plan de gestion avec des mesures concrètes visant à réduire la consommation d'eau potable par tous les usagers, ainsi qu'un plan d'urgence en cas de pénurie d'eau, qui a donné lieu à des pistes de réflexion. Des nouvelles seront données prochainement au Conseil général. Le plan général d'alimentation en eau sera revu avec l'idée de voir s'il y a possibilité de conserver la source du Moulin-Brûlé. Le plan général d'alimentation en eau ne prévoit plus qu'une alimentation par le Syndicat des Eaux des Franches-Montagnes. Ce sont les grandes pistes de réflexion pour l'instant.

Page 52, Domaines publics – travaux publics : Mme Déborah Kläy, UDC, remarque que beaucoup de tâches régulières sont de plus en plus sous-traitées. Deux employés arrivent à la retraite prochainement, est-ce qu'il y a une réflexion qui est faite sur un éventuel non-remplacement des deux employés ? Ou d'en remplacer qu'un et en contrepartie sous-traiter comme ils le font ? N'y a-t-il pas une balance qui est en train de se déformer ?

M. Pierre Sommer, CM, indique que l'employé qui arrive en retraite au mois d'août/septembre sera remplacé. Une réflexion est en cours pour le deuxième employé.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de voter le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2023 du Conseil municipal.

## **II. Projets en cours du Conseil municipal**

### **17. PDCoME**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, prend la parole : « Suite à une décision du CM survenue le 29 juin 2021 (il y a trois ans), la commune de Tramelan ainsi que celles de Tavannes, Valbirse et Saint-Imier, a décidé de se faire accompagner par Jb.B dans l'élaboration d'un plan directeur communal énergie.

Le but de ce plan directeur est de mettre en évidence l'état actuel des émissions nettes au niveau local, de déterminer l'écart qui nous sépare des objectifs de la stratégie 2050 de la Confédération à l'échelle communale et de déterminer les mesures à mettre en œuvre chez nous pour tenter de les atteindre.

De par son caractère contraignant pour les autorités, le rapport complet et les mesures proposées ont été publiés sur notre site internet et font l'objet d'une procédure d'information et de participation de la population.

Une publication concernant cette procédure est passée dans la feuille d'avis N°21 du 31 mai. Les objections ou propositions écrites et motivées peuvent être envoyées à la commune jusqu'au 12 juillet.

Le rapport basé sur des données datant pour la plupart de 2020, permet au lecteur d'obtenir des informations intéressantes sur différents aspects énergétiques au niveau national, cantonal, mais surtout au niveau communal. Des cartes et des graphiques illustrent de manière compréhensible où et comment les différents agents énergétiques sont consommés sur notre commune. Des valeurs d'émission de Co2 ou de consommation d'énergie locales sont comparées à des valeurs régionales, cantonales ou fédérales. Le potentiel de nouvelles ressources et d'économies d'énergie ont également fait l'objet d'études et mis en évidence dans le rapport. Ensuite, cinq objectifs principaux ont été définis :

- Objectif 1: réduire les besoins de chaleur
- Objectif 2: augmenter la couverture des besoins de chaleur par des énergies renouvelables
- Objectif 3: couvrir / maintenir proche de 100% les besoins d'électricité par des énergies renouvelables (déjà atteint aujourd'hui !)
- Objectif 4: augmenter l'efficacité de la mobilité
- Objectif 5: optimiser les infrastructures et bâtiments communaux

Pour augmenter les chances d'atteindre ces objectifs, une trentaine de mesures ont été formulées et présentées dans un des documents en publication. La mise en œuvre de ces mesures sera prise en compte dans l'agenda 2040 de la commune.

Le conseil municipal et les services techniques, avec l'appui de Jb.B. vous renseignent volontiers en cas de questions relatives au PDCoME ».

M. Philippe Wastian, responsable administratif du service des Energies et Réseaux, projette des slides dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

### **18. Informations**

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, informe que suite à la motion de M. Gabriel Yoder, PS, une visite de la forêt communale a été organisée. M. Sommer fait part de sa déception envers les membres du Conseil général en raison de leur faible participation à l'évènement mais remercie ceux qui ont pris part à la visite.

## **III. Divers**

### **19. Résolutions**

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

### **20. Motions – postulats**

Le président constate qu'aucune motion ni postulat n'a été déposée.



### **21. Interpellations**

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, et M. Georges Juillard, UDC, présentent l'interpellation intitulé « Etude pour la création d'un service « Que va faire concrètement le Conseil Municipal pour favoriser les PME et l'artisanat local ? » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Mme Piccand prend la parole : « Nous avons été étonné de constater que rien n'est prévu spécifiquement dans le programme de législature 2023-2026 pour tenter de répondre aux besoins des PME

locales ou régionales. Le soutien aux artisans locaux et aux PME ne semble donc pas être une priorité pour le CM, contrairement à ce qui avait été affirmé en séance du 19 février 2023 quand M. le maire avait déclaré que le CM était « conscient du problème » et que celui-ci serait « pris à bras le corps ». Pourtant, un des objectifs de l'Agenda 2040 est de favoriser l'économie locale et circulaire. Un tissu économique local et varié est d'une importance capitale pour répondre aux besoins de la cité et de ses habitants. Conserver les savoir-faire et la main d'œuvre locale est le meilleur moyen de limiter les besoins en mobilité mais également de garder le maximum de plus-value, tant économique que sociale, pour le village. Tramelan doit conserver des emplois dans un nombre variés de domaines, garantie que tout est sous la main et que chacun trouve un emploi dans un domaine qui lui correspond. Les entreprises locales auront également un rôle important à jouer dans les défis futurs que ce soit en matière de transition énergétique, de services ou de domaines liés à la production alimentaire.

Nous sommes conscients de la difficulté à discuter avec des interlocuteurs qui ne sont pas organisés en faitières, n'ont pas de représentant officiel et dont les intérêts et besoins sont les plus divers et parfois contradictoires. Nous proposerions cependant que le CM réunisse les différents acteurs pour cerner plus exactement leurs demandes et que le CM les soutienne activement dans la recherche de solutions adaptées à leurs besoins et à ceux de la cité.

Cette problématique n'est pas nouvelle et a déjà été soulevée à de nombreuses reprises. Cependant, la récente nomination d'un délégué à l'économie est une opportunité pour le CM de prendre en main ce difficile défi.

Nous demandons donc au CM de bien vouloir nous répondre sur les points suivants :

1. Quelles sont les actions prévues par le CM pour soutenir les artisans et PME locales ?
2. Avec quel calendrier ?
3. Avec quels moyens (humains et financiers) ?



Interpellation de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Pénurie de médecins généralistes – Quel lobbying peut-on faire ? » : « Selon une étude RTS basée sur le registre des professions médicales de la Confédération datant de décembre 2023\*, il s'avère que dans l'arrondissement du Jura bernois, il y a 13.2 généralistes pour 10'000 habitants qui ont une moyenne d'âge de 56 ans. Pour le district des Franches-Montagnes, ces chiffres chutent même 4.8/10'000 hab. quant à l'arrondissement de Bienne, ces chiffres se situent à 13.8/10'000 hab.

La pénurie de médecins généralistes est un problème connu et reconnu, et ceci sur l'ensemble de notre territoire national, voire au-delà de nos frontières.

L'arc jurassien arrive cependant difficilement à attirer ces praticiens, au grand dam de régions peut-être plus dynamiques, telles que l'espace Mitteland pour notre canton, ou encore la Riviera lémanique.

Suite à des constatations personnelles, ainsi que certaines interpellations de citoyens, la question est posée de savoir si notre municipalité n'aurait pas son épingle à tirer du jeu, en faisant certains travaux de lobbying auprès d'universitaires – futurs docteurs, pour les draguer au sein de notre commune ?

Après de plus amples recherches et constatations, il est aussi souvent constaté auprès de médecins dans des communes voisines, que ceux-ci privilégient des soins auprès de leur population locale au détriment de nouveaux arrivants hors-commune.

Par cette interpellation, le PLR-T n'entend pas résoudre un problème endémique national, mais bien d'améliorer la situation locale, afin d'assurer à notre population d'avoir un médecin de premier recours dans sa propre commune ».

## **22. Petites questions**

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. Pascal Mercier, PS, souhaite savoir quelle est l'évolution de l'étang de la Marnière ?

M. Christophe Gagnebin, CM, annonce que les nouvelles ne sont pas mauvaises. La fuite a été identifiée et a pu être réparée. Le Conseil municipal espère pouvoir renoncer aux travaux d'envergure annoncés lors de précédentes séances. L'information n'a pas encore été faite en raison de l'évolution météorologique, afin de voir si effectivement le niveau de l'étang se maintient. Actuellement, l'étang a retrouvé son état normal et est plein à ras bord. Il invite le Conseil général à aller constater les travaux de réaménagement des berges qui avaient été consentis par la société de Pêche de la Marnière.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, aimerait savoir pourquoi il n'y a plus de candélabre à la Rue Haute ?

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que la ligne a été refaite mais ne connaît pas la raison. M. Philippe Wastian, responsable du Service des Energies et Réseaux rebondit sur le sujet et annonce qu'un lampadaire provisoire a disparu et qu'il n'est pas prêt de réapparaître.

M. Georges Juillard, UDC, est inquiet de la chicane posée au côté Est de la Rue du Pont. Cela engendrera des difficultés de manœuvre pour les camions. La route est bien trop étroite et cela n'apportera aucune sécurité car les poids lourds devront empiéter sur l'autre voie.

M. André Ducommun, CM, soulève que les travaux s'effectuent en collaboration avec la commune et l'OPC. C'est sur proposition de l'Office des Ponts et des Chaussées que la route a été rétrécie pour assurer la sécurité piétonnière. Il rappelle que le passage piéton qui se trouvait sur la droite sera supprimé.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, a une question sur la piscine. Étant donné que la principale zone d'ombre sera inaccessible en raison des risques de chute de branches. Est-ce qu'il y aurait possibilité de mettre des parasols à disposition des usagers ?

M. André Ducommun, CM, informe qu'un projet devrait peut-être passer au Conseil général en fonction du montant de la remise en état de la zone. Il relève que des parasols sont à disposition moyennant un petit prix.

## **23. Correspondance au Conseil général**

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

## **24. Divers**

La prochaine séance est prévue le 30 septembre 2024.

Le Président excuse Mme Karine Voumard, CM, retenue à l'extérieur plus longtemps que prévu.

Le président lève la séance à 21h20.

**Au nom du Conseil général**

Le Président :                      La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss                      Lorrie Houlmann

Annexes ment.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 30 septembre 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière  
procès-verbal

Invités : M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

### **1. Appel**

L'appel auquel procède Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat  
M. Amaury Habegger, PLR  
Mme Myriam Tellenbach, PLR

Mme Karine Voumard, conseillère municipale, est annoncée avec du retard, retenue par une autre séance.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président indique que le Conseil municipal a proposé au bureau du Conseil général propose d'ajouter deux points pour nommer de nouveaux représentants du conseil des parents à la Commission de l'Instruction publique. Il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024

### **I. Décisions**

4. Règlement sur le personnel communal, révision partielle
5. Motion de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village »
6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « "Carte journalière dégriffée Commune" à Tramelan »
7. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, représentante du conseil des parents (cycle primaire)
8. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Laurence Lacombe, représentante du conseil des parents (cycle secondaire)

### **II. Projets en cours du Conseil municipal**

9. Présentation du rapport sur l'électromobilité
10. Informations du Conseil municipal

### III. Divers

11. Résolutions
12. Motions – postulats
13. Interpellations
14. Petites questions
15. Correspondance au Conseil général
16. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## I. DECISIONS

### 4. Règlement sur le personnel communal, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président rappelle que l'objet, en séance du 27 novembre 2023, avait été renvoyé à la commission non permanente en raison de l'article 14 bis intitulé « Pénibilité ». Les autres articles proposés n'avaient pas soulevé de débat. La commission s'est alors uniquement concentrée sur cet article.

Il donne la parole à M. Vincent Vaucher, PS, membre de la commission non permanente, qui fait la déclaration suivante :

« Nous vous soumettons aujourd'hui une révision du règlement du personnel communal. Bien que la discussion ait principalement porté sur l'article relatif à la pré-retraite pour les employés présentant des atteintes à la santé, il est important de rappeler que cette révision ne se limite pas à cet article. C'est l'ensemble des modifications qui est soumis à votre approbation.

Concernant la question de la pré-retraite, cette mesure a été ajustée à la suite des remarques formulées lors de la présentation au Conseil général l'an passé. En particulier, des précisions ont été apportées sur les critères d'éligibilité et sur le financement, notamment après consultation de la Commission des finances. Seuls un petit nombre de collaborateurs seront concernés chaque année, et les coûts seront maîtrisés, comme le montrent les projections à l'horizon 2031.

Cette révision vise à offrir une alternative plus économique aux arrêts maladie prolongés, tout en garantissant un traitement respectueux pour les employés en situation de fragilité. Elle permet aussi d'apporter des clarifications sur les compensations, spécifiquement sur le capital LPP.

Je vous invite à approuver l'ensemble des modifications apportées à ce règlement, afin de garantir un cadre adapté et équitable pour nos collaborateurs, et viable financièrement pour la commune. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du règlement. Le PS y est également favorable mais annonce un amendement.

Le président ouvre la discussion.



Mme Audrey Châtelain, PS, dépose l'amendement suivant : Dans l'article 14 bis, afin que les termes employés soient concordants, il est proposé de remplacer le terme « pont partiel » par le terme « compensation partielle ». La concordance entre la première et la deuxième phrase sera ainsi plus simple à comprendre.

Au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. François Roquier, Groupe Débat, demande qu'on indique « tous les genres » et non « tous les sexes » à l'article 3, comme cela avait été demandé précédemment. Il n'a pas été tenu compte de cette remarque dans le nouveau projet.

Au vote, cet amendement est accepté par 32 voix favorables et 2 abstentions.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande un éclaircissement entre l'article 19 alinéa 1 qui mentionne une progression annuelle alors que l'alinéa 3 mentionne que la progression du traitement a lieu tous les deux ans.

Mme Lucie Noirat, chancelière et membre de la commission non permanente, répond qu'il s'agit d'une erreur de rédaction dans l'alinéa 1 et que les travaux de la commission recommandent l'octroi d'un échelon tous les deux ans.

Mme Châtelain propose l'amendement suivant : Supprimer le terme « chaque année » de l'article 19 alinéa 1.

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité.

La discussion n'étant plus demandée, le président soumet la révision du règlement au vote en bloc.

Au vote, la révision partielle du Règlement sur le personnel communal est acceptée à l'unanimité, sous réserve du référendum facultatif.

L'entrée en vigueur est prévue au 01.01.2025.

**5. Motion de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole au motionnaire qui, au nom du groupe PLR, dit maintenir sa motion.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS et le Groupe Débat recommandent le rejet de la motion, le PLR préavise favorablement son acceptation et l'UDC laisse la liberté de vote.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, par 21 voix défavorables, 8 favorables et 5 abstentions, la motion est rejetée.

**6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « "Carte journalière dégriffée Commune" à Tramelan »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole au motionnaire qui remercie le Conseil municipal d'avoir reconsidéré sa position. Il précise que cet été, des articles de presse dressent un bilan positif de cette nouvelle carte journalière dégriffée « Commune ». Environ 1'070 communes participent à ce jour, c'est autant qu'avec l'ancien système. Sur certains jours, entre 3'000 cartes et 4'000 cartes sont proposées dans toute la Suisse. Seules les cartes effectivement vendues sont à charge des communes. Il cite les communes de la région qui pratiquent déjà cette carte : Valbirse, Court, Saicourt, Mont-Tramelan, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier ou encore Le Noirmont. Ce serait une bonne chose que Tramelan s'y joigne. Nous allons parler d'électromobilité, le présent projet soutient la mobilité douce via les transports publics.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du postulat.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, le postulat est adopté à l'unanimité.

**7. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, représentante du conseil des parents (cycle primaire)**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, propose la nomination de Mme Yaëlle Dupuis en qualité de représentante du conseil des parents du cycle primaire au sein de la commission Instruction publique. Cette nomination a été préavisée favorablement par le Conseil municipal.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général nomme Mme Yaëlle Dupuis en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat.

**8. Commission Instruction publique, remplacement de Mme Laurence Lacombe, représentante du conseil des parents (cycle secondaire)**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, propose la nomination de M. Olivier Gairaud en qualité de représentant du conseil des parents du cycle secondaire au sein de la commission Instruction publique. Cette nomination a été préavisée favorablement par le Conseil municipal.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général nomme M. Olivier Gairaud en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat.

## **II. Projets en cours du Conseil municipal**

**9. Présentation du rapport sur l'électromobilité**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, et M. Philippe Wastian, responsable administratif du dicastère des Energies & Réseaux, projettent une présentation qui est jointe au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Au terme de la présentation, le président ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, demande si on a informé dans le village à propos des installations inconnues qui ont été mentionnées. A-t-on communiqué sur le fait que les gens doivent informer la commune quand ils font une installation ?

M. Wastian répond qu'on a rappelé dans la feuille d'avis officielle que les gens peuvent s'annoncer gratuitement. On a reçu une seule annonce. Donc c'est difficile, mais c'est effectivement une obligation.

M. Landry demande si cela deviendra payant.

M. Wastian répond qu'a priori, non.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, a vu qu'il y a passablement de places bleues qui pourraient être utilisées pour les bornes de recharge. Combien de temps faut-il pour recharger une voiture ?

M. Wastian répond que cela dépend du véhicule, de l'état de la batterie et de la puissance de la borne. Cela peut aller de quelques minutes à 3 ou 4 heures. Il y a des dispositions légales qui disent qu'une place pour véhicule électrique n'est réservée que pour le temps de la recharge. Une fois la recharge terminée, théoriquement, la personne devrait déplacer son véhicule.

M. Quentin Landry, UDC, relève que les chiffres principaux qui ont été présentés datent de 2022. Sachant que cela évolue vite, et que les premières projections étaient pour 2025, il demande si le service de l'électricité a déjà un semblant de chiffre actualisé ?

M. Wastian répond que non, il faudrait demander à l'Office fédéral de la statistique. Nous ne pouvons pas avoir de chiffre avec certitude. Cependant, dans le cadre du plan directeur de l'énergie déjà présenté au Conseil général, on aura cet indicateur. Il s'agira de le suivre. Pour l'instant l'évolution à Tramelan est hypothétique.

M. Christophe Vienat, PLR, émet l'hypothèse suivante : si l'on faisait du démarchage privé pour créer des stations de *fast charging*, a-t-on analysé si le réseau électrique de Tramelan tiendrait le coup ?

M. Wastian répond qu'effectivement, ce n'est pas le cas. Il faudrait renforcer le réseau. On envisage pour l'instant de renforcer là où il y a les stations essence actuelles. C'est bien sûr un problème, d'un côté on pousse l'électromobilité en avant, de l'autre on doit retenir. On devra faire les investissements en conséquence. D'autres communes ont plus de problèmes que nous, par exemple celles qui ont un McDonald's. S'ils décident de mettre une borne rapide sur leur parking, la commune n'a d'autre choix que de mettre en place la structure nécessaire.

M. Chaignat ajoute que souvent, ces bornes rapides ne sont pas posées seules, elles sont complétées par une infrastructure où boire un café par exemple. C'est pourquoi le site des Reussilles s'y prête plutôt bien.

M. Georges Juillard, UDC, demande combien de kilowatt consomme une borne rapide.

M. Wastian répond qu'il y en a de toute sorte. On parle de borne rapide à partir de 40 kW, mais cela peut aller jusqu'à 150 kW ou peut-être plus.

M. Quentin Landry, UDC, demande si des contacts ont été pris avec la Coop qui a des bornes sur son parking mais qui ferme la nuit.

M. Wastian répond que non. On peut essayer mais on a du mal à croire qu'on arrivera à quelque chose.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, revient sur les réflexions qui ont été menées sur les mesures en cas de pénurie d'électricité. Que fait-on avec les bornes en cas de pénurie ? Sont-elles mises en standby ?

M. Wastian répond que dans une première phase, ce seraient les gros consommateurs qui seraient touchés. Ensuite, au stade où plus rien ne tourne, on a un délestage du réseau qui touchera tout le monde. On ne va pas cibler spécifiquement les bornes de recharge mais elles s'arrêteront comme le reste.

M. Chaignat profite de l'occasion pour présenter l'installation photovoltaïque du home des Lovières mise en service le 7 mai 2024 (également dans la présentation jointe au procès-verbal). L'investissement a été fait par le home via un prêt citoyen, mais la propriété de l'installation est entièrement communale.

En fin de présentation, M. Wastian précise qu'on envisage également une installation photovoltaïque sur le toit de la piscine. On ouvrirait le prêt citoyen à tous les citoyens de Tramelan. On va bientôt communiquer là-dessus. C'est très profitable pour le home et ça le serait également pour la piscine.

M. Chaignat rappelle que toutes ces démarches découlent aussi d'une motion du Conseil général.

La discussion n'est plus demandée.

Remarque : Mme Karine Voumard, CM, et M. Christophe Gagnebin, CM, rejoignent la séance.

## **10. Informations**

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal tient ici à exprimer officiellement ses regrets quant à la tournure qu'a pris l'épisode de l'éphémère engagement de M. Richard Vaucher en qualité de délégué à l'Economie pour la Municipalité.

Avec cette renonciation, la Municipalité perd un délégué compétent, motivé, qui, sans réserve et sans parti pris, avec l'entregent qu'on lui connaît, avec le réseau qu'il amenait avec lui, et sans intérêt personnel aucun à tirer de cette mise à disposition, a renoncé devant la tournure des événements.

Les tirs croisés subis dans le cadre de la réflexion sur le Plan Directeur de Développement durable (P3D), les insinuations et attaques personnelles auxquelles il a dû faire face, ainsi que sa famille, ont eu raison de sa motivation.

Le Conseil municipal ne donne pas de leçon de morale dans cette affaire. Il déplore les attitudes qui ont conduit à cette conséquence. Il s'interroge surtout sur l'impact dans la population des agissements de certains qui sans nul doute décourageront celle ou celui qui avait l'intention de donner du temps pour la collectivité publique.

Le Conseil municipal en appelle à la retenue, au débat d'idées plutôt qu'aux envolées métaphoriques et actions puérides qui certes font la Une des journaux mais n'apportent en finalité que tensions et méfiance.

Nous toutes et tous ici réunis avons comme mission de faire avancer notre localité avec nos différentes couleurs politiques, certes. Mais dans le respect mutuel. »

M. Gullotti enchaîne avec une information concernant le Plan de quartier des Lovières : « Afin de clairement distinguer les différentes procédures en cours dans le secteur du Plateau des Lovières, le Conseil municipal a décidé de mettre des priorités. Pour l'exécutif, la réalisation de la modification du Plan de quartier des Lovières qui a été déposé à l'OACOT en juin dernier pour examen préalable, est la première chose à réaliser. Pour rappel ce PQ se situe en zone à bâtir et sa révision répond aux exigences légales de densification.

Le dossier de Plan de quartier Les Lovières nous a été annoncé comme prioritaire par l'OACOT. Compte tenu des précédents questionnements quant à la possibilité d'établir une étude d'impact sur l'environnement au stade du plan de quartier, l'OACOT a consulté l'Office cantonal de l'environnement et de l'énergie (OEE) en premier lieu.

S'agissant d'une toute première expérience, l'OEE a demandé l'avis de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin de déterminer si le dossier est suffisamment détaillé pour pouvoir procéder à une étude d'impact (EIE) exhaustive, signifiant dans ce contexte, qu'à ce stade du projet il est possible d'en évaluer l'impact environnemental.

Sur la base de la réponse de l'OFEV et sur sa propre appréciation, l'OEE a constaté, sur la base du nouveau dossier, que les principaux paramètres du projet sont connus et que le dossier devrait permettre d'étudier de manière exhaustive l'impact principal du projet sur l'environnement. L'OEE est donc favorable à la réalisation d'une EIE au stade de la modification du PQ, et non pas en fonction du dépôt de permis de construire successifs.

Nous devrions être ainsi en possession du rapport d'examen préalable au printemps 2025.

Pour rappel cette révision du PQ a les objectifs principaux suivants :

- Permettre la réalisation du Fun Family ;
- Permettre la disparition de l'actuel parking des employés d'ArteCad en cas de construction d'une nouvelle entreprise (le parking serait alors enterré) ;
- Permettre l'agrandissement des entreprises déjà actives sur site.

En parallèle, nous travaillons à la réduction de la densité du trafic pendulaire, avec différents partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels une réflexion se construit. La commune de Tramelan estime en effet que seule une solution régionale, intercantonale voire suprafrontalière sera utile.

Pour ce qui est du trafic intra-urbain, la Municipalité de Tramelan va participer à un appel à candidature « MOMODU » (modèle de mobilité durable) lancé par SuisseEnergie pour sa deuxième édition. Nous travaillons activement avec le Parc Chasseral à cet effet. La fin des soumissions est fixée au 31 octobre 2024. Si le projet de Tramelan est retenu, l'OFEV soutiendra à hauteur de 40% les mesures envisagées.

Ce projet vise à renforcer un processus déjà enclenché dans la cité pour développer les mobilités durables. Le projet s'articule autour de quatre axes principaux : (1) La promotion et développement de la mobilité active, avec un accent spécifique sur la mobilité cycliste et pour les personnes à mobilité réduite qui compléteront les efforts importants déjà en cours pour restaurer les traverses piétonnières, atout urbanistique spécifique à Tramelan ; (2) La réduction de la circulation motorisée, en particulier en rapport avec le trafic pendulaire liées aux entreprises industrielles sises dans la commune en soutenant ces entreprises dans la planification de leur mobilité ; (3) La création d'offres de mobilités partagées et alternatives aux véhicules individuels motorisés, des offres destinées aux habitants et visiteurs du village (4) Le soutien au développement local de l'électromobilité notamment auprès des propriétaires privés.

Les axes identifiés devraient s'intégrer à une vision et une stratégie rassembleuses en matière de mobilité. Tramelan est sise dans une région rurale caractérisée par son fort tissu industriel et souhaite se profiler comme modèle pour d'autres communes du Grand Chasseral (Jura bernois), dans lesquelles la démarche pourrait être reproduite, et plus largement auprès des régions rurales qui peinent à développer des alternatives à leur forte dépendance aux transports individuels motorisés. »

M. Christophe Gagnebin, CM, apporte d'abord un complément concernant ce qu'il avait répondu à une question de M. Pascal Mercier, PS, sur l'étang de la Marnière : « La Marnière a bien supporté la période estivale. Les poissons qui étaient en exil en Ajoie ont retrouvé avec bonheur leur site d'implantation à la Marnière. Il semblerait que cette fois-ci, les problèmes de fuite soient réglés. Nous organiserons au printemps prochain, en collaboration avec la société de pêche qui a consenti des efforts importants dans la revitalisation des berges, une journée de présentation des travaux qui ont été effectués.

Deuxième chose, la Traverse du Droit sur le tronçon qui relie la rue Albert-Gobat à la rue de la Paix est actuellement en travaux dans le cadre du crédit pluriannuel accepté par le Conseil général. Il s'agit de remplacer le bitume par des pavés filtrants, d'améliorer le confort et la sécurité par la pose d'une main courante et d'efforts en matière de revégétalisation et de biodiversité en collaboration avec les riverains immédiats. La végétalisation aura lieu dans le cadre d'un atelier participatif en matinée du samedi 19 octobre. Toute la population conviée à participer, sur inscription. Une quinzaine de personnes est nécessaire.

Mme Karine Voumard, CM, prend la parole : « Une bonne nouvelle pour la Maison de l'enfance. Le bâtiment en construction à la rue de la Gare, qui abritera les nouveaux locaux, sera normalement sous toit à la fin de l'année. L'entrée est prévue au mois d'août 2025 avec une augmentation des places de la crèche. »

### III. Divers

#### 11. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

#### 12. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion Il cède la parole à la dépositaire.



Mme Monika Sommer, UDC, présente la motion intitulée « Commune de Tramelan favorable aux familles » qui demande ce qui suit : « La commune de Tramelan veut toujours évoluer et répondre aux besoins de ses citoyens. Je me permets de faire la demande d'installer une table à langer dépliant dans les toilettes accessibles en fauteuil roulant à la Marelle. Et en même temps, équiper les autres bâtiments publics d'une table à langer si ce n'est pas déjà le cas. L'UDC Tramelan se réfère à la bienveillance du Conseil Municipal, pour la mise en place une table à langer dépliant et de faciliter le changement des couches des visiteurs de la Marelle avec des bébés et des enfants en bas âge. »

#### 13. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, intitulée « Une ressourcerie, un engagement pour la réduction des déchets et l'économie circulaire » : « Dans le cadre de notre engagement collectif en faveur de la réduction des déchets et de la transition écologique, il est devenu primordial de mettre en place des initiatives locales qui favorisent l'économie circulaire et la réutilisation des ressources. C'est dans cette optique que je souhaite interpeller le Conseil communal sur l'opportunité de créer une ressourcerie au sein de notre déchetterie communale. Une ressourcerie est un espace dédié à la collecte et à la valorisation d'objets destinés à être jetés. Elle permet de réduire les déchets encombrants tout en sensibilisant les citoyens à la gestion durable des ressources. En encourageant la réutilisation et le recyclage, une telle structure joue un rôle clé dans la préservation de notre environnement et dans le développement d'une économie locale solidaire. Un espace qui vise à renforcer la solidarité et la coopération locale, tout en agissant concrètement pour la préservation de l'environnement et qui offre des solutions concrètes pour allonger la durée de vie des objets. L'objet n'est donc plus un déchet, mais une ressource de seconde main. La ressourcerie peut être créée comme un lieu chaleureux, d'échanges, de partage et permet de garantir la sécurité des adeptes du recyclage. Outre l'aspect technique lié à la gestion des déchets, il serait intéressant d'adopter une approche transversale en intégrant également les dimensions environnementales et sociales, dans ce projet. La création d'une ressourcerie ne se limiterait pas seulement à la réduction des déchets, mais constituerait un véritable projet de développement durable qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'agenda 2040. La 1ère étape pourrait être la création d'un groupe de travail pour étudier la faisabilité. Quelques exemples pour une mise en œuvre :

- Récupérer des meubles type étagères, aux encombrants
- Collaborer avec les écoles, l'AJR ou le centre de réfugiés pour l'aménagement »



Interpellation de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Cantonisation de la protection civile dans le canton de Berne, quel impact pour la commune de Tramelan et l'OPCJB ? » : « La cantonalisation de la protection civile a été approuvée en 1ère lecture par le Grand conseil bernois lors de sa session d'automne 2024. La loi reste floue sur la mise en exécution, entre autres concernant les lieux de formation et d'instructions, en particulier pour le Jura bernois et ceci compte tenu également du statut particulier du Jura bernois et des intérêts de la population francophone du canton de Berne. L'OPCJB étant aujourd'hui implanté à Tramelan et de surplus dans des infrastructures communales, l'interpellateur s'interroge sur différents points :

- Un centre de compétence francophone sera-t-il maintenu à Tramelan ? Si oui, sous quelle forme ?
- La cantonalisation tient-elle compte des collaborations intercantionales qui existent actuellement avec les cantons romands limitrophes et qui contribuent à faire aujourd'hui de l'OPCJB le centre d'instruction avec les coûts par habitant les plus faibles du canton de Berne ?
- Avec la réorganisation du centre de renfort des pompiers (suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier), un regroupement des centres de formation et d'instruction pour les francophones bernois (et canton romands limitrophes) des centres de renfort des pompiers et de de la protection civile a-t-il été abordé avec le canton ?
- Le rapport soumis au Grand conseil indique que le transfert au canton de la compétence en matière d'instruction dans le domaine de la protection civile constitue pour les communes un allègement sur le plan du personnel et des finances mais que le transfert de charges résultant de cette nouvelle répartition des compétences sera compensé, en vertu de l'article 29b LPFC (cf. art. 31). - Pouvons-nous à ce stade indiquer les impacts financiers de cette cantonalisation pour la commune de Tramelan, quel montant par habitant est-il prévu de répercuter par le biais de la LPFC ? Quelles charges induites faut-il prévoir ?
- La commune de Tramelan s'est-elle positionnée à ce stade, quelles démarches sont ou vont être entreprises pour défendre les intérêts de la commune et du Jura bernois (p.ex. auprès de Jb.B, du CJB, des communes du Jura bernois, etc.) et des francophones bernois en général ? »

#### 14. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. Elvis Lehmann, PLR, aimerait savoir où en est l'interpellation sur les places de stationnement pour camping-cars.

M. Pierre Sommer, CM, assure qu'on travaille dessus et qu'on cherche les endroits propices. Il y aurait une possibilité dans le secteur de la Clef aux Reussilles, ou peut-être sur le quai de la gare qu'on n'utilise plus pour le chargement du bois. Il pourrait y avoir une solution derrière le bâtiment, sur la place avec les pavés filtrants.

M. Christophe Vienat, PLR, aimerait savoir, après demandes citoyennes et constatations personnelles, si tout est en ordre aux STT car il n'y a plus de publication de permis de construire depuis de longues semaines dans la feuille d'avis.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que comme le savent les membres du Conseil général, le responsable du dicastère est en congé maladie depuis le mois de mai et pour une durée encore indéterminée à ce jour. L'autre collaboratrice de la police des constructions a été également absente durant plusieurs semaines pour raisons médicales. Pour suppléer ces absences, nous avons fait appel à un bureau de génie civil qui a une succursale à Tramelan. Il est également lourdement chargé de travail. Il y a donc effectivement eu peu de publications ces dernières semaines, mais cela devrait s'améliorer ces prochains temps. M. Gagnebin est conscient que cette réponse n'est pas pleinement satisfaisante, mais à l'impossible nul n'est tenu. Le Conseil municipal et les Ressources humaines mènent des réflexions. On a mis un poste au concours cet été, mais on n'a trouvé personne avec le profil recherché et une disponibilité immédiate.

M. Quentin Landry, UDC, demande un point de situation sur la problématique des eaux de pluies dans le secteur Creux du Loup / Badu. On y avait présenté une digue pour éviter les inondations, où en est-on ?

M. Mathieu Chaignat, CM, répond qu'il y a effectivement eu une étude qui définissait trois priorités : (1) Faire un canal de dérivation des eaux en cas de forte pluie (2) Créer la digue (3) Créer un barrage plus haut. Les trois mesures ont été mises au plan financier. Quant au chemin de décharge de l'eau, car même avec le barrage des inondations restent possibles, c'est difficile car personne ne veut voir passer l'eau chez lui. La première mesure était de faire un bovi-stop à l'entrée du village. Techniquement c'était difficile à réaliser. On étudie une autre possibilité actuellement pour avoir une solution d'urgence. Mais on ne résoudra pas le problème si tout le monde refuse d'avoir de l'eau dans son jardin ou à côté de sa maison.

M. Marc Froidevaux, PS, demande combien de personnes, sur les 4'700 habitants de Tramelan, occupent un poste de salarié et combien d'équivalents plein temps cela représente.

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on peut se renseigner.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, a une question concernant les analyses de qualité de l'eau. Sur le site internet de la commune il y a beaucoup d'informations sur différents critères de qualité, mais il n'y a rien sur les micropolluants, notamment la teneur en pesticides ou en PFAS. Elle demande si des analyses existent, si oui, peut-on mettre les résultats à disposition sur le site ? Sinon, peut-on prévoir d'effectuer ce type d'analyse à l'avenir ?



M. Mathieu Chaignat, CM, ne peut pas répondre comme ça. Mais il regardera avec le Service de l'eau potable.

M. Georges Juillard, UDC, demande où en est le projet de chauffage à distance.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que de nombreux contrats de raccordement sont signés. On est en négociation avec la banque qui doit encore nous donner une réponse par rapport aux documents qu'on a fournis (droits de superficie, permis de construire de la centrale, etc.). Leur préavis était positif mais la réponse devrait arriver cet automne. Nous sommes toujours en procédure concernant la centrale de chauffage. Nous allons donner une réponse sous peu aux oppositions déposées auprès de la préfecture.

M. Werner Liechti, Groupe Débat (PEV), rappelle qu'en séance du 19 février 2024, Mme Deborah Kläy avait demandé s'il était envisagé de remettre une gouttière sur la cabane de pique-nique du pâturage des Joux. Il a été répondu qu'une entreprise était mandatée pour cela. M. Liechti a néanmoins constaté qu'à la place d'une gouttière, c'est un tuyau PVC qui a été posé, qui ne résout pas le problème. Il a même l'effet contraire. Ne pourrait-on pas donner ce travail à un ferblantier ?

M. Pierre Sommer, CM, a été plusieurs fois chez l'entrepreneur mandaté pour lui dire que la première installation ne convenait pas. Il a mis autre chose en promettant que cela fonctionne. On peut solliciter un ferblantier mais c'est assez compliqué à mettre, il faudrait arranger la structure de l'avant-toit. Mais on va étudier la chose.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, transmet la demande d'une citoyenne qui s'interroge sur l'éclairage de certains chemins des Traverses, puisque très utilisés par des étudiants le matin.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond qu'il n'y a pas de décision formelle. Sur la Traverse du Droit évoquée tout à l'heure, l'installation a été faite de sorte à permettre l'installation ultérieure éventuelle de réverbères. Il faut toujours faire une pesée d'intérêts entre la volonté de lutter contre la pollution lumineuse et le fait d'assurer la sécurité des usagers.

## **15. Correspondance au Conseil général**

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

## **16. Divers**

M. Vincent Vaucher, PS, dépose une déclaration au nom du PS. Il donne lecture de la déclaration suivante : « Depuis le début de l'année, un sujet a suscité de nombreuses réactions au sein de notre Conseil et de la population. La manière dont la présentation du Plan directeur de développement durable (P3D) a été agendée pour la première séance du Conseil général de 2024 par le Conseil municipal a, il faut le reconnaître, été perçue comme maladroite par certains. Cependant, il est important de souligner que le Conseil municipal a fait preuve de transparence et d'honnêteté en déclarant lors de son introduction, je cite : Nous souhaitons intégrer dans notre réflexion un maximum d'acteurs concernés par ce projet afin que tous puissent faire entendre leur voix et valoir leurs intérêts. Nous serons à l'écoute de l'économie, puisque le secteur accueille depuis 2008 un Pôle de développement économique. Mais aussi à l'écoute des milieux environnementaux, agricoles, touristiques et de la formation. Ces propos, certes bien intentionnés, ont malgré tout déclenché une série de réactions défavorables. Certaines d'entre elles peuvent être considérées comme légitimes, mais elles ont pris une ampleur disproportionnée. Entre discussions avec le Conseil municipal, déclarations politiques dans la presse, et séances extraordinaires de partis, le débat s'est malheureusement envenimé. Un tournant encore plus regrettable a été pris

lorsqu'un ou plusieurs citoyens ont affiché des pancartes visant directement M. Richard Vaucher, délégué à l'économie de la commune, en face de son domicile. M. Vaucher a été attaqué personnellement, alors qu'il n'avait pas encore été impliqué officiellement dans la discussion, ce qui l'a amené à présenter sa démission. Une décision regrettable, car il œuvrait bénévolement pour le bien de notre commune et son départ est une perte pour Tramelan. Il est inacceptable que de tels comportements puissent survenir, décourageant des citoyens dévoués, qui investissent leur temps et leur énergie pour servir notre communauté. Nous devons, dès aujourd'hui, réfléchir collectivement à l'image que nous renvoyons et aux conséquences de nos actions et paroles, qui peuvent être lourdes. Le Parti socialiste de Tramelan (PST) appelle chacun d'entre nous, élus et citoyens, à faire preuve de responsabilité et de maturité dans nos échanges. Les divergences d'opinions sont naturelles et essentielles à tout débat démocratique. Mais elles doivent toujours être exprimées dans le respect des personnes et des fonctions qu'elles occupent. Le PST tient à exprimer sa profonde gratitude à M. Richard Vaucher pour son engagement et son dévouement envers la commune de Tramelan. Sa contribution a été précieuse et il est regrettable qu'il ait été poussé à prendre cette décision. Enfin, nous appelons à un effort collectif pour restaurer un climat de confiance et de coopération dans notre commune. Nous devons nous rappeler que nous travaillons tous dans l'intérêt de Tramelan, et que cet objectif doit primer sur les désaccords personnels ou les comportements clivants. Je vous remercie de votre attention et espère que nous pourrions tirer les leçons de cet incident afin d'avancer de manière plus sereine et constructive. »

Mme Déborah Kläy, UDC, dépose une déclaration au nom de la section UDC, cosignée par M. Georges Juillard, Mme Deborah Kläy, M. Jean-Charles Juillard, Mme Monika Sommer, M. Quentin Landry et M. Pierre von Allmen. Elle donne lecture du texte suivant : « L'absence de personnel au poste de responsable du développement territorial nous inquiète. Ce poste clé et à responsabilité induit une charge de travail importante qui a toujours été effectué avec sérieux. Le personnel qui gère la situation actuelle, en particulier le responsable énergie et réseau monsieur Wastian ainsi que monsieur Bärffuss du bureau ATB méritent nos remerciements pour leur investissement. Nous pensons que la situation actuelle ne peut pas continuer ainsi car cette situation impose un risque considérable de surcharge de travail pour monsieur Wastian et de conflit d'intérêt pour Monsieur Bärffuss. Nous pensons que les STT ont besoin d'un responsable du développement territorial à 100% et présent sur place dans les plus brefs délais. Nous espérons que le conseil municipal partage nos préoccupations et pourra améliorer la situation en attendant que le responsable du service puisse être de retour au travail à 100%. »

Avant de conclure, le président félicite M. Thierry Gagnebin qui sera député au Grand Conseil dès le 1<sup>er</sup> octobre 2024. L'assemblée applaudit chaleureusement le concerné.

La prochaine séance est prévue le 25 novembre 2024.

Le président lève la séance à 21h00.

#### **Au nom du Conseil général**

Le Président :                      La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss                      Lucie Noirat

Annexes ment.

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 25 novembre 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière  
procès-verbal

Invités : M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances  
M. Christian Racheter, adjoint à l'administrateur des finances  
M. Jean-Noël Strahm, chef d'équipe des Travaux publics  
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

### **1. Appel**

L'appel auquel procède Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Jacques-Eric Favre, PS  
M. Elvis Lehmann, PLR  
M. François Rüfli, PLR  
M. Pierre Von Allmen, UDC

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2024
4. Réponses aux interpellations

### **I. Décisions**

5. Réaménagement de la place d'athlétisme, demande d'un crédit d'engagement de CHF 334'000.- TTC
6. Remplacement de la balayeuse, demande d'un crédit d'engagement de CHF 157'981.70 TTC
7. Installation photovoltaïque à la piscine du château, demande d'un crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC
8. Motion de Mme Monika Sommer, UDC, intitulée « Commune de Tramelan favorable aux familles »
9. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2025
10. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2025 et 2026
11. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2025

### **II. Projets en cours du Conseil municipal**

12. Informations du Conseil municipal

### III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

### 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2024

Werner Liechti, PEV, relève une faute à la page 11, point 15. Il est écrit « cabane de pique-nique du pâturage des eaux », il s'agit du pâturage des Joux.

Moyennant cette correction, le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### 4. Réponses aux interpellations

**M. Christophe Vienat, PLR (Pénurie de médecins généralistes – Quel lobbying peut-on faire ?)**

Réponse de Mme Karine Voumard, CM : En complément à la réponse du Conseil municipal ci-après, Mme Voumard indique que depuis le mois de juillet et l'arrivée de la doctresse Buzatu, les nouveaux patients sont à nouveau acceptés par le Centre Médical.

« Le Conseil municipal s'est en tout temps préoccupé du bien-être de sa population, notamment pour sa santé. Au début des années 2000 le Dr Jacques Geering, un des trois généralistes de Tramelan (qui approchent tous la soixantaine), réalise que trouver des successeurs pour les trois cabinets indépendants sera chose presque impossible. Il contacte plusieurs membres des autorités communales, et dès juin 2007 une commission non permanente est chargée de réfléchir à l'implantation d'un Centre Médical à Tramelan. Très rapidement cette commission s'élargit pour réfléchir à un Espace Santé englobant un centre dentaire, une physiothérapie, les soins à domicile (SAMD) et le Centre Médical.

Après une recherche infructueuse de locaux appropriés, un projet commun avec la Fondation « Home les Lovières » prend forme en octobre 2008 avec comme investisseur la « Caisse de retraite du personnel de l'HJB SA ». Les travaux de construction débutent en août 2010. Après avoir réalisé en automne 2010, qu'une SA ou une Sàrl n'est pas possible pour mettre sur pied le CMLT, l'idée germe que la Fondation pro-Médicale (FpM) pourrait prendre la fonction d'organisateur, d'investisseur de l'infrastructure et d'administrateur du centre.

Le conseil de la Fondation pro-Médicale donne son accord, un nouveau conseil de Fondation est constitué et l'adaptation des anciens statuts à la nouvelle situation est approuvée début 2011 par le canton de Berne. Le centre a ouvert ses portes le 20 octobre 2011.

Depuis lors le conseil municipal a continué de siéger au sein du conseil de fondation, représenté par un membre du conseil municipal. En 2018, suite au départ des médecins de l'HJB, le conseil de fondation a fait appel à une entreprise de recrutement Juracool. L'entreprise mandaté a alors trouvé le Dr Flick qui est venu rejoindre nos médecins généralistes pendant 5 ans. La Commune a alors pris en charge les frais concernant cette recherche qui s'élevaient à CHF 18'309,00.- TTC.

Suite à l'annonce de départ au 31.12.2023, le CMLT a mandaté de nouveau le même cabinet de recrutement (Juracool.ch) afin de pouvoir trouver deux nouveaux médecins pour remplacer le Dr Flick et le Dr Dewatteville qui quittaient le Centre Médical des Lovières.

En effet, au vu de la pénurie de médecin en Suisse et de la nécessité pour Tramelan et sa population de conserver une offre médicale de proximité, l'utilisation d'un cabinet de recrutement spécialisé est incontournable.

La doctoresse Grosshans a débuté le 1er mai 2024 en remplacement du docteur Flick et la doctoresse Damian a commencé son activité le 1er mai 2024 pour suppléer le départ du docteur de Watteville. La Commune a encore participé au paiement des frais de recrutement de ces deux médecins pour un montant total de CHF 25'403,50.-. La prise en charge de Juracool comprenait la recherche de médecins, mais aussi l'accompagnement pour les démarches administratives du docteur, et la facilitation des autres démarches nécessaires.

Il est important pour nous de préciser que le conseil de fondation du Centre Médical va continuer les recherches de médecin car nous savons que le Dr Wurth partira courant 2025, le centre devra faire face à d'autres frais relatifs aux recherches de médecins et la Commune continue d'être attentive aux besoins de la fondation. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse et remercie le Conseil municipal qui a pris le temps de donner une réponse complète à l'interpellation.

**Mme Valérie Piccand, Groupe Débat et, M. Jean-Charles Juillard, UDC (Que va faire concrètement le Conseil Municipal pour favoriser les PME et l'artisanat local ?)**

Réponse de M. Hervé Gullotti, maire : Se référant au texte de la réponse ci-après, M. Gullotti précise qu'il s'agit d'un processus en cours et que le Conseil municipal se réjouit de pouvoir rencontrer les artisans et commerçants à travers son implication dans ProMotion via un délégué au comité. D'autres initiatives pourraient être prises d'entente avec les artisans et commerçants intéressés.

« Nous remercions les interpellateurs de leur texte qui s'interroge sur la manière dont les autorités exécutives communales se soucient du sort des PME et de l'artisanat local. Nous ne reviendrons pas sur les appréciations de la situation et l'argumentaire qui n'engagent que les dépositaires mais nous pencherons sur les faits. La demande quant à la place laissée dans notre commune aux PME et à l'artisanat local est justifiée et récurrente, par ailleurs. Le Conseil municipal peut y répondre comme suit.

Tout d'abord, il lui paraît évident que l'ensemble des partenaires évoqués dans l'interpellation sont responsables de valoriser la présence de ce type de secteur économique dans la localité.

Les PME et l'artisanat local en premier lieu sont organisés en une association faîtière, ProMotion Tramelan. Malheureusement, toutes n'en sont pas membres et donc toutes les voix ne sont pas entendues.

Le Conseil municipal ensuite. Il est chargé de répondre aux demandes des partenaires susmentionnés dans la mesure du cadre légal que l'autorité supérieure lui aura attribué. Par exemple le Plan d'aménagement local qui définit les zones destinées à accueillir une telle économie, les dispositions légales ensuite qui peuvent soutenir de nombreuses manières l'implantation, l'agrandissement, la promotion de secteurs, etc. Il existe aujourd'hui un règlement de la promotion économique qui n'est, il faut le dire, que peu utiliser. Ce cadre général-là est de la compétence du Conseil général et des commissions qui dépendent des dicastères concernés.

Le Conseil municipal s'appuie sur plusieurs commissions, Développement de la Cité et Urbanisme, qui, outre les projets urbanistiques qui appellent une vision transversale de la gestion de la localité, se penchent également sur les projets de réaménagement sectoriel.

Nous ne reviendrons pas sur le malheureux épisode du délégué à l'Economie qui avait pris les premiers contacts pour trouver des options aux demandes variées de l'artisanat local.

Pour répondre aux différentes questions des interpellateurs :

1. Quelles sont les actions prévues par le CM pour soutenir les artisans et PME locales ?

Les actions du Conseil municipal sont constantes. Elles sont réactives lorsque des artisans s'approchent de la Municipalité pour trouver des solutions à leur problématique propre, dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local en cours de finalisation, dans l'application du règlement de la promotion économique pour fournir des prêts sans intérêt à tout requérant, etc.

Elles sont proactives lorsque le Conseil municipal décide de renforcer sa présence dans le comité de ProMoTion pour tenter de trouver des solutions communes à la problématique posée par les interpellateurs ; lorsque le Conseil municipal décide de réfléchir avec le canton à l'assainissement de la Grand-Rue et de créer un groupe de travail commun qui intégrera des réflexions sur la Grand-Rue et la partie centre de la localité ; lorsque le Conseil municipal crée un groupe de travail ad hoc chargé de réfléchir à la problématique des vitrines vides dans la Grand-Rue ; en utilisant la commission Développement de la Cité pour trouver des solutions concrètes, commission dont un membre est lui-même représentant de ProMoTion ; lorsque le CM rencontre les interpellateurs pour leur demander concrètement leurs besoins, etc. Ces besoins ont été formulés comme suit :

- Réunion spécifique aux artisans locaux pour définir leur(s) besoin(s). L'exercice a d'ores et déjà été joué auparavant et dernièrement en collaboration étroite avec ProMoTion qui prévoit une série de mesures pour faire réseauter ces secteurs économiques ;
- Invitation de la commune à une réunion annuelle (artisans et agriculteurs par exemple)
- Démarche auprès de propriétaires de fonds immobiliers adaptés aux exigences de l'artisanat ou du commerce
- Soutien aux propriétaires de locaux vides pour accueillir de nouvelles entreprises, commerces ou artisans

La difficulté rencontrée par les autorités communales pour les PME réside dans le fait que ces dernières sont seules maîtresses de leur destin. Bien qu'approchant régulièrement des prestataires de service pour leur parler des vitrines vides de la Grand-Rue, que cela soit des PME ou des commerçants locaux, le Conseil municipal a peu d'emprise sur leur décision d'implantation à Tramelan.

Pour l'artisanat, une difficulté contre laquelle les autorités communales peinent à influencer consiste en la cohabitation entre le développement de zones permettant d'accueillir de l'artisanat et la protection des terres agricoles. La montée de bouclier vécu à la suite de la présentation au Conseil général du projet de P3D en est l'illustration et place l'Exécutif dans une situation d'immobilité. Il ne s'agissait pas d'artisanat mais d'industrie, mais la réaction épidermique aurait été sensiblement la même s'il s'était agi de ce secteur d'activités économiques.

2. Avec quel calendrier ?

La collaboration avec ProMoTion est constante... ces rencontres se font selon un calendrier défini avec ProMoTion

3. Avec quels moyens (humains et financiers) ?

Les moyens existants sont faibles. Le maire et la chancelière municipale sont les seuls

impliqués dans ces démarches, avec les membres des commissions susmentionnées et TEI SA pour l'industrie spécifiquement. Il n'est pas impossible qu'à terme le responsable adjoint aux finances nouvellement en poste soutienne ces efforts en fonction de son cahier des charges.

Le Conseil municipal est donc un acteur parmi d'autres dans la Municipalité à chercher des solutions pour ce type de secteur d'activités. Il doit pouvoir compter sur la profession qui peine à porter ses revendications d'une voix unie et cohérente. »

Les interpellateurs se déclarent « partiellement satisfaits » de la réponse.

**M. Thierry Gagnebin, PS (Cantonalisation de la protection civile dans le canton de Berne, quel impact pour la commune de Tramelan et l'OPCJB ?)**

Réponse de M. André Ducommun, CM : M. Ducommun se réfère à la réponse ci-après à laquelle il n'a pas de complément à apporter.

« Un centre de compétence francophone sera-t-il maintenu à Tramelan ? Si oui, sous quelle forme ?

Réponse du Conseil municipal : Les centres régionaux d'instruction sont la propriété des communes, des syndicats de communes ou de sociétés anonymes appartenant aux communes. La nouvelle loi ne prévoit pas la reprise des bâtiments par le canton lorsque la compétence de l'instruction de la protection civile lui sera transférée. Les bâtiments continueront d'être administrés par les entités actuelles, qui peuvent en déterminer l'affectation librement et sans restriction dans le cadre du règlement en vigueur en matière de construction. La cantonalisation de l'instruction de la protection civile fixe la responsabilité en la matière. C'est au service compétent de décider où et comment sera dispensée l'instruction à l'avenir. Les travaux correspondants sont actuellement en cours. Le transfert de compétence n'a pas de lien direct avec les centres régionaux d'instruction et avec la question de savoir où l'instruction aura lieu à l'avenir. Les nouvelles règles concernant les compétences en matière d'instruction de la protection civile s'appliquent à l'ensemble du territoire cantonal. La loi ne prévoit aucune possibilité d'exception pour certaines régions.

La cantonalisation tient-elle compte des collaborations intercantionales qui existent actuellement avec les cantons romands limitrophes et qui contribuent à faire aujourd'hui de l'OPCJB le centre d'instruction avec les coûts par habitant les plus faibles du canton de Berne ?

Réponse du Conseil municipal : A l'avenir, le canton sera responsable de l'instruction de base, de l'instruction complémentaire et de l'instruction des cadres de la protection civile. Actuellement, l'objectif est de proposer ces formations au sein du canton. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur la question de savoir si le canton collaborera à l'avenir avec d'autres cantons dans le domaine de l'instruction.

Avec la réorganisation du centre de renfort des pompiers (suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier), un regroupement des centres de formation et d'instruction pour les francophones bernois (et cantons romands limitrophes) des centres de renfort des pompiers et de de la protection civile a-t-il été abordé avec le canton ?

Réponse du Conseil municipal : Le projet de création d'un centre d'instruction commun pour les sapeurs-pompiers, la protection civile et éventuellement d'autres partenaires doit être clairement distingué du transfert de la compétence de l'instruction de la protection civile des communes au canton. Actuellement, la phase 3 du projet est en cours. Elle vise à concrétiser l'option d'un centre de formation cantonal commun pour la protection

civile et les sapeurs-pompiers, à en étudier la faisabilité sur le plan des finances et des infrastructures, à évaluer l'intégration d'autres partenaires et à planifier la mise en œuvre de manière concrète. Elle doit s'achever fin 2024 et faire l'objet d'un rapport au premier trimestre 2025.

Le rapport soumis au Grand conseil indique que le transfert au canton de la compétence en matière d'instruction dans le domaine de la protection civile constitue pour les communes un allègement sur le plan du personnel et des finances mais que le transfert de charges résultant de cette nouvelle répartition des compétences sera compensé, en vertu de l'article 29b LPFC (cf. art. 31). - Pouvons-nous à ce stade indiquer les impacts financiers de cette cantonalisation pour la commune de Tramelan, quel montant par habitant est-il prévu de répercuter par le biais de la LPFC ? Quelles charges induites faut-il prévoir ?

Réponse du Conseil municipal : Une adaptation de la péréquation financière et de la compensation des charges entre les communes et le canton (LPFC) est rendue nécessaire. Le transfert des compétences, des communes au canton, concernant l'instruction de base, l'instruction complémentaire et l'instruction des cadres allégera en effet les charges des communes, tandis que celles du canton augmenteront. Cette adaptation sert à indemniser le canton pour ses engagements en matière de finances et de personnel. Dans ces circonstances, il convient de relever que la cantonalisation de l'instruction dans le domaine de la protection civile tendra globalement à alléger la charge financière des communes, car la centralisation des tâches en question permettra d'exploiter des synergies. Il n'est toutefois pas possible de se prononcer sur les effets sur les contributions par habitant de certaines communes et sur les conséquences financières pour certaines communes de l'adaptation de la péréquation financière et de la compensation des charges.

La commune de Tramelan s'est-elle positionnée à ce stade, quelles démarches sont ou vont être entreprises pour défendre les intérêts de la commune et du Jura bernois (p.ex. auprès de Jb.B, du CJB, des communes du Jura bernois, etc.) et des francophones bernois en général ?

Réponse du Conseil municipal : Le CM par son délégué à la commission de gestion de l'OPCJB, est intervenu à plusieurs reprises, ce qui a permis de mettre sur pied des séances d'information avec le Conseil du Jura bernois et les instances de la Protection Civile Cantonale, ainsi que plusieurs contacts avec des membres de la députation du Jura bernois. Malheureusement le message n'est pas passé car le 11 septembre 2024, le Grand Conseil a adopté sans discussion la nouvelle loi cantonale sur la protection civile par 147 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions. Tous les membres du Grand Conseil du Jura bernois, entre autres, ont également approuvé la loi. La loi prévoit notamment le transfert de la compétence en matière d'instruction de la protection civile des communes vers le canton. En tant que Commune siège le Conseil municipal va reprendre contact avec la Direction de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne afin de pouvoir maintenir sur Tramelan une instruction de base pour les francophones du canton de Berne. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse et invite le Conseil municipal à prendre toutes les dispositions pour maintenir cette structure dans la localité.

## I. DECISIONS

### 5. Réaménagement de la place d'athlétisme, demande d'un crédit d'engagement de CHF 334'000.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.



M. André Ducommun, CM, rappelle qu'il a hérité ce dossier de la précédente législature. Il avait alors été renvoyé par le Conseil général. On a remis un montant au plan financier et consulté les fractions pour savoir ce qu'elles attendaient. Une synthèse des demandes a été faite pour pouvoir présenter un projet qui tienne la route. Ainsi, la commission des Infrastructures a mis sur pied trois projets. La variante « simple » a disparu car jugée pas intéressante. Restent en discussion la variante optimisée (variante B) et optimisée + (variante A). La variante A est proposée par la commission des sports et celle des infrastructures, ainsi que par le Conseil municipal. C'est la variante soumise au vote ce soir. La COFI retiendrait quant à elle la variante B, pour raisons financières.

Nous avons demandé une subvention au Conseil du Jura bernois (CJB) pour laquelle nous n'avions pas encore reçu de réponse lors du passage à la COFI, et quand le message adressé au Conseil général a été écrit. Le CJB a accepté d'accorder un montant de CHF 18'690.- comme subvention à la réalisation de la piste, pour la variante A.

Par ailleurs, le bénéfice du Tour de Romandie 2014 de CHF 14'947.- est à attribuer à une place de sport. Vérification faite auprès de l'ancien caissier du TdR, la promesse faite en 2019 d'attribuer cette somme pour la nouvelle piste d'athlétisme est toujours valable. La somme reste donc à disposition pour le projet soumis ce soir.

M. Ducommun rappelle que, parmi toutes les propositions qui ont été faites, la variante soumise à approbation ce soir permet à la population dans son ensemble de pouvoir utiliser la place. Actuellement elle est surtout utilisée par les écoles de la 9H à la 11H. Il a discuté avec Macolin pour savoir ce qui est nécessaire au niveau scolaire. La piste unique de 60 mètres suffit pour le saut en longueur ainsi que l'homologation des résultats d'une course de 60 mètres. Une piste de 100 mètres n'est pas nécessaire. Le saut en hauteur et en longueur sont aussi améliorés. La place de sport s'intégrera entre la patinoire et le stade de football. De plus, il y a deux ans nous avons reçu en donation du matériel de street football à installer sur la place goudronnée du CIP. Une émulation dans le quartier des Lovières au niveau du sport doit être favorisée, c'est pourquoi M. Ducommun recommande vivement l'acceptation du crédit proposé.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS se dit favorable au projet. Le PLR laisse la liberté de vote. Le Groupe Débat et l'UDC s'expriment en faveur de la variante B, bien que ce soit la variante A qui soit soumise au vote.

Le président ouvre la discussion.

Mme Déborah Kläy, UDC, demande si les subventions citées sont aussi valables pour la variante B.

M. Ducommun répond que celle du CJB est donnée pour la variante A. Bien entendu, elle pourrait être rediscutée pour la variante B si celle-ci était retenue. Pour le montant du Tour de Romandie, il faudrait discuter avec les organisateurs du TdR pour savoir si le montant est toujours mis à disposition avec une variante où il y a moins d'infrastructures mises à disposition de la population.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, estime que la variante B est aussi ouverte à la population. Elle correspond aux besoins des écoles et contient un terrain multisports accessible à tous. La seule différence est qu'il y a une surface moins importante car par d'engins de « workout ».

M. Ducommun répond qu'en effet c'est cette partie « workout » qui va manquer. Mais c'est cette partie qui est intéressante pour le citoyen qui fait du sport ainsi que pour les sociétés sportives.

M. Vincent Vaucher, PS, demande comment on se positionne au niveau de potentielles incivilités. Avec du matériel ouvert à tous, il y a un risque à priori.

M. Ducommun répond que des incivilités, il y en a partout. Quand on loue la Marelle, il y en a, pour tout type de soirée. Il faut faire avec malheureusement. Des plaintes sont parfois déposées, mais souvent elles n'aboutissent pas car les recherches d'auteurs sont difficiles. Il n'y aura pas de surveillance supplémentaire. L'endroit est occupé le soir, il y a du monde les week-ends entre la patinoire et le terrain de foot. La centralisation de cette place fait qu'il y aura peut-être moins d'incivilités qu'ailleurs. À la Violette, il y en a parfois, mais pas beaucoup.

M. Georges Juillard, UDC, dépose l'amendement suivant : Faire voter la variante B d'un montant de CHF 261'000.-.

M. Wilfrid Géréma, Groupe Débat, demande une interruption de séance. À l'unanimité, une interruption de séance de 5 minutes est acceptée.

À la reprise, le président indique que l'amendement sera voté. En cas d'acceptation, la variante B sera soumise au vote et en cas d'acceptation, on ne reviendra pas sur la variante A. En cas de refus de la variante B, la variante A sera soumise au vote.

Le président fait voter l'amendement déposé par M. Juillard. L'amendement est accepté par 16 voix favorables, 4 défavorables et 9 abstentions.

En conséquence, le président fait voter la variante B du projet à CHF 261'000.- TTC : Par 18 voix favorables, 3 contre et 12 abstentions, cette variante est acceptée par le Conseil général.

Le président fait alors voter le crédit de CHF 261'000.- TTC nécessaire à la réalisation du projet. Par 25 voix favorables, aucune voix défavorable et 8 abstentions, le crédit de CHF 261'000.- pour la réalisation de la variante B du réaménagement de la piste d'athlétisme est accepté.

#### **6. Remplacement de la balayeuse, demande d'un crédit d'engagement de CHF 157'981.70 TTC**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, donne un complément d'information relatif au dossier. Dans l'intervalle, on a demandé à la commune de Tavannes s'il était possible d'effectuer un achat commun. M. Sommer fait la lecture de la réponse reçue par les Travaux publics tavannois : « Coûts de maintenance partagés : Bien que le partage puisse sembler économique, les coûts de maintenance et de réparation peuvent rapidement s'accumuler. Si l'une des communes utilise la balayeuse plus fréquemment, cela pourrait entraîner des frais disproportionnés pour l'autre commune.

Disponibilité et planification : La coordination de l'utilisation de la balayeuse peut devenir complexe. Si une commune a besoin de la balayeuse à un moment précis, mais qu'elle est déjà réservée par l'autre commune, cela peut entraîner des retards dans l'entretien des espaces publics.

Responsabilité et gestion : La gestion d'un équipement partagé peut poser des problèmes de responsabilité. En cas de dommages ou de défaillance, il peut être difficile de déterminer qui est responsable, ce qui peut engendrer des conflits entre les deux communes.

Différences dans les besoins : Les deux communes peuvent avoir des besoins différents en matière de nettoyage. Par exemple, l'une peut avoir des rues ou trottoirs plus étroits, ce qui pourrait ne pas convenir à l'utilisation de la balayeuse par l'autre commune.

Impact sur la qualité du service : Le partage d'une balayeuse peut entraîner une diminution de la qualité du service. Si les horaires d'utilisation ne sont pas bien synchronisés, cela peut affecter la fréquence et l'efficacité du nettoyage dans chaque commune.

Engagement à long terme : Un accord de partage peut nécessiter un engagement à long terme qui pourrait ne pas convenir à l'évolution des besoins de chaque commune. Si l'une des communes souhaite changer de fournisseur ou d'équipement, cela pourrait compliquer la situation.

En somme, bien que le partage d'une balayeuse mécanique puisse sembler avantageux au premier abord, les complications potentielles en matière de gestion, de coûts et de qualité de service peuvent rendre cette option moins attrayante.

Par ailleurs, il est à relever que notre municipalité avait envisagé un usage commun de notre balayeuse avec la commune de Reconvilier en 2022, une proposition qui n'a pas abouti.

Pour information, la balayeuse de Tavannes fonctionne entre 350 et 400 h/an, comme celle de Tramelan. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. L'UDC laisse la liberté de vote. Le PLR préavise favorablement l'achat. Le Groupe Débat préavise défavorablement l'achat. Le PS demande le report de l'investissement.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, lit la déclaration suivante : « La fraction du Parti socialiste est consciente qu'à terme la balayeuse devra être remplacée. Cependant la fraction pense, à l'instar de la commission des finances, que le faible temps d'utilisation, le rapport entre coûts d'entretien et coûts d'intérêts et d'amortissements, et les investissements en réparations déjà consentis font que le véhicule peut encore être utilisé deux ou trois ans. C'est pourquoi nous demandons le report de l'investissement de deux ou trois ans. »

Mme Déborah Kläy, UDC, lit la déclaration suivante : « La section UDC regrette que les offres proposées ne soient pas objectives. Elles sont dirigées vers une balayeuse en particulier et les deux autres sont rapidement éliminées. Nous sommes surpris qu'une commune qui souhaite promouvoir l'électromobilité puisse effectuer un comparatif entre un véhicule électrique et un véhicule thermique en se basant uniquement sur son prix d'achat, sans calculer le coût global d'utilisation. Le modèle électrique aurait dû motiver les recherches et les solutions. Par exemple, une réflexion aurait dû être faite notamment par rapport aux garages des services techniques qui sont équipés de deux bornes de recharge. Nous nous étonnons également du faible temps d'utilisation (avec seulement 300 heures). Et les coûts d'entretien ne sont pas un argument, car ils sont inférieurs aux coûts d'amortissement annuels pour un nouvel engin. »

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, abonde dans le sens de M. Joubert. Si l'achat n'est pas effectué cette année mais quand la machine sera vraiment au bout et que les coûts de réparation seront plus élevés que les coûts d'amortissement, on va peut-être gagner les quelques années qui permettront aux modèles électriques de se développer, de s'affirmer, de s'améliorer et de devenir une alternative vraiment valable. Lors du dernier Conseil général, on a eu une présentation sur la stratégie d'électromobilité de la commune. Il serait dommage qu'à la première occasion on balaie sans trop réfléchir un investissement dans un véhicule électrique alors que c'est la volonté de la commune. Si on achète une balayeuse aujourd'hui, le prochain achat sera dans quinze ou vingt ans. Il serait dommage de se précipiter pour changer une machine qui fonctionne encore, même si elle est vieille. En se laissant quelques années, on peut peut-être faire un meilleur investissement.

M. Quentin Landry, UDC, estime que dans trois ans, on devrait faire une évaluation plus approfondie sur les machines. On a parlé de l'électromobilité qui va évoluer, que cela n'a pas été pris compte dans les coûts d'utilisation complets. M. Landry a par ailleurs été surpris car la première machine évaluée a été dite trop large par rapport aux trottoirs. Pourquoi ne pas avoir réfléchi à cela avant de sélectionner les modèles à tester ?

M. Sommer répond que les trois modèles présentés ont été testés à fond durant une journée complète. C'est ce qui a fait pencher pour le modèle proposé. La balayeuse actuelle a tout de même engendré CHF 11'000.- de frais de réparation supplémentaires qui viennent s'ajouter aux frais d'entretien courant. Si l'on repousse trop l'achat, on paiera plus cher au final.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait voter la proposition de M. Joubert de reporter l'achat. Par 27 voix favorables, 4 défavorables et 2 abstentions, l'achat d'une nouvelle balayeuse est reporté de deux à trois ans.

**7. Installation photovoltaïque à la piscine du château, demande d'un crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, diffuse une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

En conclusion de la présentation, M. Chaignat indique qu'une question est venue à la COFI sur la double utilisation des panneaux solaires d'un point de vue thermique et électrique. L'explication figure dans le message transmis au Conseil général.

Le président ouvre la possibilité de poser des questions.

M. Sylvain Riard, PS, demande pourquoi on passe par un prêt citoyen à 2.25% alors que la commune, si elle faisait un emprunt, obtiendrait des taux plus bas que cela. Qu'est-ce qui justifie d'utiliser ce moyen de financement ?

M. Philippe Wastian, responsable administratif, répond qu'on aurait en effet des conditions certainement plus intéressantes via un emprunt. Mais c'est toute l'idée d'un prêt citoyen. Il y a des gens qui sont locataires, qui n'ont pas la possibilité d'investir dans du photovoltaïque ou des énergies renouvelables, projets qui sont très actuels. Par là même, ils peuvent participer à la transition énergétique. On a fait un calcul pour s'assurer que la rentabilité de l'installation, même avec un rendement à 2.25%, était intéressante pour le bâtiment concerné c'est-à-dire la piscine. Cette dernière fera aussi une économie en pouvant se permettre d'avoir une rentabilité à 2.25%. M. Wastian pense qu'aujourd'hui, les citoyens seraient satisfaits de pouvoir placer un pécule dans ce genre de projet-là plutôt qu'enrichir des banques à des taux de 0.7% offerts actuellement sur des carnets d'épargne. Cela permet de mettre à disposition de tout le monde un investissement dans la ville.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande un éclaircissement. En cas de manque d'investissements, il est indiqué que la commune donnerait le montant aux mêmes conditions. Donc la commune aurait également un intérêt de 2.25%. Quel avantage d'avoir comptablement ces intérêts qui passent d'un compte à l'autre ? D'avoir les mêmes conditions pour la commune ? Où est-elle gagnante si elle doit elle-même investir de l'argent pour récupérer un intérêt qu'elle devra elle-même payer ?

M. Wastian répond que c'est juste, mais que ce ne sont pas les mêmes caisses. La commune peut faire un trait sur les 2.25% si elle le souhaite, c'est envisageable. Seulement,

les calculs du prix du kilowattheure englobent ces 2.25%, que ce soit mis par la commune ou par le citoyen. Si on ne met pas ce taux, c'est la piscine qui va y gagner plus.

M. Blaise Bernard, PS, demande si le réseau électrique est suffisant pour le refoulement du surplus d'énergie, ou s'il faut mettre un transformateur, renforcer la ligne, etc.

M. Wastian répond qu'on vient de changer l'installation pour le camping du Château, qui est la plus grande installation solaire qu'on a jusqu'à présent à Tramelan. Elle est déjà prévue pour et va suffire pour emmagasiner le refoulement de la nouvelle installation.

M. Chaignat ajoute qu'il faudra adapter l'installation intérieure de la piscine.

M. André Ducommun, CM, acquiesce et indique que le tableau de la piscine n'est plus en adéquation avec les normes actuelles, il sera remplacé.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

Le président ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, fait la déclaration suivante : « En préparant ce Conseil général, j'ai eu un sentiment de fierté en étudiant le projet photovoltaïque de la piscine. Fierté de faire partie d'une commune qui dans le passé a su résister à la tentation de vendre son réseau électrique au secteur privé. Nous voyons aujourd'hui les fruits de ce choix. Être propriétaire de son réseau, c'est disposer de personnes compétentes en matière d'énergie, qui permettent de tirer en avant ce genre de projet d'envergure et de pouvoir décider nous-mêmes ce que nous voulons pour nous. Il est clair que pour ce genre de projet, ce serait beaucoup plus difficile à mettre en œuvre si nous avions externalisé notre réseau. Fierté également de voir cette volonté politique. J'aimerais vraiment remercier Mathieu Chaignat et André Ducommun qui arrivent à donner cette impulsion et à profiter de l'expertise de notre service électrique pour proposer ce genre de projet d'avenir et financé de manière participative avec la population. Je pense que ce projet peut faire des envieux dans beaucoup de communes alentours. »

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote sur l'acceptation du crédit.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC pour l'installation photovoltaïque à la piscine du château.

Remarque : Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, s'est absentée durant le vote.

## **8. Motion de Mme Monika Sommer, UDC, intitulée « Commune de Tramelan favorable aux familles »**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, indique que le Conseil municipal propose d'accepter la motion et de la classer en la considérant comme réalisée, puisque des tables à langer ont été posées à la patinoire, à la Marelle et à la salle Juventuti.

Le président demande à la depositaire si elle souhaite prendre la parole.

Mme Monika Sommer, UDC, remercie le Conseil municipal et se dit très satisfaite.

Le président passe ensuite la parole aux rapporteurs de groupes qui s'expriment tous en faveur de l'acceptation de la motion.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte le contenu de la motion et la considère comme classée puisque réalisée.

## **9. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2025**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal remercie la commission des finances (COFI) et les services communaux pour le travail effectué dans le cadre de ce budget 2025.

Le message que le Conseil municipal aimerait déployer ici est celui de la prudence. L'horizon 2026-2027 est assombri par rapport à ce qui figurait dans les rapports antécédents. Les chiffres montrent aussi un possible découvert au bilan à la fin de l'année 2028. Nous estimons que ce budget 2025 est encore supportable parce que les finances sont saines. Les fonds sont là, le Conseil municipal ne se fait pas de souci pour l'exercice 2025. Par contre, pour la suite, nous allons travailler avec la COFI sur les budgets 2026 et vraisemblablement 2027 pour essayer d'anticiper cette vague. Vous avez vu un déficit au compte général de plus de deux millions de francs, donc il faudra qu'on prenne des mesures. Nous n'allons plus bénéficier de cette dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier qui nous a apporté chaque année 1,4 million dans les comptes. Cela va peser sur les résultats communaux. Nous allons travailler par rapport aux leviers communaux qui nous sont possibles, mais nous allons aussi sensibiliser le Canton et l'association des communes bernoises à ces charges qui augmentent chaque année notamment la part communale à l'aide sociale, au traitement des enseignants, aux prestations complémentaires, aux écoles de musique et aux bons de garde. Tout cela, ce sont des montants sur lesquels les communes n'ont absolument aucun levier. Elles n'ont que les yeux pour pleurer. On a donc l'intention d'intervenir auprès du Canton et grâce à nos députés à Berne, pour essayer d'infléchir cette augmentation qui pèse énormément sur les résultats des communes.

Une précision par rapport à ce qui est paru dans les médias concernant la Maison de l'enfance et l'Ecole à journée continue. Effectivement le Conseil municipal a engagé des moyens pour engager du personnel en plus étant donné l'ouverture annoncée du nouveau bâtiment et pour que le personnel communal engagé dans ces deux institutions reste concurrentiel sur le marché du travail. Par contre, le nombre de cas qui est traité par le service social à Tramelan diminue. Donc la part communale à la compensation des charges cantonales peut être influencée de manière positive par cette réduction.

Finalement, par rapport au budget que vous avez reçu, le Conseil municipal vous invite à ajouter un montant de CHF 36'000.- au compte 3420.3144.01 « Entretien des terrains bâtis et bâtiments » et de le fixer à CHF 48'000.- au lieu des CHF 12'000.- figurant dans le document. Ceci pour honorer l'obligation qu'a la Municipalité de sécuriser la salle de La Marelle, après inspection de l'autorité compétente. Cela n'aura pas d'incidence sur le résultat final, par contre cette hausse du compte aura une influence sur un autre compte pour équilibrer la dépense (3420.4893.01 - prélèvement sur financements spéciaux).

Sur la base de ces considérations, le Conseil municipal invite le Conseil général à adopter ce budget 2025, avec la modification apportée aux comptes 3420.3144.01 et 3420.4893.01 qui figure dans le document que vous avez reçu en annexe au budget. »

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS, le PLR et l'UDC proposent d'approuver le budget. Le Groupe Débat se dit favorable avec une réserve concernant la proposition du Conseil municipal, qui sera exprimée dans la discussion.

Le président propose d'ouvrir directement la discussion, sans parcourir le rapport page par page.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, remercie le maire pour ses précisions quant à l'action qui sera menée par rapport à l'augmentation des traitements. Elle se demandait justement s'il y aurait une discussion avec le Canton par rapport à cette augmentation qui touche notre commune mais également les autres communes. Elle se dit contente de savoir que le Municipal essaiera de faire quelque chose, sachant que le Conseil général n'a aucun pouvoir là-dessus.

Elle exprime ensuite une question générale, comme on a peu de marge de manœuvre sur le budget et sur ce qui va venir. Mme Monti a constaté que les frais de téléphonie étaient élevés par rapport aux comptes 2023. A quoi cette augmentation est-elle due ? Est-il prévu de mener des négociations avec les opérateurs ? Cela englobe-t-il d'autres frais qui ne sont pas visibles ?

Même demande pour les frais de dédommagement, on a plus de CHF 51'000.-, qu'est-ce que cela représente ? A-t-on un pouvoir là-dessus, y a-t-il une manière d'intervenir ?

Pareil pour les frais de port qui augmentent. À l'heure du numérique, pourquoi avoir une telle augmentation de frais de port ?

M. Gullotti répond que pour les frais de téléphonie, le nouvel informaticien communal travaille dessus et devra proposer une stratégie de rationalisation des abonnements de téléphonie. Pour ce qui est des frais de port, le papier reste d'actualité, différents services l'utilisent encore beaucoup. Notamment le service social et le service financier pour les rappels de factures. Cela reste un outil nécessaire pour le fonctionnement de l'administration. On peut réfléchir à des mesures, par exemple rediscuter le type de courriers envoyés en « courrier B ». On en discutera certainement avec la COFI le moment venu.

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, répond à la question sur les dédommagements. Il s'agit du groupe de matières 3170 qui comprend par exemple le transport scolaire (CHF 74'000.-), le montant que les membres du Conseil municipal reçoivent pour les séances en plus de l'indemnité fixe, certains litiges réglés à l'amiable, les frais de sport étude, et dans une moindre mesure les frais kilométriques pour la formation du personnel ou le service de piquet à la piscine.

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, s'exprime concernant la demande du Conseil municipal pour la Marelle. La COFI en a beaucoup discuté, les conditions du contrôle paraissaient très opaques, car la même entreprise effectue le contrôle et ensuite fera le travail. Les fractions souhaiteraient que la Commune trouve une personne qui soit réellement indépendante, qui n'ait pas d'intérêt financier, pour effectuer un bilan de ces aspects de sécurité et voir ce qui est réellement nécessaire. Avec les informations reçues, c'était difficile de se positionner.

M. André Ducommun, CM, remercie pour la question et compare le contrôle au service qu'on fait chez son garagiste. On peut recevoir de l'agence générale un avis indiquant que même si le service a été effectué correctement, il y a un problème avec la voiture et qu'on doit se rendre immédiatement au garage pour sa propre sécurité. C'est pareil pour cette demande concernant les infrastructures. L'entreprise Alder + Eisenhut, qui a fait les contrôles, a estimé que l'installation en elle-même était en ordre. Par contre, entre-temps, les normes ont changé. Donc on doit malheureusement modifier la structure afin de garantir la sécurité des locataires. On a choisi une variante moindre, on aurait pu prendre une variante plus chère. En prenant cette option de CHF 36'000.-, il s'agit de nous libérer de toute responsabilité en cas d'accident.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le budget 2025 proposé par le Conseil municipal.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le budget 2025, sous réserve du référendum facultatif, présentant un déficit de CHF 1'287'800.- du compte général, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

Le président remercie M. Chappuis pour la réalisation de ce budget.

#### **10. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2025 et 2026**

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au message.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement la proposition de nomination de l'organe de vérification des comptes.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mme Audrey Châtelain, PS, rappelle qu'il y a deux ans, elle avait demandé s'il pouvait être envisagé de changer d'organe de vérification pour une question de renouvellement, de vision neuve de la situation, d'approche différente. La compétence de la société en question n'est pas remise en cause, mais cela a-t-il été envisagé ? Et si non, pour quelle raison ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que le Conseil municipal estime que la collaboration avec cette entreprise est excellente et qu'après ces quelques années ce bureau connaît bien le fonctionnement des finances communales. Il contrôle également TEI SA. Le lien de confiance qui nous lie fait que nous n'envisageons pas, pour le moment, de changer de fiduciaire.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de reconduire la société Fiduconsult SA, Lausanne, en sa qualité d'organe de révision des comptes de notre commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

#### **11. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2025**

Le président remercie le bureau 2024 pour sa bonne collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2025. Les résultats sont les suivants :

- Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, est nommée par acclamation en qualité de présidente, à l'unanimité.
- M. Jean-Charles Juillard, UDC, est nommé en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président, à l'unanimité.
- Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, est nommée en qualité de 2<sup>e</sup> vice-présidente, à l'unanimité.
- M. Thierry Gagnebin, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
- Mme Myriam Tellenbach, PLR est nommée en qualité de secrétaire adjointe, à l'unanimité.
- M. Pascal Mercier, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
- M. Sébastien Wyss, PLR, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.



## II. Projets en cours du Conseil municipal

### 12. Informations du Conseil municipal

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, donne une information concernant les déchets plastique par la déclaration suivante : « Suite à une interpellation pour la récolte des plastiques ménagers, je vous avais répondu que Celtor était en négociation et cherchait un partenaire fiable. Celtor travaille avec l'entreprise *Bring Plastic Back* en collaboration avec les travaux publics. On a cherché des solutions afin de poser le conteneur de récolte à la déchetterie. La mise en œuvre est prévue dans le courant de l'été. Il y aura des sacs spécifiques qui seront un peu plus chers que les sacs Celtor, ceci pour éviter d'y mettre des déchets ménagers.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que la commune a déposé un dossier dans le cadre de l'appel d'offre lancé par l'office fédéral de l'énergie intitulé MOMODU (modèles de mobilité durable). C'est un programme qui soutient les communes et les régions dans le développement de mesures innovantes de mobilité efficace en matière énergétique et respectueuse de l'environnement. Lancé en 2019, il entre dans sa deuxième phase. Les communes et régions sélectionnées bénéficieront des conseils et d'un soutien financier de SuisseEnergie durant six ans maximum et jusqu'à CHF 550'000.- par commune et par région. Il est prévu de soutenir cinq communes ou régions durant la phase d'initialisation et trois durant la phase de mise en œuvre. Notre dossier a été déposé en collaboration avec le Parc Chasseral et nous apprendrons vraisemblablement dans les premiers mois de l'année prochaine si notre candidature est retenue.

Mme Karine Voumard, CM, explique que la commission des Affaires sociales et Générations a travaillé sur plusieurs projets cette année, dont un qui amènera du baume au cœur pour tout le monde : il s'agit de faciliter l'organisation des fêtes des voisins. Que des personnes privées souhaitent organiser une fête des voisins dans leur immeuble, dans leur rue ou dans leur quartier, on leur fournira une documentation contenant du matériel papier avec diverses informations et modèles d'invitation, faciliter la mise à disposition de tables et de bancs si nécessaires et autres services. L'idée est d'inciter la création de liens entre voisins et nous espérons que les membres du Conseil général se saisiront de cette occasion également. Une communication sera organisée d'ici le début de l'année 2025.

M. Vincent Glauser, CM, annonce que la carte culture sera introduite pour les communes de Tramelan et Mont-Tramelan au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. Hervé Gullotti, maire, pour faire suite à la déclaration formulée lors du dernier Conseil général, donne quelques informations sur la situation aux services techniques de Tramelan (STT). Les STT traversent une période difficile pour laquelle le Conseil municipal apporte les éclaircissements suivants, avec la réserve due aux effets des procédures en cours.

La Police des constructions a subi depuis quelques mois des ralentissements en raison de circonstances malheureuses qui ont touché le personnel en place. Une collaboration avec le bureau ATB SA a été recherchée, qui n'a toutefois pas apporté le résultat escompté, non pas en raison de la qualité du travail fourni, mais en raison de la charge importante de dossiers chez chacun des partenaires. La collaboration se poursuit actuellement, notamment sur les grands chantiers tels que la révision du Plan d'aménagement local.

Le Conseil municipal a dû parallèlement se séparer d'un employé aux Domaines publics, ce qui provoque de nouvelles perturbations notamment dans le suivi des chantiers communaux et dans son investissement dans les projets environnementaux. La décision n'a pas été aisée à prendre et relève de considérations qui n'ont pas leur place dans l'arène publique.

Le Conseil municipal a pris des mesures pour palier la situation :

- Restructuration et renforcement du secrétariat de sorte à soutenir davantage le service de la Police des constructions (redistribution des taux d'occupation) ;
- Engagement de deux collaborateurs pour retrouver une stabilité dans le service des permis de construire, d'aménagement du territoire et dans des projets environnementaux. Ces personnes débiteront leur mandat en janvier 2025 et en avril 2025 ;
- Réorganisation des Services techniques dans leur ensemble, tirant d'une part les expériences de l'introduction des responsables administratifs, profitant d'autre part de l'engagement de nouvelles compétences pour revoir leur fonctionnement.

Des discussions avec les actuels titulaires des postes de l'urbanisme sont en cours dont la teneur seront révélées ultérieurement, à leur aboutissement. Le Conseil municipal est conscient qu'il doit agir pour remplir sa mission. Il le fait aussi en respectant le facteur humain.

Ces mesures ont été prises successivement, en fonction du besoin. L'apparente lenteur avec laquelle le Conseil municipal semble s'être mue dans cette affaire pour retrouver la stabilité est liée au fait que l'on a affaire à des êtres humains, autant dans les décideurs que dans le personnel.

Le Conseil municipal regrette l'impact que les turbulences évoquées ont pu créer au sein de la population. Il la remercie de sa patience ainsi que les RH et l'équipe des STT en place qui ont su prendre sur eux pour faire face aux événements successifs de ces derniers mois et seront encore fortement sollicités jusqu'à l'arrivée des nouveaux collaborateurs. L'Exécutif informera régulièrement le Conseil général de l'évolution de la situation dans ce domaine d'activités communales de sorte à garantir la transparence.

M. Gullotti enchaîne avec une autre information concernant le parc éolien. Le Tribunal fédéral a pris sa décision et accepté le permis de construire en fin d'année passée. Une demande de révision par rapport à l'une des turbines (T3) a été déposée au Tribunal fédéral. Nous sommes dans l'attente de la décision concernant cette révision. Le Conseil municipal et les BKW ont fait appel à la commission d'estimation cantonale pour faire respecter leurs droits concernant les servitudes de passage et de conduites. Les accords avec les propriétaires n'ont pas abouti malgré de longues négociations. L'ESTI (inspectorat fédéral) a de son côté lancé une procédure visant l'octroi des droits pour la partie électrique, puisque là aussi les propriétaires des tronçons sur lesquels le parc éolien doit se faire n'ont pas accepté les termes des négociations.

### III. Divers

#### 13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

#### 14. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de deux motions. Il cède la parole aux dépositaires.



M. Vincent Vaucher, PS, présente la motion cosignée avec M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Introduction d'une taxe pour l'ouverture des routes communales récemment aménagées à Tramelan » qui demande ce qui suit :

« Contexte : Lors des travaux d'entretien ou de réaménagement des routes communales à Tramelan, il est d'usage de notifier et d'encourager les entreprises de télécommunications, comme Swisscom et Cablecom, à profiter de ces chantiers pour entretenir ou moderniser leurs infrastructures. Cependant, ces entreprises choisissent fréquemment de ne pas intervenir durant ces opportunités, pour ensuite solliciter l'ouverture des routes dans des délais parfois très courts, de l'ordre de quelques mois ou années après la fin des travaux. Ces interventions tardives engendrent des nuisances pour les citoyens, dégradent prématurément les infrastructures récemment rénovées et entraînent des coûts additionnels pour la commune, tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Objet de la motion : Cette motion propose d'introduire une taxe compensatoire visant à dissuader les ouvertures répétées de routes récemment aménagées. Elle s'appliquerait à toute entreprise demandant une ouverture de route dans un délai de cinq ans après des travaux de réaménagement ou de réfection.

Les fonds générés par cette taxe serviraient à couvrir les frais supplémentaires encourus par la commune pour la remise en état des infrastructures, tout en encourageant une meilleure coordination des travaux.

Proposition : Le parti socialiste de Tramelan via cette motion demande :

1. D'élaborer une réglementation communale imposant une taxe compensatoire à toute entreprise sollicitant une ouverture de route dans un délai de cinq ans suivant la fin des travaux de réaménagement ou de réfection de cette route.
2. De renforcer la coordination avec les entreprises concernées en leur rappelant, en amont, la planification des travaux publics afin de leur permettre d'intégrer leurs interventions dans ces délais.
3. De définir une taxe proportionnelle aux coûts réels engendrés par la dégradation et la remise en état des routes, garantissant ainsi une équité pour les acteurs économiques tout en préservant les finances communales et le bien-être des citoyens.

Conclusion : La mise en place de cette taxe incitera les entreprises à planifier leurs interventions de manière proactive et en harmonie avec les travaux communaux. Cette mesure permettra de limiter les nuisances pour les habitants, d'assurer une meilleure durabilité des infrastructures et de réduire les dépenses inutiles liées aux réouvertures répétées de routes. Nous vous invitons à soutenir cette motion pour un aménagement communal plus efficient et respectueux des ressources publiques. »



M. Christophe Vienat, PLR, présente la motion cosignée avec M. Vincent Vaucher, PS et M. Georges Juillard, UDC, intitulée « Pour une abolition de l'art. 431 al. 4 du RCC » qui demande ce qui suit : « Les joies de la propriété s'accompagnent souvent de défis liés aux contraintes de construction et de rénovation, qui impliquent l'obtention d'un permis de construire. L'article cité en titre concerne les pompes à chaleur et stipule :

*<sup>1</sup>L'ensemble des éléments et organes constitutifs (unités) des Pompes A Chaleur (PAC) sont installés obligatoirement à l'intérieur des bâtiments.*

*<sup>2</sup>A noter que les PAC air-eau nécessitent un Permis de construire.*

Sous l'impulsion de la CGe, les signataires de cette motion sollicitent l'abolition de l'art. 431, al. 4 (§1) RCC afin de s'aligner au mieux sur les objectifs de l'agenda 2040, mais également afin d'être cohérent et rationnel vis-à-vis d'une politique de développement durable.

Argumentaire : La contrainte actuelle de l'article 431 exige que toutes les nouvelles constructions dotées d'une PAC aient une installation intérieure. Or, les PAC intérieures n'apportent pas d'efficacité supplémentaire par rapport aux PAC extérieures et leur

installation représente un surcoût moyen de CHF 10'000.- (estimation basée sur un bureau d'architecture local). Historiquement, cette disposition visait à limiter les nuisances sonores et visuelles, liées à une époque où les PAC en étaient à leur prémices. Celles-ci étaient moins efficaces et plus bruyantes. Aujourd'hui, la technologie ayant bien évolué, il n'apparaît plus raisonnable de maintenir une telle restriction. Il reste évident que l'installation d'une PAC, que ça soit dans un projet de construction ou de rénovation, doit faire partie du projet global et rester dans le périmètre de construction, tout en tenant compte des tolérances du *Cercle Bruit*. Dans les cas de rénovations, l'installation d'une PAC intérieure étant peu envisageable, les constructions sont souvent faites à l'extérieur, et donc, bénéficient d'une dérogation. L'une des conditions est que la PAC soit cachée au moyen d'un panneau visuel, ce qui amoindrit de surcroît la capacité de rendement.

Impact administratif : Cet article impose non seulement une contrainte supplémentaire aux requérants, mais alourdit aussi le travail des Services techniques de la commune (STT) dans la gestion des demandes de dérogation pour les rénovations. La suppression de cette disposition pourrait ainsi alléger la charge de travail de ce service. Au vu des raisons précitées, les signataires ci-dessous demandent donc l'abolition de l'art. 431 al. 4, §1 RCC. »

## 15. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, intitulée « Entretien des patins à glace en location à la patinoire communale » : « Plusieurs usagers ont exprimé des préoccupations quant à l'état des patins, signalant des problèmes tels que des lames mal affûtées, ou des équipements inconfortables, par exemple des patins qui n'ont plus de semelles. Les pieds posent donc sur les rivets. Tout ceci peut nuire à l'expérience des utilisateurs et poser des risques pour la sécurité. En outre, ces dysfonctionnements semblent dissuader les visiteurs de louer les patins disponibles. Par conséquent, une grande partie de ce matériel reste inutilisée, ce qui représente une immobilisation inutile de ressources communales. Par ailleurs, cette situation oblige certains parents à louer des patins pour toute la saison uniquement pour permettre à leurs enfants de participer à quelques leçons de gym sur glace. Cette contrainte financière et organisationnelle pourrait être évitée si les patins à louer étaient correctement entretenus et en bon état. Dans cette perspective, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelles mesures sont actuellement en place pour garantir un entretien régulier et de qualité, des patins à glace en location ?
2. Y a-t-il un contrôle périodique de l'état des équipements ? Si oui, à quelle fréquence ?
3. Est-il envisagé d'augmenter les ressources allouées à l'entretien ou de renouveler les équipements défectueux si nécessaire ?
4. Quels aménagements pourraient être envisagés pour éviter que les familles soient contraintes de louer des patins pour toute une saison, alors qu'ils ne sont nécessaires que pour un usage ponctuel ?

Je vous remercie de considérer la possibilité de renforcer les mesures pour assurer la satisfaction et la sécurité des usagers de la patinoire. »

## 16. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. Blaise Bernard, PS, remarque que lors des chutes de neige, les travaux publics posent des panneaux d'interdiction de parquer que beaucoup de personnes ne respectent pas, ce qui entraîne un surcoût de travail pour le déneigement. Peut-on sensibiliser les gens qui parquent toujours sur ces places à déplacer leur voiture lorsqu'il y a de la neige ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on a amendé les contrevenants mais qu'on n'a pas essayé de les sensibiliser autrement puisque nul n'est censé ignorer la loi.

M. Bernard pensait plutôt à une meilleure information qu'à la répression.

M. Ismaël Favre, PS, constate qu'il y a eu des dégâts dus à la pluie sur le sentier qui monte à la Ciblerie. Il demande si des travaux sont prévus pour enlever le gravier qui a coulé sur les parcelles agricoles, ainsi que des aménagements pour que cela ne se reproduise pas.

M. Pierre Sommer, CM, répond que c'est un chemin à problèmes. On recherche des solutions.

M. Hervé Gullotti, maire, précise que la problématique a été soulevée par les gens du stand de tir et que la protection civile devrait faire un exercice l'an prochain pour consolider le chemin. Les travaux se feront y compris dans la forêt car l'eau part de la forêt et provoque aussi des dégâts au chemin forestier. Normalement, le réaménagement se fera au printemps prochain.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, demande s'il serait possible de prévoir une planification annuelle des présences des membres du Conseil général au bureau de vote les dimanches de votations. On connaît les dates longtemps à l'avance, ce serait peut-être une bonne idée de savoir quand est-ce qu'on doit bloquer les week-ends. Et pourquoi pas prévenir aussi à l'avance nos citoyennes et citoyens ? L'idée serait de donner la planification en début d'année civile.

M. Hervé Gullotti, maire, dit que c'est possible pour les membres du Conseil général. Le système de milice est extrêmement compliqué, on a énormément de désistements de la part de citoyens qui sont prévenus quelques semaines à l'avance. A voir si les prévenir six mois à l'avance permettrait de réveiller une conscience collective, c'est à réfléchir.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, a appris par les réseaux sociaux que le HC Tramelan a dû financer des douches pour la 1<sup>ère</sup> équipe. En faisant le parallèle avec ce qui a été voté tout à l'heure pour la place de sport, elle se demande quels sont les critères de sélection pour répondre favorablement à un projet d'aménagement dans des bâtiments communaux.

M. André Ducommun, CM, répond que les critères, c'est le budget. Pour le HC Tramelan, la situation est particulière. On leur a laissé volontairement à disposition deux abris de la protection civile pour les vestiaires de la 1<sup>ère</sup> équipe, sans que cela fasse partie du contrat de location. A l'avenir, on pourrait les y ajouter et augmenter le prix de location. C'était une volonté de notre part de leur libérer deux abris. Un troisième disposait de douches de la protection civile qui doivent rester en fonction telles quelles. Le club a souhaité améliorer l'endroit avec des douches privées qu'ils ont pris en charge. Ne faisant pas partie de la fonction de ce bâtiment, ces douches doivent pouvoir être démontées si le canton demande la mise en conformité de l'abri. M. Ducommun rappelle que des contrôles des abris PC sont en cours et qu'on manque d'environ 3'000 places protégées à Tramelan. C'était donc une volonté des infrastructures de mettre ces deux abris gracieusement à disposition du HC Tramelan, qui aujourd'hui nous accuse de ne pas avoir pris en charge ces quatre douches en plus.

**17. Correspondance au Conseil général**

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

**18. Divers**

M. Georges Juillard, UDC, remercie le président au nom de tous les membres du Conseil général pour la bonne conduite des séances de l'année. Des applaudissements nourris appuient ces remerciements.

Dates des séances du Conseil général en 2025 :

- Lundi 17 février 2025
- Lundi 28 avril 2025
- Lundi 30 juin 2025
- Lundi 29 septembre 2025
- Lundi 24 novembre 2025

Le président lève la séance à 21h15.

**Au nom du Conseil général**

Le Président :                      La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss

Lucie Noirat